323 1960 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

C. Brunel, L'origine du mot *ogive*..... 289
Henri Yvon, Les expressions négatives dans la *Conqueste de Constantinople* de Villehardouin... 296
Jean Frappier, Note complémentaire sur la composition du *Conte du Graal*..... 308
Max Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*). IX : Jean Gerson et Philippe de Mézières..... 338

MÉLANGES

Félix Lecoy, Anc. fr. *reechier* « transvaser, soutirer (du vin), tirer au clair »..... 380
Erich Köhler, Le rôle de la « coutume » dans les romans de Chrétien de Troyes..... 386

COMPTES RENDUS

Göran Hammarström, Graphisme, son et phonème dans la description des vieux textes (F. Lecoy)..... 398
Jacques Chailley, Les Chansons à la Vierge de Gautier de Coinci (1177/8-1236) (A. Machabey)..... 402
Mgr Higinio Anglès, La musica de las Cantigas de Santa Maria del Rey Alfonso el Sabio (A. Machabey)..... 405

DISCUSSION

M. Delbouille, Non, Cercamon n'a pas connu Tristan..... 409

PÉRIODIQUES..... 426
CHRONIQUE..... 429

Les prochains fascicules contiendront :

† L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
M. Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*).
M. Lièvre, Note sur les sources du *Somnium viridarii* et du *Songe du vergier*.
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).
— Les manuscrits du *Lancelot en prose* (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

L'ORIGINE DU MOT *OGIVE*

« Les maistres maçons de ce royaume et aussi d'autres pays ont accoustumé de faire les voûtes des églises esquelles y a grande espace (comme sont grandes salles) avec une croisée qu'ils appellent ' croisée d'ogives' . . . qui n'est autre chose que l'arc ou branche allant diamétralement ou diagonalement . . . d'un angle à l'autre ». C'est ainsi qu'est défini le mot 'ogive' en 1567 par l'architecte Philibert de l'Orme [1]. Cette doctrine a été adoptée et largement répandue par le *Dictionnaire des arts et sciences* publié en 1694 par Thomas Corneille [2]. L'enseignement actuel de l'archéologie la maintient avec une rigueur qui exclut toute autre acception.

Notre mot a pourtant reçu une seconde interprétation qui est aussi de vieil usage, car elle se rencontre, dès les premières années du XVII[e] s., dans les papiers de l'érudit conseiller d'Aix, Fabri de Peiresc [3]. C'est celle d'arcade formée par deux arcs de cercle de même rayon se croisant à leur sommet, d'arc brisé, dirons-nous sommairement. On peut suivre le cours de l'emploi de ce dernier sens. L'auteur de la *Théorie et pratique des pierres*, A.-F. Frézier, appelle ' voûtes gothiques' ou, selon le P. Deran, ' voûtes modernes' et ' à augives', celles dont les cintres perpendiculaires à leurs directions sont « composez de

1. *Le premier tome de l'Architecture* (Paris, 1567), fol. 107, ou *Œuvres de Philibert de l'Orme* (Paris, 1626), livre IV, ch. VIII.

2. « OGIVE. Terme d'architecture. Les ogives sont des arcs ou branches qui dans les voûtes gothiques traversent diagonalement d'un angle à l'autre et qui forment une croix . . . on appelle cela *croisée d'ogives* ».

3. Voir les observations et citations de G. Huard, dans *Bulletin des Antiquaires de France*, 1922, p. 260, et surtout 1936, p. 84. « L'assemblage . . . forme en l'air une espèce d'arcade pointue ou brisée quasi comme l'augive . . . » dit Peiresc. Cf., *ibid.*, travaux à l'abbatiale Saint-Étienne de Caen en 1616: « grandes arcades d'ogives faisantes la séparation des dictes croisées ».

deux arcs de cercle tracez de différens centres faisant un angle rentrant à la clef »[1]. Pour lui, l'arc doubleau peut donc être aussi une ogive. Le P. Deran, qu'il allègue, avait même appelé 'ogives' dès 1643 tous les arcs de la voûte, y compris le formeret, même la lierne et le tierceron[2]. Le sens d''arc brisé' devait être assez répandu pour émerger ainsi de temps à autre. Il finira par être admis dans l'édition parue en 1835 du Dictionnaire de l'Académie française[3]. Il a été accueilli par le dictionnaire de Littré à côté du sens appuyé sur la tradition venue de Philibert de l'Orme. La signification nouvellement consacrée a été promue par les archéologues du milieu du XIX^e^ s., comme Alexandre Lenoir et Arcisse de Caumont. Critiquée, mais tolérée, par Félix de Verneil dès 1844, elle a été vivement combattue dans la langue savante par Jules Quicherat[4]. Il n'en reste pas moins fréquent d'entendre et d'écrire 'ogive' avec la valeur admise par Peiresc. Le sens actuel d'extrémité ovoïde et effilée d'un projectile, d'une fusée, tend à développer plus qu'à restreindre l'acception répudiée par les historiens de l'architecture.

On conçoit qu'il n'ait pas été manqué d'avancer, ici et là, diverses étymologies d'un mot dont il est question à propos de l'origine controversée d'un célèbre genre de construction. Il n'y a pas lieu d'insister sur tous ces essais, sans excepter même, si brillants soient-ils, ceux qui, en dernier lieu, font un emprunt inattendu à l'arabe derrière l'espagnol *aljibe* « citerne »[5].

---

1. Tome III (Strabourg, 1739), p. 25.

2. *L'architecture des voûtes* (Paris, 1643), p. 392.

3. « OGIVE... il est aussi adjectif des deux genres et se dit de toute arcade, voûte, etc. qui, étant plus élevée que le plein cintre, se termine en pointe, en angle : voûte ogive, arc ogive, etc. ». Cf. l'expression courante 'arc ogival' au sens d''arc brisé', dans Fr. Hoffstadt, *Principes du style gothique... à l'usage des artistes et des ouvriers*, trad. Th. Aufschlager (Liège, 1851).

4. *De l'ogive et de l'architecture dite 'ogivale'*, dans *Revue archéologique*, t. VII (1850), p. 65. Réimprimé dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Architecture du Moyen Age* (Paris, 1886), p. 74. Le sens « d'arcade composée de deux arcs de cercle qui se coupent suivant un angle quelconque » n'en est pas moins indiqué encore en 1876 au t. II, p. 921, du *Dictionnaire des termes employés dans la construction* publ. par P. Chabat.

5. M. Cohen, dans *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, t. XXXV

Aucun ne peut satisfaire aux conditions requises à la fois par les diverses acceptions du mot, par sa formation, son traitement phonétique et son implantation. Reste le bénéfice des anciens exemples apportés et des directions de recherche examinées [1].

Les témoignages invoqués se groupent à peu près, doit-on observer, dans une aire limitée entre la Flandre et la Bourgogne, la Normandie et la Champagne. Le plus vieux est fourni par l'album autographe [2] de Villard de Honnecourt, l'architecte connu du XIII[e] s., qui tire son nom d'un bourg du Cambrésis et s'exprime dans la langue de la région [3] : « Vesci les molles des chapieles de cele pagne la devant, des formes et des verieres, des ogives et des doubliaus et des sorvols par deseure ». Si le sens de notre terme ne se dégage pas nettement dans cette mention, sa bonne forme tout au moins est dès lors offerte avec autorité. Visiblement, les clercs auteurs des comptes dans lesquels intervient l'ogive ont été déconcertés par une appellation technique, étrangère aux connaissances communes. Il arrive qu'ils n'hésitent pas à la figurer d'après leur audition approximative ou suivant leur conception présomptueuse de son origine. Est ainsi intervenue de bonne heure la suggestion d'une parenté, soit, malgré l'invraisemblance de la métaphore,

---

(1934), p. XIII ; G.-S. Colin, *Origine arabe du mot fr.* '*ogive*', dans *Romania*, t. LXIII (1937), p. 377 ; L. Torres Balbás, *Origen árabe de la palabra* '*ogive*', dans *Al Andalus*, t. VIII (1943), p. 475, et R. Vallois, *ogive* < *algibe*, dans *Romania*, t. LXIX (1946-7), p. 541. Cf. J. Corominas, *Diccionario cr. etim. de la lengua castellana* (Berne, 1954), t. I, p. 137.

1. Voir le *Dictionnaire d'ancien français* de Fr. Godefroy, t. X (Complément) et V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. II (Paris, 1928), p. 168. Exemples groupés et souvent vérifiés dans M. Aubert, *Les plus anciennes croisées d'ogives. Leur rôle dans la construction* (*Bulletin monumental*, t. XCIII, 1934, p. 5 et 137).

2. Fol. 32. Il a été publié trois fac-similés du manuscrit : par J.-B.-A. Lassus et A. Darcel (Paris, 1858), par H. Omont (Paris, 1906) et, avec un riche commentaire, par H.-R. Hahnloser, *Villard de Honnecourt* (Vienne, 1935), sur lequel v. Ch. Samaran, *Lectures sous les rayons ultra-violets*, dans *Romania*, t. LXIX (1946-7), p. 91.

3. Cf. F.-E. Schneegans, *Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Vilard de Honnecourt*, dans *Zeitschr. für rom. Philologie*, t. XXV (1901), p. 45.

avec notre substantif *auge* [1], soit, malgré le défaut de toute forme intermédiaire avec l'infinitif latin *augere* [2]. Grâce à une équivalence phonétique, ici précoce [3], entre les symboles *o* et *au*, on peut saisir dès 1347 l'écriture *augive* qui restera employée pendant plusieurs siècles à côté de la forme originelle *ogive*. Des étymologies populaires de moindre succès produiront par accident des formes aberrantes [4].

A poursuivre l'examen des anciens textes, il apparaît qu'il est ordinairement parlé de *croisée d'ogives*, comme le fait Philibert de l'Orme, non simplement d'*ogives*, ce qui est une expression réduite. Le caractère architectonique réside en effet dans le dispositif en croisée, non dans les éléments qui le composent, les nervures. L'habitude du moyen âge est, comme on sait, de tailler celles-ci sur le chantier, et des mémoires de travaux font état de leur fourniture. Elles sont décomptées suivant leur longueur mesurée en pieds. « Pour avoir baillé quatre vingt huit pieces d'ogives contenant cent douze pieds pour les vaultes », lit-on par exemple dans tels comptes de la ville de Saint-Omer [5] pour l'année 1426. Mettons en face ce compte de Cambridge pour l'année 1428 inséré dans le *New english dictionnary* de J. Murray : « Item, pro .ij. peciis (of stone) pro armis Regis .viij. s. Item, pro .iiij. pedibus de *oggez* .viij. d. ». L'équiva-

1. Telle sera l'imagination de Ménage, *Dictionnaire étymologique* (Paris, 1694) : « AUGIVE, arceau d'une voûte de la ressemblance à une auge renversée ».

2. Il est à peine besoin de signaler contre cette étymologie souvent avancée que l'adjectif tiré de *augere* est *auctivus*. Cf. J. Breitmeyer, *Le suffixe latin* ivus (Genève, 1933).

3. Cf. A.-T. Baker, *Le futur des verbes* avoir *et* savoir, dans *Romania*, t. LXIII (1937), p. 11, et K. Michaelsson, *Quelques variantes notées... au temps de Philippe le Bel*, dans *VIII° Congresso di studi romanzi* (Florence, 1956), p. 287.

4. En 1325 *oegive* (J. Richard, *Mahaut comtesse d'Artois*, Paris, 1887, p. 267, ex. du *Dictionnaire général* Hatzfeld par l'intermédiaire du *Recueil Delboulle* qui est le ms. 1930 de la Sorbonne, fol. 3219) — *oysive* (ex. 3 de Gay ; corr. *couleur futive* en *c. futine*, cf. *FEW*, *fustum* ; ex. 7, 10 de Godefroy) — *orgive* (ex. 2, 3 de God.) — *ogife* (Littré) — *osive* (ex. 8 de God.) — *ogisve* (ex. 12 de God.).

5. Cité par Gay, p. 168.

lence des expressions est patente. Les mots sont superposables. Nos ogives s'appellent en Angleterre des *ogee*. Le dictionnaire de Cotgrave paru en 1611 le confirme : « An *ogive* or *ogee* in architecture. Look *augive* [1]. La recherche doit donc s'élargir, comme l'a déjà engagée M. René Vallois [2]. On ne peut plus étudier le mot français sans le mot anglais qui est congénère et, au XV^e^ s. tout au moins, synonyme.

Au-delà de la Manche, *ogee* a pris de nos jours deux sens précis [3]. Il a perdu au profit de l'emprunt du français *ogive*, prononcé *o^u^dzai' v*, le sens devenu désuet de 'croisée d'ogives'. Il désigne un développement de l'arc brisé, l'arc infléchi, l'arc en accolade, ou en talon, ou en doucine, qui, à partir du XIV^e^ s., forme souvent l'archivolte des baies dans le style perpendiculaire des Anglais, notre style flamboyant [4]. Dégagé de toute acception d'arc, il signifie encore une moulure, où qu'elle soit, dont le profil est ondulé, composé qu'il est d'une courbe suivie d'une contre-courbe, convexe dans une partie, concave dans l'autre [5]. Il s'agit de l'élément qui, placé au haut de la corniche, est appelé *cyma, cymation, gula* dans l'entablement antique.

Murray a méconnu que le sens de 'genre de moulure' n'est pas particulier à l'*ogee* de son pays. Il est pris aussi sur le continent par notre 'ogive'. De part et d'autre de la mer il n'est de différence que dans l'adjonction d'un suffixe. En effet, dans les pays wallons, dont le vocabulaire des métiers a été particulière-

---

1. On lit au renvoi AUGIVE : « An OGIVE, a wreath, circlet round band in architecture ». Ajouter dans R. Sherwood, *Dictionnaire anglois et françois* (Londres, 1572) : « An OGEE or OGIVE *augive*. Ogive branches ogived. Limmes with ogives *branches d'augives* ».

2. Vallois, art. cité, p. 546.

3. A. Berty, *Vocabulaire archéologique français-anglais et anglais-français* (Paris, 1853), p. 34 (*ogee arch*).

4. A. Kingsley Porter, *Medieval architecture*, t. II (New-Haven, 1912), p. 364, 366 ; illustr. p. 270.

5. Dessin dans J.-H. Parker, *a Concise glossary of terms used in...gothic architecture* (Oxford, 1869), *ogee* or *ogyve* (old fr.). E.-J. Willson, *Glossaire de termes techniques d'architecture gothique*, trad. A. Le Roy (Paris, 1867), p. 19 : « ogive, augive (*ogee, ogyve*)...les ouvriers anglais appellent *back ogee* la doucine ou gueule droite, cima recta, cimaise proprement dite, et *common ogee* la gueule renversée ».

ment recensé, les maçons appellent 'ogive' une doucine, et même, avec moins de rigueur, une simple cimaise ou moulure [1]. Les tourneurs et ébénistes donnent le même nom à la moulure ondulée [2]. Les menuisiers emploient notre mot pour désigner la moulure qu'ils appellent *dôcine* et par suite le rabot avec lequel elle est poussée [3]. L'extension jusqu'au simple sens de 'moulure saillante', de 'corniche', se remarque en outre loin du pays de Liège, au moins dans un exemple de 1491, un compte de travaux pour le château de Plessis-lès-Tours [4] :

> Aux quatre coings de ladite cloison quatre gros pilliers de bois de chacun huict pieds de hault, lesquels sont faiz a moulleure, ambassement, ogyves et chapiteaux, et au hault de ladite cloison a une ogive esligie qui regne tout alentour, et aussi par le bas est esligy un soubassement qui regne a l'entour.

Voilà qui justifie la définition singulière publiée en 1606 par le *Thrésor de la langue françoyse* de J. Nicot : « Augive, en architecture, *corona*, *praecinctura*, *praecinctio* ».

Rapprochons maintenant les observations acquises. Les conclusions qu'on peut en tirer s'accordent facilement. Tous les textes cités jusqu'alors se concilient, toutes les fonctions indiquées s'admettent, tous les usages de nommer se justifient. Les ogives sont des éléments d'architecture qui ont simplement pour caractère commun d'être 'obviatifs', pourrions-nous dire, comme d'autres d'être 'jointifs'. Les nervures diagonales des voûtes gothiques obvient l'une contre l'autre, et aussi bien les deux branches de l'arc brisé, et toujours les courbes du profil de certaines moulures, et encore, par rapport au plan horizontal, les corniches. Obvient de même à la poussée des murs, faut-il ajouter, les contreforts et éperons signalés par l'archi-

---

1. J.-J. Mathelot, *Vocabulaire de l'artisan maçon*, dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XI (1868), p. 106.

2. A. Body, *Vocabulaire des tonneliers, tourneurs, ébénistes, etc.*, *ibid.*, t. X (1868), p. 274.

3. A. Body, *Vocabulaire des charrons, charpentiers et menuisiers*, *ibid.*, t. VIII (1866), p. 107. Cf. J. Haust, *Dictionnaire français-liégeois* (Liège, 1948) : « Doucine (moulure, rabot) *odjive* ».

4. Gay, t. II, p. 68. Référence imprécise qui est restée sans pouvoir être vérifiée.

tecte Lassus sous le nom d'‘ ogives ’ dans le département du Doubs [1]. Enfin, vont pareillement à l'encontre dans les bobines et roquets, les bords, en forme de bourrelets ou de talus, qui sont appelés ‘ ogives ’ par les tisseurs [2]. Leur rôle est d'empêcher les fils de glisser hors du support de l'enroulement.

L'étymologie de notre mot n'offre plus de difficulté. L'anglo-normand *ogé* est l'aboutissant normal, tel qu'on l'aurait pu établir d'emblée, du latin *obviatum*. Il est devenu avec égale régularité l'anglais moderne *ogee* (*o^{u}dzi'*) qui a notamment conservé l'accentuation romane sur la finale, comme *degree*. En France correspond une forme allongée avec le suffixe *ivus*. L'adjectif féminin s'est substantivé dans notre ‘ ogive ’. Du latin **obviativa* on attend sans doute la forme primitive *ogeïve*. Elle n'est pas donnée, sans gêner pour autant. Nos exemples sont en effet d'époque assez basse. Ils intéressent d'ailleurs des régions, où *e*, dans la position qu'il occupe, est tombé de bonne heure. Cette dégradation a pu en outre être favorisée par le traitement du latin *obviata*. En admettant que la forme dépourvue de suffixe se soit conservée sur le continent comme en Grande-Bretagne, ce féminin doit aboutir a **ogie*, variante attendue dans les pays du Nord et de l'Est d'où proviennent la plupart de nos textes.

C. BRUNEL.

---

1. *Bulletin des Comités historiques, Archéologie*, t. I (1849), p. 48.

2. P. Falcot, *Traité encyclopédique et méthodique de la fabrication des tissus*, 2e éd. (Elbeuf et Mulhouse, 1852), p. 669, *Dictionnaire technologique*. On appelle *roquet* une bobine mince, allongée et à deux têtes. Voir les planches, no 17. Cf. *Dictionnaire universel Larousse*, t. XI : « ROCHET... morceau de bois à rebords sur lequel le rubanier met la soie ».

LES EXPRESSIONS NÉGATIVES DANS LA *CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE* DE VILLEHARDOUIN[1]

Introduction.

Cet article est le troisième d'une série traitant de la même question. En bonne méthode il aurait été le premier, avant celui qui porte sur la *Queste del Saint Graal* publié dans la *Romania*, t. LXXX, 1959, p. 63-78 et celui qui porte sur la *Vie de saint Louis* de Joinville, *Romania*, t, LXXXI, 1960, p. 99-111 ; mais je n'ai pas suivi de plan pour mon travail m'étant laissé guider par le hasard. Parvenu à un âge qui invite à

Quitter le long espoir et les vastes pensées,

je l'ai entrepris pour me défendre contre l'ennui dont me menaçaient les conditions de ma vie solitaire.

J'avais étudié, il y a une quinzaine d'années, l'emploi des mots *pas* et *point* dans les propositions négatives, en vue d'un article qui a paru dans la revue *Le Français Moderne* en janvier 1948 : à cette occasion j'avais cherché des exemples dans la *Queste del Saint Graal* dont je possédais un exemplaire ; ce texte m'avait intéressé, surtout parce que la langue en était riche et variée ; l'étendue n'en était pas décourageante. C'est pourquoi sans doute l'idée m'est venue d'y étudier minutieusement l'emploi de toutes les expressions négatives.

Utilisant le précieux glossaire de l'édition J. Bédier j'ai conclu mon étude par une comparaison avec l'usage de la *Chanson de Roland* faite selon la méthode habituelle, c'est-à-

1. J'ai utilisé pour ce travail l'édition E. Faral dans les classiques de l'histoire de France au Moyen Age. Les Belles-Lettres, Paris, 1938.

dire en signalant non les changements survenus au cours des années entre le texte le plus ancien et le plus moderne, mais ce qui dans la *Chanson de Roland* différait de l'usage constaté dans la *Queste*.

Ma vie s'est prolongée, diminuant mon activité physique en même temps qu'elle augmentait la menace de l'ennui ; je disposais d'une édition commode de la *Vie de saint Louis* de Joinville, texte dont la longueur n'est pas non plus rebutante ; la langue est variée aussi, avec des portraits, des anecdotes, des récits militaires, des conversations familières, des textes administratifs. Au cours de mon dépouillement, mon point de vue s'est modifié d'une façon que je crois utile de signaler ici : dans ma conclusion je me suis placé dans le sens de l'histoire et j'ai signalé non plus en quoi l'usage de l'auteur de la *Queste* différait de celui de Joinville, mais les nouveautés révélées par le texte de celui-ci.

C'est dans cet esprit que j'ai entrepris enfin l'étude de la *Conqueste de Constantinople* dont la langue est monotone mais qui a l'avantage d'être datée et de marquer une étape précise entre la *Chanson de Roland* et la *Queste del Saint Graal*.

*
* *

Pour exprimer la négation Villehardouin emploie les deux mots *non* et *ne*.

Non est employé 23 fois, uniquement dans des formules du type suivant : *On n'y puet passer se par un pont de pierre non.* 163 [1] ; *N'ere se merveille non.* 319 ; *Dedenz Andrenople n'avoit se les Grex non.* 461. Ces formules excluent de la négation exprimée ce qui est signifié par les mots inclus entre *se* et *non* ; elles marquent l'exception, comme la locution *ne... que* qui sera étudiée plus loin.

Ne est beaucoup plus fréquent : je l'ai relevé 615 fois ; il est tantôt seul, tantôt accompagné de mots de valeurs et de sens divers. Employé seul, *ne* figure 287 fois, 213 fois comme conjonction de coordination.

Comme adverbe il est toujours avant le verbe, ex. : *Ne passa onques .II. mois que il n'assemblassent a parlement.* 11 ; *Nos*

1. Ce chiffre est celui du paragraphe où la phrase a été relevée.

ne venimes por vos mal faire. 146. Il en est séparé seulement par des pronoms personnels ou par les adverbes *en* et *i*, ex. : *Cil qui ne le tendroient.* 235 ; *Que on ne li feïst mal.* 138 ; *Il douterent que li Grieu ne les venissent assaillir.* 219 ; *Plus dolorose novelle ne lor peüst on noncier.* 371 ; *A cele foiz ne se porent acorder.* 11 ; *Ne vos voldroit altre mal faire.* 143 ; *Se Diex n'en preïst pitié.* 278 ; *On n'i pooit son pié torner.* 185 ; *Il ne s'en movroient.* 116. *Ne le* est sovent réduit à *nel*, ex. : « *Se vos nel faites* ». 214 ; et *ne les* à *nes*, ex. : *Li Gré nes oserent venir ferir.* 180.

Ne se trouve 6 fois dans des propositions subordonnées dépendant d'expressions comparatives, ex. : « *Je sais plus del convine de cest païs que vos ne faites.* » 130 ; *Cil de la vile les douterent meins que il ne firent a premiers.* 241.

Il se place devant tous les tiroirs du verbe, ex. : *a*) indicatif : « *Et nos n'avons mestier de perdre* ». 133 ; « *Je n'aseürerai que je me mete sor als.* » 295 ; *A cele foiz ne se porent acorder.* 11 ; *b*) conditionnel : « *Si ne porriens tot garder.* » 130 ; « *Il ne feroient ne vos ne altrui mal* » 214 ; *c*) impératif : « *Ne perissons l'anor que Diex nos a faite.* » 198 ; *d*) subjonctif : « *Ne place Dam le Dieu que ja mes me soit reprové.* » 359 ; *Se Diex n'i eust mis conseil destruite fust la crestientez.* 289. *e*) 1 fois devant un infinitif : « *Je te proi que tu n'i entrer.* » 277 [1].

Comme conjonction de coordination *ne* s'emploie de deux façons, ou pour relier des propositions d'une même phrase, accessoirement deux phrases successives, ou pour relier à l'intérieur des propositions des termes de même valeur grammaticale. Il est 4 fois entre deux propositions négatives, ex. : « *Li pelerin ne vos assailliront mie, ne d'aus n'avez vous garde.* » 81 ; « *Il ne firent onques traïson, ne en lor terre n'est mie acostume qu'il le facent.* » 214. Je l'ai relevé en tête de phrase entre phrases négatives, ex. : *Ne n'avoit si halte tor..* ; *ne onques ville ne fu si bien hordee.* 233 ; *Marchiés nes pooit sevre... Ne il ne pooient aler forer.* 351 ; 7 fois entre une proposition positive et une négative, ex. : *Cil qui lor avoir avoient mis arriere ne n'i voldrent riens metre.* 61 ; *Et il le menoit par respit, ne chose qu'il lor creantast ne tenoit.* 209 ; 8 fois en tête de phrase, entre une phrase positive et une négative, ex. : « *Li rois de Ungrie si nos tost Gadres...*,

1. Quatre manuscrits sur six portent *entres*.

ne ja recovree ne sera. » 63 ; « *Tu vois le service que nos avons fait a ton fil... Ne il ne puet çaiens entrer.* » 187 [1].

Ne figure 51 fois à l'intérieur de propositions, 35 fois seulement dans des propositions négatives où il réunit des sujets, ex. : *Il n'en ere ne fins ne mesure.* 244 ; des attributs : *Onques mais galies ne furent mielz armees ne de meillors genz.* 478 ; des adjectifs épithètes : *Pour noient demanderiez plus bele ne plus fort ne plus riche.* 77 ; des noms compléments de sens varié : *Onques nul esploit ne firent ne nul bien.* 229 ; *Ne voloit mie perdre le duc de Venise ne le conte Loeys ne les autres.* 295 ; *Il ne s'en peüssent aler par terre ne par mer.* 220 ; *De la joie ne de la feste ne convient mie a parler.* 263 ; *Icil ne vint pas a sa volenté ne a sa merci.* 202 ; des adverbes : *Si ne furent ne emi ne assum.* 58 ; des infinitifs : *Ne pooient dormir, ne reposer, ne mengier.* 168. 10 fois, comme on l'a vu dans les exemples cités, *ne* conjonction est répété 2 fois dans la même proposition ; je ne l'ai nulle part relevé 3 fois. 15 fois enfin *ne* se trouve dans une proposition positive avec le même sens que *et*, plus rarement que *ou*, ex. : « *Se vos le porroiz faire ne souffrir.* » 20 ; « *Mult se mervoille por quoi ne a quoi vos iestes venu ne en sa terre ne en son regne.* » 143 ; 1 fois, il est mis en parallèle avec *et* : *Il ne cuidoient mie qu'il eüssent la ville vaincue en un mois, les forz yglises ne les forz palais et le pueple qui ere dedenz.* 244.

*
* *

J'étudie maintenant *ne* adverbe accompagné des adverbes de quantité *guère*, *mais*, *plus*.

J'ai relevé *guère* 10 fois (écrit 9 fois *gaires*, 1 fois *gaire*) ; il est 6 fois à côté du verbe *tarder*, ex. : *Après ne tarda gaires.*

---

1. En revanche la liaison entre une proposition positive et une négative est faite 33 fois par *et*, ex. . *Cil cuens Thibauz ere jones hom et n'avoit pas plus de .XXII. ans .3 ; Li cuens Loeys... qui malades ere... et n'ere mie encore gariz.* 268 ; 9 fois *et* se trouve en tête de phrase après une proposition positive, ex. : *S'en furent mult irié li baron. Et li dux de Venise ne se fu mie obliés.* 172 ; *Si ravint une mult grant mesaventure... Et ne sai queux genz mistrent le feu.* 203. 7 fois enfin *et* relie deux propositions négatives, ex. : *Distrent que cil ne lor attendroit nul convent et ne lor disoit onques voir.* 210 ; *Disoit qu'il ne fuiroit ja et qu'il ne le laissent mie.* 360.

102 ; *Et ne tarda gaires grantment.* 408 ; 2 fois à côté de *seoir* : *N'i ot gaires sis.* 392 ; *N'i sistrent gaires longuement.* 330 ; 1 fois à côté de *être* : *Si n'i ot gaire esté.* 317 ; et de *valoir* : *qui ne valoient gaire.* 394.

Mais, qui reparaîtra plus loin à côté des adverbes de temps *onques* et *ja*, figure 5 fois seul dans des propositions négatives. Formant locution avec *ne* il indique que le procès exprimé ne dépasse pas le point auquel il est parvenu, c'est-à-dire qu'il cesse à partir de ce point : *Nos ne poons mais mooir de ci.* 86 ; *Qui n'avoient mais nul cheval.* 178 ; *Qu'il n'i avoit mais point de la pais.* 221 ; *Qui ne pooient mais venir.* 290 ; *Et il n'avoient mais eü pooir de parler ensemble.* 495.

J'ai relevé 22 fois *plus* dans des propositions négatives ; 14 fois il a clairement sa valeur d'adverbe de quantité exprimant comparaison, ex. : *Nus hom a cel jor n'en avoit plus.* 36 ; *Que plus n'i perdissent li Grieu que li Franc.* 216 ; *Johannis vit qu'il n'i pooit plus faire.* 399. 2 fois on peut comprendre aussi que *plus* forme avec *ne* comme on l'a vu ci-dessus pour *ne...mais* une locution indiquant la cessation du procès : « *Ceste genz ne nous puent plus paier.* » 62, cessent de pouvoir nous payer ou ne peuvent pas payer plus qu'ils n'ont déjà payé ; *Dirent qu'il ne remanroient plus a Johannis.* 474, dirent qu'ils ne resteraient pas auprès de Johannis plus qu'ils n'étaient restés, ou qu'ils cesseraient de demeurer auprès de lui. 4 fois il semble que *ne...plus* exprime la cessation : *N'i osserent plus demorer.* 205 ; *Ne pot plus ses Conmains tenir en la terre, que il ne porent plus hostoier por l'esté.* 389 ; *Ils ne porroient plus guerroier pour l'hiver.* 452. [1].

*
* *

Les adverbes de temps *ja* et *onques* figurent aussi dans les propositions négatives : j'ai relevé *ja* 7 fois, 2 fois accompagné de l'adverbe de quantité *mais* : *Que ja mais a si grant besoing ne porroient secorre nulle terre.* 378 ; *Cuiderent que jamais li Franc n'aüssent force.* 399, les deux mots étant réunis dans cette proposition. *Ja* se rapporte 5 fois à l'avenir, accompagnant 1 fois un

1. Le sens varie selon qu'on fait porter *plus* sur l'infinitif qui suit ou sur le verbe au mode personnel qui précède. La traduction d'E. Faral indique que pour lui l'idée de cessation est exprimée dans les 4 propositions citées.

verbe au futur de l'indicatif : *Ja recovree ne sera.* 63 ; 3 fois en proposition subordonnée auprès de conditionnels présents exprimant des procès relatifs à l'avenir après un verbe principal au passé, ex. : *Dist qu'il ne se lairoit ja laienz enfermer.* 323 ; *Disoit que il ne fuiroit ja.* 360 ; *Proierent... que ja mais a si grant besoing ne porroient secorre nulle terre.* 378 ; 1 fois auprès d'un subjonctif imparfait transposant un indicatif futur dans une subordonnée dépendant d'un verbe à un temps passé : *Cuiderent que jamais li Franc n'aüssent force.* 399 (Ils croient que jamais les Francs n'auront force). Au contraire dans la phrase : *La citez ere si forz... que il ne trovassent ja qui les assaillist ne Johannis tornast ja cele part.* 416, les subjonctifs imparfaits *trovassent* et *tornast* expriment des suppositions relatives au passé : auraient trouvé, aurait tourné. *Onques* est plus fréquent : je l'ai trouvé 47 fois, dont 2 fois sous la forme *ainc* : *Qu'il nes avoient ainc mais veüz.* 26 ; *Qui ainc n'i menti.* 120. Il accompagne toujours des verbes à un temps passé. 42 fois des passés simples de l'indicatif, ex. : *Car onques puis ne chevalcha.* 35 ; *Onques nul esploit ne firent.* 229 ; 1 fois un imparfait : *Et si ne lor disoit onques voir.* 210 ; 2 fois des plus-que-parfaits : *Cil qui onques ne l'avoient veüe.* 128 ; *Onques mais nus n'avoit esté si ardiz.* 215 ; 2 fois des imparfaits du subjonctif : *Con se chascuns n'en aüst onques oï parler.* 134 ; *Le plus halt service que onques gens feïssent mais a nul home crestien.* 194. Il est 7 fois accompagné de l'adverbe de quantité *mais* sans que le sens en soit changé ; on en a vu des exemples dans les phrases citées ci-dessus, 194, 215 ; 1 fois, 194, *mais* est séparé de *onques* par le verbe. 4 fois *onques* perd son sens propre et semble employé seulement pour renforcer la négation : *Furent desconfit li Franc, que onques nus n'en escampa.* 230 ; *Sachiez que nus n'en eschapa.* 231 ; *Il s'en partirent le petit pas... que onques ne lesserent nullui,* 366[1] ; *Onc ne perdirent vaillant un denier de rien qu'il aüssent.* 448.

*
* *

La préposition *fors* et la conjonction *que* accompagnent aussi *ne* adverbe ; j'ai relevé 1 fois *fors* seul : *Ne remest nulle riens a*

1. E. Faral traduit : sans laisser absolument personne.

essilier fors solement la cité de Visoi. 421, et *que* 14 fois, ex. : *Et ne fu armez que d'un gamboison.* 168; *Il ne sejorna c'un jor devant la ville.* 491. 2 fois *que* est joint à *fors* : *Ne perdirent... fors qu'une nef de Pisans.* 220; *Il ne tenoient fors que Rodestoch et Salembrie.* 387.

Ne... fors, ne... que, ne... fors que signifient l'exception, comme la formule *se...non* qui a été signalée ci-dessus.

*
* *

Ne est accompagné aussi par des noms exprimant une idée de mesure, *mie, pas, point.* Le plus souvent employé par Villehardouin est *mie* que j'ai relevé 127 fois; 1 fois seulement, ayant un nom complément d'objet, il conserve sa valeur de nom : *Et n'ere mie de mervoile.* 387 ; partout ailleurs il fait fonction d'adverbe pour renforcer ou compléter la négation, ex. : *Il n'avoient mie encore assez genz croisies.* 11; *Totes les paroles ne vos contera mie li livres.* 126; *L'empereres Morchuflex ne reposa mie.* 246; *Et ce ne fu mie merveille.* 437.

Pas ne figure que 9 fois, ex. : *Et n'avoit pas plus de XXII ans.* 3 ; « *Tu ne l'as pas fait.* » 425. Il ne fait jamais fonction de nom et sert exactement comme *mie* à renforcer ou compléter la négation comme le montrent les phrases suivantes : *Icil ne vint pas a sa volenté ne a sa merci.* 202 ; *Et il ne volt mie venir a son comandement.* 301.

Au contraire *point*, encore plus rare puisque je ne l'ai relevé que 4 fois, est toujours employé comme nom complément d'objet, comportant lui-même un complément : « *Plus seürement guerroie cil qui a la viande que cil qui n'en a point.* » 31; *Virent li Gré... qu'il n'i avoit mais point de la pais.* 221; *Il n'en volt point prendre.* 327; *Si n'avoient point de viande.* 480.

Les phrases citées ci-dessus ne permettent pas d'établir un rapport particulier de sens entre les mots *mie, pas, point* et les verbes auxquels ils se rapportent.

*
* *

Je n'ai pas relevé de nom signifiant l'être animé en général, animal ou être humain, Villehardouin n'ayant pas eu l'occasion

d'exprimer cette notion ; il a employé 13 fois dans des propositions négatives le mot *homme*, 9 fois précédé de *nul*, ex. : *Onques plus grant ne fu faiz por home.* 37 ; *Onques nus hom n'oï parler de si grant.* 419. 11 fois le contexte indique que ce nom conserve son sens propre, opposé à celui du mot *femme* ; 2 fois il me paraît signifier l'être humain en général : *Onque ne pot estre estainz par home.* 204 ; *Nus hom nel pot estaindre.* 203. Pour exprimer l'inanimé Villehardouin emploie les noms *rien* et *chose* ; *rien* se trouve 8 fois, ex. : *Ne n'i voldrent riens metre.* 61 ; *Il n'i aüssent riens perdu.* 384. 1 fois il est précédé de l'adjectif *nul* : *Ne remest nulle riens a essillier.* 421. Je n'ai relevé *chose* que 3 fois : *Et de char fresche nulle chose.* 165 ; *Il ne refuseroient ja chose qu'il lor priassent.* 191 ; *Chose qu'il lor creantast ne tenoit.* 209.

Avec le sens de *nulle rien* ou *nulle chose* Villehardouin emploie 7 fois le mot *noient* ; 2 fois seulement *noient* est précédé de *ne* : *Ne perdirent noient li noz.* 220 ; *De tot ce ne sorent noient cil de l'ost.* 246 ; 1 fois de *sans* : « *Sans forfaire al marchis noient.* » 295. 4 fois *noient* exprime seul la négation, ex. : *En la fin devint noienz li paiemenz.* 208 ; *Toz les autres qui noient valurent.* 414.

Villehardouin emploie aussi les noms *mot* et *goutte* avec un sens voisin de celui de *rien* ; j'ai relevé *mot* 5 fois, dont 4 fois comme complément d'objet du verbe *savoir*, ex. : *Il se departi de lui qu'il n'en sot mot.* 301 ; *Cil n'en sorent mot.* 405, et *goutte* 4 fois, toujours comme complément d'objet du verbe *voir* dans des phrases concernant le duc de Venise, ex. : *Si avoit les ïaulç en la teste biaus et si n'en veoit goute.* 67 ; *Mais vielz hom ere et goute ne veoit.* 351.

*
* *

Nul se trouve 65 fois dans des propositions négatives, 45 fois joint à un nom, 21 fois isolément. En voici des exemples comme adjectif : *Onques plus grant ne vit nus hom.* 29 ; *Nos ne porrons nulle conqueste faire.* 115 ; *Onques nulle ville ne fu si bien hordee.* 233 ; *Nul couvent ne lor tenoit.* 422. 3 fois *nul* adjectif est, sans *ne*, dans une proposition subordonnée dépendant d'une expression comparative : *Plus grant plenté... que a nul autre port.* 14 ; *Le plus hault servise... que onques genz feïssent*

mais a nul home crestien. 194; *Il aüst plus grant pooir que nus autres hom.* 283. 3 fois aussi la négation est signifiée par *sans* : *S'en revindrent sans nulle conqueste.* 353 ; *Perdut fussent sans nul recouvrer.* 371 ; *Il estoient perdut sans nulle fin.* 472. Enfin 1 fois *nul* adjectif est dans une proposition positive : *Se li empereres li eüst nul tort fait.* 285 ; il y a le même sens que l'adjectif *aucun* dans : *Com aucuns chastels ou aucune cité se rendoit a lui.* 428.

Isolé *nul* s'emploie de deux façons : 15 fois il sert de synonyme à *nus hom* pour désigner l'être humain en général, ex. : « *Je voi que nus ne vos savroit si governer... con ge.* » 65 ; *Nus ne vos en savroit dire la fin.* 250. Avec cette valeur il est 3 fois dans une subordonnée dépendant d'une expression comparative, ex. : *Plus que nuls qui en l'ost fust.* 147 ; *En ot Pierres de Brachuel plus le pris que nus.* 169 ; 1 fois il est dans une proposition sans négation : « *Se nus en voloit estre encontre.* » 260. 6 fois *nul* est en rapport avec un nom qui le précède ou le suit et dont il prend le genre, ex. : *Furent desconfit li Franc que nus n'en eschampa.* 130 ; *Nuls des Grieus ne se tenoit a als que cil.* 203.

*
* *

Comparaisons.

L'usage de Villehardouin (V) diffère peu [1] de celui de la *Chanson de Roland* (R). La principale différence c'est l'emploi plus fréquent dans V des noms *mie*, *pas*, *point* employés, ou en voie d'être employés, comme compléments ou auxiliaires de la négation ; celle-ci, nettement marquée en latin par *non*, l'était beaucoup moins en français, *non* s'étant réduit à *ne* devant consonne, et à *n'* devant une voyelle. Sur 554 emplois de *ne* adverbe dans R il n'y en a que 42 où il est suivi de *mie* (38 fois) ou *pas* (4 fois) : dans V *ne* employé 541 fois est suivi 121 fois de *mie*, 9 fois de *pas*, 4 fois de *point*. En outre *mie* n'y a qu'1 fois sa valeur propre de nom alors qu'il l'a 8 fois dans R ;

1. Je ne renouvelle pas ici l'erreur de méthode que j'ai commise naguère dans mon étude sur la *Queste del Saint Graal* en comparant l'usage plus ancien, celui de la *Chanson de Roland*, au plus récent, celui de la *Queste*.

pas est adverbe dans les deux textes ; *point* est toujours nom dans V.

V ignore la forme d'adverbe *nen*, qui se trouve 35 fois dans R. Il emploie *ne* conjonction moins souvent que R parce qu'il utilise 33 fois *et* pour relier une proposition négative à une positive, ex : *Mais vielz hom ere et gote ne veoit*. 351, ou pour introduire une proposition négative en tête de phrase, ex. : *Et ne tarda gaires grantment*. 401. Sauf erreur de ma part il n'y a pas d'exemple de cette syntaxe dans R [1].

Mais est moins fréquent dans V que dans R parce qu'il n'y figure pas dans des locutions telles que *ne mais que*, *ne mais* signifiant l'exception, que le glossaire de l'édition Bédier relève 7 fois dans R ; *ne . . . que* qui n'est qu'une fois avec ce sens dans R est 14 fois dans V.

L'idée de cessation du procès exprimée uniquement par *mais* dans R l'est 5 fois par *mais* dans V : *Nos ne poons mais mooir de ci*. 86, et 4 fois par *plus*, ex. : *N'i osserent plus demorer*. 205.

*
* *

Je vais maintenant comparer à l'usage de Villehardouin (V) celui de la *Queste del Saint Graal* (G) que dans un précédent article [2] j'ai comparé à celui de la *Chanson de Roland*.

Outre *non* et *ne* G emploie 15 fois *nanil* (*nen* + le pronom personnel *il*) qui ne figure pas dans V ; c'est un fait de style, non de langue. *Nanil*, mot de la conversation familière n'était pas à sa place dans V ; c'est sans doute pour la même raison que *non* isolé, absent dans V est une fois dans G : *Et il respont que ce ne feroit-il pas. — Non ? fet ele.* p. 98, l. 14. Dans les deux textes *non* figure fréquemment dans des formules du type *se cil non* signifiant l'exception. Seul G emploie *non* devant un verbe (12 fois), ex. : « *Non ferai ge.* » 6. 1, et 2 fois *non* suivi de *mie*, 8 fois suivi de *pas* pour marquer une opposition.

G emploie *ne* conjonction 254 fois, V 74 ; c'est encore une différence de style parce que les phrases de G sont plus longues

1. Elle est déjà dans le Pater : « *Dimitte nobis debita nostra . . . et ne nos inducas in tentationem.* »

2. *Romania*, 1959, p. 63-78.

que celles de V ; j'ai relevé dans G des phrases contenant 8 et 9 fois *ne*, adverbe et conjonction tandis que le mot n'est jamais plus de 4 fois dans celles de V. J'ai dit faussement dans mon premier article que dans G *et* ne prenait que 7 fois la place de *ne* après une proposition positive ou en tête de phrase : une lecture plus attentive m'a montré que cette syntaxe, 33 fois dans V, est 31 fois dans G.

Mais et *plus* sont employés dans les deux textes à côté de *ne* pour signifier la cessation du procès. *Ne mais* que je n'ai pas relevé dans V pour marquer l'exception est 7 fois dans G avec ce sens ; *ne...fors* l'exprime 1 fois dans V, 47 fois dans G ; en revanche *ne...que* 14 fois dans V n'est que 4 fois dans G.

Mie 127 fois dans V (1 fois seulement comme nom) est aussi le plus fréquent dans G, 221 fois dont 6 comme nom ; *Pas* 9 fois dans V est 190 fois dans G toujours comme adverbe ; *Point* 4 fois comme nom dans V est 26 fois dans G : 21 comme nom, 5 comme adverbe.

Pour signifier l'inanimé V emploie *rien* 8 fois, *chose* 3 fois, G *rien* 56 fois, *chose* 41 ; pour signifier l'être humain V emploie 4 fois le nom *homme*, 9 fois *nul homme*. Je n'ai pas relevé *homme* avec ce sens dans G ; le mot *nul* a cette valeur 15 fois dans V, 85 fois dans G.

*
* *

Conclusion générale.

Ayant utilisé, dans un désordre dont j'ai donné la raison dans l'introduction de cet article, le glossaire de l'édition Bédier de la *Chanson de Roland*, la *Conqueste de Constantinople*, la *Queste del Saint Graal* et la *Vie de saint Louis* j'ai étudié les expressions négatives pendant plus de deux siècles et demi de 1050 environ à 1305. Pendant cette période il s'est produit dans l'usage surtout des changements de détail ; le fait le plus important consiste en ce que dans les propositions négatives l'adverbe *ne* est au début du XIV^e^ s. accompagné de mots accessoires plus souvent qu'au XI^e^. J'en ai relevé dans J 567 cas sur 1010 emplois, plus de la moitié, alors que le glossaire de l'édition Bédier en indique seulement 175 cas sur 554 dans R moins du

tiers [1]. Ce fait tient surtout à la présence plus fréquente des mots *mie, pas, point*.

En effet les mots qui accompagnent *ne* n'ont pas tous le même rôle ; les uns signifient des notions que le latin exprimait conjointement à la négation en un seul mot : *onques, jamais* = *nunquam* ; *homme, nul*, très rarement *personne* = *nemo* ; *chose, nient, rien, goutte, mot* = *nihil* ; d'autres, *nul* (adjectif), *guère, mais, plus*, expriment la quantité comme les mots latins *nullus, multum, magis, plus* : tous sont nécessaires au sens. *Mie, pas, point*, au contraire, servent seulement à donner à la négation sa valeur d'exclusion totale : ce sont ceux dont l'emploi s'est développé : il y a là un fait proprement français.

J'ai relevé d'ailleurs des différences entre eux : *Mie* 38 fois dans R, 127 dans V, 221 dans G n'est plus que 19 fois dans J ; *pas* 4 fois dans R, est 9 fois dans V, 190 dans G, 156 dans J ; *point* absent dans R, est 4 fois dans V, 24 dans G, 22 dans J. Dans les deux derniers textes *pas* est de beaucoup le plus employé alors que *mie* passe au dernier rang. C'est au moins une tendance à signaler [2].

H. Yvon.

---

1. Le chiffre de 114 cas indiqué p. 431, col. 2 est une faute d'impression.

2. Dans un travail publié dans *Syntactica et Stylistica*. Hommage à E. Gamillscheg pour son 70e anniversaire, p. 559-578, sur l'état de la négation dans les Faits des Romains dont M. G. Gougenheim a rendu compte dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. 54, II, 1959, M. K. S. Sneyders de Vogel aboutit à la même conclusion que moi, mais en se plaçant à un autre point de vue : il anticipe sur l'avenir en annonçant que *pas* l'emporte sur *mie* et *point* ; je ne dépasse pas la date des textes que j'étudie.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LA COMPOSITION DU *CONTE DU GRAAL*

Comme il était aisé de le prévoir, le débat qu'a ouvert voici trois ans un article de M. Martín de Riquer sur la composition du *Conte du Graal*[1] n'a pas manqué d'avoir des prolongements — et sans doute en aura-t-il encore —. Dans ces pages se trouvait reprise avec des arguments nouveaux une hypothèse avancée autrefois par G. Groeber et E. Hoepffner : dans l'état où nous l'a transmise la tradition manuscrite, la dernière œuvre de Chrétien de Troyes comprendrait deux romans — un *Perceval* et un *Gauvain* — qu'à sa mort il aurait laissés inachevés tous les deux et qu'ensuite un éditeur-remanieur aurait tant bien que mal et plutôt mal que bien raccordés l'un à l'autre. L'argumentation de M. Martín de Riquer ne m'avait pas convaincu, j'ai dit pour quelles raisons dans un article paru en 1958[2]. Mes objections n'ont pas réussi elles non plus à faire changer d'avis mon excellent collègue et ami. Il m'a répliqué dans un nouvel article[3] où il maintient à peu de chose près ses vues antérieures; il pense pouvoir les renforcer en se fondant sur certains indices qu'il a observés dans le premier épisode (*Guiromelant*) de la *Première Continuation de Perceval*, tel que le donnent les manuscrits dits de la rédaction courte et, notamment, le manuscrit *R*. De mon côté je dois avouer tout de suite

1. *Perceval y Gauvain en « Li contes del Graal »*, dans *Filologia Romanza*, IV, 1957, p. 119-147.

2. *Sur la composition du « Conte du Graal »*, dans le *Moyen Age*, 1958, p. 67-102.

3. *La composición de « Li contes del Graal » y el « Guiromelant »* (Extr. de *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXVII (1957-58), p. 279-320.

que mes objections fondamentales ne me paraissent nullement entamées par ce second article. C'est ce que je voudrais préciser dans la présente *Note*, sans perdre tout à fait l'espoir que nos opinions respectives, à M. de Riquer et à moi, puissent se rapprocher dans l'avenir.

Il est vrai que ma tâche se trouve aujourd'hui considérablement allégée par le compte rendu que M. Félix Lecoy a déjà donné ici même[1] du nouvel article de notre collègue[2]. Tout en rendant un juste hommage à l'ingéniosité et au savoir de M. de Riquer, il juge en conclusion qu'« il est sans doute plus simple de considérer, au moins par provision, que le texte du *Conte du Graal* a été rédigé, à quelques détails près, peut-être, par Chrestien tel que nous le possédons encore aujourd'hui » (p. 274). Cet avis n'est pas très éloigné, me semble-t-il, de rejoindre celui que j'ai défendu dans mon article du *Moyen Age*. J'ai plaisir à enregistrer cet accord. Il me reste toutefois à présenter contre l'hypothèse de M. de Riquer des remarques de complément et quelques objections personnelles. Elles concernent surtout sa réplique à mon article. Je parlerai plus brièvement du nouvel argument fondé sur le *Guiromelant*, puisque M. F. Lecoy lui a déjà attaché beaucoup d'attention critique.

Je persiste à penser que les discordances chronologiques relevées par M. de Riquer entre le *Perceval* et le *Gauvain* n'ont pas du tout l'importance et la signification qu'il leur prête. Sans qu'il soit nécessaire de recourir à son hypothèse, elles peuvent s'expliquer du seul fait que Chrétien n'a pas mis la dernière main à son œuvre. J'avais à leur propos contesté dans une certaine mesure la justesse des calculs faits par M. de Riquer quand il dressait le calendrier des aventures. Plusieurs de mes remarques l'ont incité à modifier celui-ci dans son nouvel article. Il me reproche toutefois à son tour d'avoir commis quelques erreurs. Je voudrais tenter d'abord de me disculper à cet égard, bien que ces points litigieux restent d'un intérêt secondaire et laissent intact l'essentiel du débat.

Quel intervalle sépare exactement l'arrivée de l'Orgueilleux

---

1. Cf. *Romania*, LXXX, 1959, p. 268-274.

2. Déjà il avait très utilement commenté l'article paru dans *Filologia Romanza* (Cf. *Romania*, LXXVIII, 1957, p. 410-412).

de la Lande à la cour d'Arthur et l'épisode des gouttes de sang sur la neige ? J'ai estimé qu'il s'écoulait une quinzaine de jours entre les deux événements, en appuyant cet avis sur les vers 4546-53 où Gauvain présente son nouvel ami Perceval à son oncle dans les termes que voici :

« Sire, sire, je vos amain »
Fet messire Gauvains au roi,
« Celui que vos, si con je croi,
Veïssiez mout tres volantiers,
Passé a quinze jorz antiers :
C'est cil don vos tant parliiez,
C'est cil que querant aliiez.
Je le vos bail, veez le ci [1]. »

« Quand Arthur, ai-je écrit après cette citation dans mon article du *Moyen Age* (p. 77), a-t-il manifesté en présence de Gauvain le désir de voir l'étrange « vaslet », quand a-t-il « tant parlé » de lui, quand s'est-il résolu à se mettre en quête de celui dont il ignorait encore le nom ? » Le seul passage qui s'accorde vraiment avec le propos de Gauvain se lit aux vers 4077-4140. Après que l'Orgueilleux de la Lande a transmis à la cour le message de Perceval et sa promesse renouvelée de venger la *pucele* soufflетée par Keu, Arthur déplore une fois de plus la conduite de son sénéchal, rapporte en détail à Gauvain intrigué les incidents qui ont marqué la venue du « vaslet » gallois à la cour, jure enfin de n'avoir ni paix ni trêve avant de le rencontrer :

« Ja mes an chanbres ne an sales
Deus nuiz pres a pres ne girrai
Jusqu'atant que je le verrai,
S'il est vis, an mer ou an terre,
Einz movrai ja por l'aler querre [2]. »

M. de Riquer juge au contraire [3] que l'épisode des gouttes de sang sur la neige a lieu le lendemain du jour où l'Orgueilleux est arrivé à la cour. Cet intervalle fort bref est en effet

1. Vers 4546-53 de l'édition Hilka, à laquelle renvoient toutes nos références.
2. Vers 4136-40.
3. Cf. *Boletin*..., p. 281-285.

justifié, apparemment du moins, par la cadence très rapide du récit, entre les vers 4141 et 4170. La précipitation du départ pour la quête qu'entreprend le roi Arthur ne m'avait pas entièrement échappé ; mais il se peut que je me sois trompé en écrivant la phrase que voici : « Rien ne prouve non plus que la cour se déplace en quête de Perceval le jour même où l'Orgueilleux s'est remis prisonnier entre les mains du roi Arthur, malgré la rapidité des préparatifs [1]. » Je dis *il se peut*, car les nouvelles observations de M. de Riquer ne me paraissent pas régler la question.

Remarquons d'abord qu'en décrivant le départ d'Arthur et de ses compagnons, de la reine et de ses suivantes, Chrétien se laisse aller à sa verve et vise avant tout à donner une impression de pittoresque et d'humour ; ce fiévreux remue-ménage n'est pas loin de ressembler à une mobilisation générale :

Qui lors veïst dras anmaler
Et covertors et oreilliers,
Cofres anplir, trosser somiers
Et chargïer charretes et chars,
Qu'il n'an mainnent mie a eschars,
Tantes et paveillons et trez !
Uns clers sages et bien letrez
Ne poïst escrire an un jor
Tot le hernois ne tot l'ator
Qui fu apareilliez tantost.
Einsi con por aler an l'ost
Se part li rois de Carlion,
Si le siuent tuit li baron [2]...

Les vers où il est parlé du clerc qui n'aurait pas assez d'un jour entier pour dresser la liste des provisions et des bagages prennent un air de galéjade. Il ressort de tout le passage que notre conteur s'amuse à souligner lui-même l'invraisemblance chronologique d'un rassemblement aussi important et d'un départ aussi hâtif. Mais s'il emploie des termes qui expriment cette hâte (*lues que*, v. 4141, *il n'i avoit que de l'aler*, v. 4143, *tantost*, v. 4153), s'avise-t-il de mesurer objectivement le délai normal qu'exigerait la mise en train d'une pareille expédition ?

1. *Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 76.
2. Vers 4144-56.

Il n'est pas interdit de répondre par non à cette question. Le goût du pittoresque l'emporte ici sans nul doute sur l'idée d'un calendrier précis des aventures. Après coup, environ quatre cents vers plus loin, au moment où Gauvain présente Perceval à son oncle, Chrétien a pu songer à une perspective chronologique plus vraisemblable, sans se préoccuper de la discordance ainsi créée ou sans avoir le temps d'y remédier, puisqu'il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son œuvre. Il y aurait là, du point de vue où je me place, un nouvel exemple des inconséquences chronologiques dont le *Conte du Graal* n'est pas exempt dans l'état où Chrétien l'a laissé.

Je sais bien que cette interprétation n'a aucune chance de convaincre M. de Riquer et peut-être ne l'aurais-je pas avancée si j'étais sûr qu'il a raison en soutenant que les *quinze jours dont parle Gauvain* renvoient à la première visite de Perceval à la cour et à l'épisode du Chevalier Vermeil. Mais tel n'est pas le cas. Les vers 4546-53, et eux seuls, constituent en effet le nœud du débat qui nous oppose.

Qu'ils s'accordent beaucoup mieux, jusque dans le détail de l'expression [1], avec le passage (v. 4136-40) où le roi jure de partir en quête de Perceval, le jour même où l'Orgueilleux est venu à la cour, je l'ai déjà dit. Il est aussi plus naturel que Gauvain fasse allusion à une circonstance où lui-même était présent à la cour, tandis qu'il en était éloigné lors de la première visite de Perceval [2].

---

1. Cf. *celui que vos veïssiez* (v. 4548-49) et *ne girrai jusqu'atant que je le verrai* (v. 4137-38), *cil que querant aliiez* (v. 4552) et *einz movrai ja por l'aler querre* (v. 4140). — Ajoutons que *celui que vos veïssiez* paraît en contradiction avec l'épisode du Chevalier Vermeil puisque ce jour-là Arthur *a vu* Perceval.

2. M. de Riquer écrit à ce propos (p. 284) : « Gauvain, que realmente aparece por vez primera cuando el Orgulloso llega a la corte y que en este momento se entera de la existencia del misterioso Perceval, durante todo un día tuvo ocasión de recoger más detalles sobre el desconocido y de enterarse de que éste apareció en la corte y venció al Vermauz Chevaliers quince días antes. No hemos de suponer que se contentara con las explicaciones que tan someramente le dió el rey Artús. » *Tan someramente* n'est guère exact : en réalité Arthur fait à Gauvain une relation assez détaillée (v. 4096-4140) de ce qui s'est passé le jour où Perceval a tué le Chevalier Vermeil.

Mais ce qui me confirmerait dans mon opinion, c'est l'argument nouveau qu'emploie M. de Riquer pour défendre la sienne. Dans l'épisode du Chevalier Vermeil, le *fou* prédit que Keu sera châtié de sa brutalité envers lui et la « pucelle qui a ri » (prophétie qui se réalisera, comme on sait, dans l'épisode des gouttes de sang sur la neige) avant que s'écoulent quarante jours, comme l'écrit la majorité des manuscrits — *ainz que past la quarantainne* (v. 1264) —, délai qui se trouve réduit à quinze jours — *ains que past une quinsaine* — dans le manuscrit *T*, que W. Roach a choisi comme ms. de base dans son édition du *Conte du Graal*. M. de Riquer jette son dévolu sur la leçon de *T*, parce qu'elle lui paraît s'accorder parfaitement avec la précision donnée par Gauvain au vers 4550 (*passé a quinze jorz antiers*). « El vaticinio del bufón — écrit-il (p. 285) — es muy preciso y, como exige la economía del roman, se cumple al pie de la letra y hasta en sus menores detalles... Según el manuscrito *T* el bufón vaticina que ello ocurrirá « ains que past une quinsaine » (1264, edición Roach), lectura que se impone sobre todas las otras precisamente porque se aviene con lo que afirma Gauvain en el verso 4550 : « Passé a quinze jors antiers ». Y ahí está la clave de todo el calendario de las aventuras de Perceval... » On peut douter que l'argument de M. de Riquer justifie de façon objective la précellence de la leçon isolée de *T*. Mais, surtout, comment ne pas observer que cette leçon n'établit pas la coïncidence souhaitée avec le vers 4550 ? Car enfin « avant que quinze jours ne s'écoulent » n'équivaut pas à « voilà passés quinze jours entiers ». Si Chrétien avait songé à un « calendrier » précis des aventures de Perceval, semblable à celui que M. de Riquer dresse si rigoureusement à la page 286 de son article, il aurait pris soin de faire concorder arithmétiquement le vers 1264 et le vers 4550. De toute façon on est donc obligé d'admettre un certain « flou chronologique » dans les aventures de Perceval. De cette constatation je tire les mêmes conséquences que dans mon article précédent (*Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 77-78 et p. 80).

Je ne crois pas nécessaire de discuter aussi minutieusement nos autres désaccords sur la chronologie du roman. Dans la réponse de mon collègue je ne vois rien qui me contraigne à modifier mes vues antérieures. Je pourrais me borner à rappe-

ler que les « scandales » chronologiques inexplicables pour lui sans le recours à l'hypothèse que l'on sait me paraissent compatibles avec l'unité de l'œuvre — au moins son unité de conception —, si l'on veut bien ne pas oublier que Chrétien ne l'a pas achevée, tenir compte aussi de sa manière et de son art, plus caractérisés en général par un certain « impressionnisme », la révélation fragmentaire et progressive des aventures et des personnages, un air de liberté donné à la narration que par une liaison logique et serrée des épisodes. Mais peut-être n'est-il pas inutile que je précise de nouveau ma pensée en m'attachant aux points qu'on peut juger les plus importants dans l'argumentation de M. de Riquer.

Reprenant son objection des « deux dimanches de la Pentecôte » séparés par un intervalle de seize jours, d'après le calendrier qu'il a établi, mais aussi par un autre intervalle de six mille vers et plus, comme je l'ai déjà dit de mon côté [1], il qualifie de *désespérée* (p. 288, 291) l'explication que j'ai présentée de cette « inadvertance » de Chrétien : la mention très fréquente et quasi machinale de la Pentecôte dans les romans de la Table Ronde, lorsque le roi Arthur réunit sa cour. L'épithète est de bonne guerre, mais j'avoue que je la trouve exagérément pessimiste et j'estime toujours que l'argument fondé sur « les deux fêtes de la Pentecôte dans la même année » ne saurait rien prouver (encore une fois, à côté des mentions plus rares de Pâques, de l'Ascension ou de Noël, il y a presque autant de Pentecôtes dans les romans arthuriens que d'aventures et d'assemblées de la Table Ronde; elles relèvent non du calendrier, mais du décor). Je n'insiste pas. Du reste M. de Riquer consent en somme à enlever à son argument beaucoup du poids qu'il lui attribuait dans son article de *Filologia Romanza* [2].

Son hypothèse trouve apparemment un meilleur appui dans l'épisode de Perceval à l'ermitage et son intercalation abrupte, avec un décalage de cinq ans, au milieu des aventures de Gauvain. C'est là le fait le plus déconcertant dans la chronologie

1. *Le Moyen Age, loc. cit.*, p. 86.

2. Il écrit en effet (*Boletin...*, p. 288) : « Pero a pesar de todo, aceptemos, repito, la rebuscada explicación del prof. Frappier y concedamos que Chrétien se ha equivocado ; aunque no obstante, « le doute semble permis ».

du *Conte du Graal*, Quel que soit le point de vue qu'on adopte, celui de mon collègue ou le mien, une forte part de perplexité et d'insatisfaction subsiste. Toutefois la raison de vraisemblance morale, jointe à l'état d'inachèvement du roman, par laquelle j'ai essayé d'expliquer l'anomalie chronologique [1] reste plausible à mes yeux. Ce qui en revanche me paraît bien difficile à comprendre dans la théorie défendue par M. de Riquer, c'est que l'éditeur-remanieur, capable d'après lui de procéder à des raccords délicats et à d'amples interpolations, n'ait pas pris aussi la précaution élémentaire, et facile à réaliser, d'éliminer une discordance chronologique [2] aussi voyante que le décalage de cinq années entre l'épisode de l'ermitage et les aventures de Gauvain.

Je crois avoir montré dans mon précédent article [3] que Chrétien ne veillait guère à la cohérence et à la vraisemblance de la chronologie et qu'il était par conséquent téméraire, pour le moins, d'échafauder sur les discordances chronologiques du *Conte du Graal* une hypothèse d'aussi grande conséquence que celle de M. de Riquer. J'ai montré aussi que le flottement chronologique se constatait tant dans les aventures de Perceval que dans celles de Gauvain et qu'il ne résultait pas uniquement de la confrontation des unes et des autres. Ce manque de rigueur revêt des aspects divers. L'un des plus notables, à coup sûr, est la « densité » extraordinaire de certaines journées dans les aventures des héros — extraordinaire et même absurde, serait-on tenté de dire. — Tel est le cas, notamment, pour la « troisième jour-

1. Cf. *Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 87-89.

2. Wolfram d'Eschenbach, dans *Parzival*, semble avoir veillé à la faire disparaître : il intercale comme Chrétien l'épisode de l'ermitage dans les aventures de Gauvain, mais il s'abstient de donner une indication précise sur la durée des chevaleries de Parzival : « Or l'histoire nous conte qu'il avait parcouru maint pays, tantôt à cheval, tantôt dans les nefs qui fendent les flots, et que tous les chevaliers, fussent-ils de son pays ou de son parentage, qui avaient voulu se mesurer avec lui en combat singulier, avaient dû vider les arçons... L'histoire nous conte que Perceval, le preux hardi, continuant sa chevauchée, arriva dans une forêt ; à quel moment du jour, je ne saurais le dire. » (Wolfram von Eschenbach, *Parzival*, traduit, préfacé et annoté par Ernest Tonnelat, Paris, Aubier, 1934, t. II, p. 7-8).

3. *Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 80-85.

née » des aventures de Gauvain, d'après le calendrier établi par mon collègue. Il m'a reproché à son propos d'avoir parlé d'« incertitude chronologique », alors qu'elle lui paraît, au contraire, d'une « précision irréprochable » [1]. Reprenons donc l'examen de cette journée, dans l'espoir de mieux éclairer notre désaccord, s'il nous faut renoncer à concilier nos vues.

On sait que le récit de cette « journée » — s'il s'agit bien d'une seule journée — se fait en deux temps, séparés par l'épisode de Perceval à l'ermitage. Du vers 5656 au vers 6216, Gauvain, parti à l'aube d'une « obediance » où il a passé la nuit, chasse la biche blanche, arrive au château d'Escavalon, échange dans la tour des propos galants avec la sœur du roi, puis est assiégé par la commune alertée, est délivré par le retour de son hôte, s'engage à quêter la lance qui saigne, enfin s'éloigne seul du château d'Escavalon après avoir renvoyé sa suite à la cour d'Arthur. A partir du vers 6519 — donc après la coupure — nous apprenons d'abord qu'après avoir quitté Escavalon Gauvain « tant erra » qu'il arriva « antre tierce et miedi vers une angarde (la borne de Galvoie)... » ; ensuite se placent les nombreux épisodes consacrés à la Male Pucelle et à Greoreas ; le soir venu, Gauvain rencontre le nautonier et devient son hôte pour la nuit (v. 7493).

Voilà une « journée » bien remplie, trop bien remplie, car l'accumulation de tant d'aventures dans un délai si court défie la vraisemblance chronologique. Sans repousser complètement l'idée d'une continuité dans cette suite d'épisodes — ce que M. de Riquer a omis de signaler [2] —, j'ai estimé que la reprise du récit aux vers 6519-23 (*Mes sire Gauvains tant erra Puis que de la tor eschapa, Ou la comune l'assailli, Que antre tierce et miedi Vers une angarde vint errant...*) n'est pas d'une telle précision chronologique qu'elle interdise une autre interprétation, qu'on ne puisse penser « que l'expression *tant erra* corresponde à un

1. « En el texto no hay en modo alguno « incertitude chronologique » sino una precisión irreprochable » (*Boletín...*, p. 289).

2. J'ai écrit en effet : « On peut hésiter à partager l'opinion de M. de Riquer quand il affirme (p. 125) que d'un épisode à l'autre l'action du roman se poursuit sans discontinuité « dans la même matinée »... Supposons cependant que sur ce point M. de Riquer ait tout à fait raison. Des invraisemblances s'accusent aussitôt... » (*Le Moyen Age, loc. cit.*, p. 79).

laps de temps indéterminé, mais probablement long » [1]. Peut-être aurais-je dû écrire « assez long » plutôt que « long », de façon tout aussi conjecturale d'ailleurs. Ce qui est sûr, c'est que mon assertion a beaucoup surpris mon collègue et qu'il s'est efforcé de la réfuter [2]. Je n'ai jamais prétendu et je ne prétends pas que sur ce point il ait nécessairement tort ; mais je ne juge pas non plus qu'il ait nécessairement raison. L'hypothèse de la discontinuité n'est pas tellement dépourvue d'arguments. L'indication *tant erra* reste des plus vagues ; si l'allusion à « la tour » et à la « commune » donne l'impression d'une suite ininterrompue, il se peut aussi que Chrétien ne vise à rien de plus qu'à relier les deux séries d'aventures en rappelant rapidement à l'auditeur ou au lecteur ce qui s'est passé en dernier lieu avant l'épisode de l'ermitage. Ainsi dans les poèmes homériques plus d'un chant commence par un vers de récapitulation qui renvoie au chant précédent. Enfin et surtout le vers 6522 (*entre tierce et midi*) n'est guère favorable à l'hypothèse d'une journée unique. On peut même dire qu'en principe il l'exclut. Comment croire que la chasse à la biche blanche et tous les événements d'Escavalon, et aussi une partie au moins du trajet de Gauvain vers « la borne de Galvoie », se soient déroulés avant *tierce*, avant neuf heures du matin ? Comme je l'écrivais dans mon article du *Moyen Age* [3], « il est bien évident que Chrétien n'a pas songé le moins du monde à chronométrer cette série d'événements ». Mon collègue et ami voudra bien admettre, je l'espère, qu'entre son interprétation et la mienne le doute reste possible. Et peut-être même estimera-t-on que le texte de Chrétien autorise à parler d'« incertitude chronologique » plutôt que d'une « précision irréprochable ».

En somme cette « troisième journée » de Gauvain laisse le choix libre entre la discontinuité et l'invraisemblance ou l'absurdité chronologique. Libre à chacun d'opter selon sa préférence. De toute façon, ce que j'ai appelé « le flou chronologique » est bien réel dans le récit de Chrétien. Celui-ci use librement du temps (et certes il n'est pas le seul romancier dans ce cas).

1. *Ibid.*
2. Cf. *Boletín...*, p. 289-290.
3. P. 80.

Je reconnais volontiers que dans ses autres romans le flottement chronologique n'atteint pas la même ampleur que dans le *Conte du Graal* ; mais, encore une fois, n'oublions pas que cette dernière œuvre de Chrétien n'est pas terminée et qu'il lui a manqué l'ajustage final [1].

C'est pourquoi j'ai considéré et je considère toujours que l'argument de l'incohérence chronologique manque de solidité et que, sans autre support, il ne légitime pas les conséquences singulièrement excessives qu'en a tirées M. de Riquer, qu'il s'agisse du rôle général attribué au prétendu éditeur-remanieur — j'en ai déjà suffisamment montré les invraisemblances et les

---

1. Je laisse de côté un certain nombre de points secondaires qui ne sauraient rien apporter d'utile à notre débat. Quant à la discordance sur la date de la mort d'Uterpandragon — douze ans ou soixante ans, suivant que l'on considère le début ou la fin du roman (les passages en cause sont séparés par un intervalle de 8 000 vers environ) —, je ne saurais à elle non plus accorder plus d'importance et de signification que je ne l'ai fait dans mon article du *Moyen Age* (p. 87). M. de Riquer écrit (*Boletín...*, p. 290) : « Lo que no es admisible es afirmar, en la misma novela y a poco días de distancia en la acción, que el rey Uterpandragon murió hace doce años para precisar más tarde que falleció hace mas de sesenta. A ningún novelista francés actual se le ocuriría empezar un relato en el que un personaje tomara parte en la batalla de Waterloo y otro, pocos días después, en la de Sedán. Claro está que Chrétien no escribe una « crónica », pero es evidente que tiene ideas claras sobre el fabuloso reinado del rey Artús. » Certes, si on relevait par exemple dans la *Débâcle* d'Émile Zola une confusion entre la bataille de Waterloo et celle de Sedan, ou dans la *Semaine Sainte* d'Aragon une confusion entre l'époque des Cent-Jours et celle de la fuite à Varennes, l'argument aurait du poids. Mais Chrétien, lui, songeait-il à écrire un « roman historique » et avait-il inscrit une fois pour toutes dans sa mémoire les dates précises des règnes légendaires d'Uterpandragon et d'Arthur ? Je maintiens que dans l'épisode du Château de la Merveille la chronologie est celle d'un conte de fée et j'ajoute qu'en rédigeant ce dernier épisode Chrétien a parfaitement pu se laisser aller à sa fantaisie du moment sans penser sur le coup à l'indication chronologique, d'ailleurs très implicite, qu'il avait donnée 8 000 vers plus haut (et par conséquent combien de jours, combien de mois plus tôt ?). Et pourquoi dire (*Boletín*, *ibid.*) qu'interpréter l'épisode du Château de la Merveille en le rattachant à la conception mythique de l'Autre Monde est une « interpretación tan siglo XIX » ? C'est, plus clairement, une interprétation suggérée par le texte (voir notamment les vers 8726-8757).

contradictions [1] — ou, plus précisément, des interpolations qu'il aurait introduites dans le texte de Chrétien.

Ce qui me paraît en effet le plus inquiétant et de beaucoup le moins convaincant dans la théorie de M. de Riquer, ce sont les « dépeçages » auxquels il a soumis l'épisode de la Demoiselle Hideuse et une partie de l'épisode d'Escavalon.

Pour le premier, je ne vois pas qu'il apporte des arguments nouveaux en faveur de sa tentative, sauf qu'il donne plus de relief au fait que les aventures proposées par la Demoiselle Hideuse (le Château Orgueilleux, le Château de Montescleire) sont ensuite complètement oubliées dans ce qui nous reste du roman [2]. Je n'ai rien à ajouter aux objections que j'ai déjà faites, je n'ai rien à en retrancher non plus [3]. On les complétera très utilement par les observations critiques de M. Lecoy [4]. Je dois cependant marquer ma surprise en constatant que M. de Riquer se refuse à donner une valeur d'opposition au vers 4727 (*Et Percevaus redit tot el*) ou du moins méconnaisse un peu trop le contraste qui s'y affirme entre Perceval et les autres chevaliers de la Table Ronde. « A pesar de los esfuerzos, écrit-il [5], y de las sutiles explicaciones del prof. Frappier (pág. 93), el giro « redit tot el » no es claro ». Mais si, le tour est parfaitement clair, à une condition toutefois : qu'on ne tienne pas compte de l'interpolation attribuée par mon collègue à l'éditeur-remanieur. Alors que Gauvain, Girflet, Kahedin et cinquante autres veulent se lancer dans des aventures de chevalerie profane, Perceval, lui, choisit de tenter l'aventure du Graal. L'opposition est remarquablement précisée, deux fois (*tot el* et préfixe *re-* de *redit*). Que l'épisode entier ait une valeur structurale, j'espère l'avoir montré, sans avoir besoin de recourir à des « subtilités ». Disons plutôt qu'il fait le plus grand honneur à la finesse de Chrétien [6].

---

1. *Le Moyen Age, loc. cit.*, p. 100-101.
2. Cf. *Boletin...*, p. 292-296.
3. Cf. *Le Moyen Age, loc. cit.*, p. 90-95.
4. *Romania*, LXXX, 1959, p. 272-273.
5. *Boletin...*, p. 296.
6. Qu'il me soit permis de renvoyer à l'interprétation que j'ai donnée de l'épisode dans mon cours sur *Perceval ou le Conte du Graal* (« Les Cours de Sorbonne », Centre de Documentation Universitaire, Paris, 1953 et 1959),

L'épisode d'Escavalon prête davantage à la discussion. Mais je ne pense pas non plus que les nouveaux arguments de M. de Riquer [1] soient convaincants. Dans son article de *Filologia Romanza* il limitait aux vers 6166-71 (il s'agit du fameux passage sur la lance qui saigne destructrice du royaume de Logres) l'interpolation due selon lui à l'éditeur-remanieur. Voulant bien tenir compte d'une de mes objections et cherchant, comme il est naturel, à la surmonter, il n'hésite pas cette fois à élargir énormément l'interpolation et à soutenir qu'elle englobe les vers 6088-6203, à peu près toute la fin de l'épisode, non plus six, mais cent seize vers. C'est vraiment beaucoup.

Il justifie cet énergique retranchement en ne voyant qu'un tissu de contradictions dans le long passage qu'il prétend extirper. La quête de la lance qui saigne imposée à Gauvain serait incompatible avec le fait qu'il se trouve sous la sauvegarde du roi d'Escavalon et de Guinganbresil. J'ai estimé au contraire [2] qu'elle « est liée à une situation juridique et morale soigneusement calculée, équilibrée, qu'elle sert à dénouer ». J'ai ajouté, il est vrai, que le « motif surgit de façon inattendue et peut ressembler à un simple expédient ». Je ne songe pas en effet à nier que dans son ensemble (et non seulement dans la partie condamnée par mon collègue) l'épisode laisse apparaître des traces d'un agencement hâtif, et même une certaine désinvolture que Chrétien lui-même a soulignée à l'occasion. Il n'en reste pas moins à mon avis que tout en multipliant des rebondissements dignes d'un roman de cape et d'épée il a veillé à établir une liaison entre le début et la fin de l'épisode. Tout

---

p. 71-75, et dans mon *Chrétien de Troyes, L'homme et l'œuvre*, Paris, Hatier-Boivin, (« Connaissance des Lettres », 1957), p. 182-184. — Il se peut encore que la Demoiselle Hideuse (qui n'est probablement pas sans accointance avec le château du Roi Pêcheur) en méprisant Perceval, en prétendant l'éliminer de l'aventure à laquelle il semblait destiné, en lui lançant le défi de la désespérance, se comporte avec beaucoup d'adresse, un peu comme Blanchefleur, affectant de le croire trop jeune et trop faible pour combattre Anguingueron, le poussait à faire ce qu'elle voulait (*Conte du Graal*, v. 2107-2137). En déchirant sa réputation, la Demoiselle Hideuse incite le héros à la rétablir, à se disculper aux yeux de ses égaux et, plus encore, à ses propres yeux.

1. *Boletin...*, p. 296-302.

2. *Le Moyen Age, loc. cit.*, p. 98-99.

peut s'éclairer, me semble-t-il, — et je l'avais indiqué dans mon précédent article, mais trop sommairement, je le crains — si l'on ne perd pas de vue que la quête de la lance constitue un compromis entre deux exigences contradictoires, les lois de l'hospitalité et le fait que Gauvain est un ennemi. Cette idée directrice, Chrétien l'a mise plusieurs fois en valeur et je regrette un peu que dans son analyse M. de Riquer ne lui ait pas donné plus de relief, car elle me paraît de nature à beaucoup atténuer, sinon à éliminer, les « incongruencias » qui l'ont indigné.

Reprenons donc l'examen de l'épisode en marquant de notre mieux à la fois les cascades des péripéties et le cheminement — non sans zigzag — qui mène à la quête de la lance par Gauvain comme au dénouement, acceptable pour tous, d'une situation paradoxale, apparemment insoluble.

Si l'on applique à l'épisode entier les mêmes exigences de logique rigoureuse que M. de Riquer réserve au passage condamné par lui, on ne peut qu'être frappé en premier lieu des inconséquences ou des gratuités accumulées déjà par Chrétien, dès le début, dans la partie dont personne ne conteste l'authenticité. Alors qu'un délai de quarante jours doit s'écouler entre le défi de Guinganbresil et son duel avec Gauvain [1], celui-ci entre dans le « château » d'Escavalon le surlendemain de son départ de la cour d'Arthur. Chose curieuse, il ne se doute pas qu'il est arrivé (fort prématurément) au terme de son voyage : en principe, il devait pourtant avoir quelque idée de l'endroit où il allait. Fait un peu surprenant lui aussi et en tout cas bien gratuit, personne dans Escavalon ne connaît Gauvain :

Li chevaliers s'an part adonques,
Qui mon seignor Gauvain conduit
La ou de mort le heent tuit.
Mes il n'i est pas coneüz,

1. Cf. v. 4788-91 :

Et cil dit qu'il le provera
De traïson leide et vilainne
Jusqu'au chief de la quarantainne
Devant le roi d'Escavalon.

« Guinganbresil s'écrie que, les quarante jours de délai une fois passés, il lui fera avouer sa laide, sa vilaine trahison devant le roi d'Escavalon. » (Traduction L. Foulet, *Chrétien de Troyes, Perceval le Gallois ou Le Conte du Graal*, Stock, Paris, 1947, p. 113).

Car onques mes n'i fu veüz,
Si n'i cuide avoir nule garde. (v. 5748-53)

Il fallait évidemment qu'il en fût ainsi pour que Gauvain, cet ennemi, fût accueilli comme un hôte par le roi d'Escavalon et, par la même occasion, se fourrât dans un guêpier. Pour créer cette situation propice à des rebondissements, Chrétien ne s'est pas embarrassé de moyens compliqués (ce qui n'a rien de très scandaleux dans un récit de fantaisie). Il va encore user d'expédients faciles pour dénouer la situation, qui seule au fond l'intéresse et qui est originale en raison du problème psychologique et juridique qu'elle comporte : comment traiter celui qu'on croyait être un hôte et qui soudain apparaît comme le plus haï des ennemis ?

Il fallait d'abord que Gauvain restât inconnu, il faut maintenant qu'il soit reconnu. C'est chose promptement faite, grâce à un opportun vavasseur qui, lui, comme par hasard, connaît Gauvain et le surprend (alors qu'il est dans la tour en compagnie de la sœur du roi) :

Uns vavassors andemantiers
Antra leanz, qui mout lor nut,
Qui mon seignor Gauvain conut,
Si les trova antrebeisant
Et mout grant joie antrefeisant. (v. 5832-36)

Notons en passant que ces vers ne s'accordent pas très bien avec ce qui est dit plus haut au vers 5751 (on ne connaît pas Gauvain à Escavalon) et qu'on pourrait les attribuer à un remanieur si l'on obéissait aux mêmes préventions que M. de Riquer. Mais il n'importe. Ce qui compte à coup sûr pour Chrétien, c'est que Gauvain soit reconnu et qu'il devienne le héros involontaire et quelque peu comique du siège entrepris par la commune.

Les choses tourneraient fort mal pour lui, semble-t-il, si ne se produisaient l'intervention de Guinganbresil — celle-ci d'une soudaineté que Chrétien, non sans désinvolture, s'est amusé à souligner [1] —, puis celle du roi revenu de la chasse. Dès que

1. Atant ez vos Guinganbresil,
Qui *par ne sai quel avanture*
Vint el chastel grant aleüre... (v. 6034-36)

la vérité est sue, Guinganbresil et le roi après lui jugent que Gauvain, en sa qualité d'hôte, doit être à l'abri de « honte et de vilenie » (cf. v. 6066-6070), mais le roi n'oublie pas que Gauvain est aussi son ennemi et que la fureur de ses gens contre lui n'a rien d'injustifié :

« Se mes janz le heent de mort,
Je ne m'an doi pas correcier,
Mes de son cors prandre et blecier
Por m'enor le garderai gié
Por ce que je l'ai herbergié. » (v. 6076-80)

Ces vers laissent entendre clairement que le roi d'Escavalon est contraint de faire face à une situation contradictoire : il lui faut concilier la sauvegarde due à un hôte et le fait que cet hôte est justement haï dans Escavalon. Si on ne leur fait pas dire plus qu'ils ne disent, ces vers signifient que Gauvain a le droit de ne pas tomber entre les mains du maire et des bourgeois, de ne pas être maltraité par eux, mais ils n'impliquent pas forcément que Gauvain est quitte de toute obligation ni même de toute « prison » envers le roi et Guinganbresil. Le roi agit en conséquence : sur son ordre les assiégeants renoncent à leur entreprise. Cependant il n'est pas étrange qu'à titre personnel il hésite encore sur le traitement qu'en définitive il convient de réserver à Gauvain.

C'est ici, au vers 6088, que commencerait d'après M. de Riquer l'interpolation, avec l'entrée en scène d'un second vavasseur. Mais rien ne me paraît justifier à cet endroit précis l'idée d'une interpolation [1]. Assurément ce nouveau vavasseur surgit brusquement, il sort « on ne sait d'où », comme le dit M. Lecoy, [2] plus favorable que moi (sans la juger vraiment convaincante) à cette partie de la démonstration de notre collègue. Mais en va-t-il autrement pour le premier vavasseur et pour Guinganbresil ? Ce second vavasseur n'est lui aussi qu'une utilité ;

1. J'ajoute qu'en reliant directement les vers 6086-87 (*Cil s'an vont, que nus n'i remaint Neïs uns puis qu'au maior plot*) aux vers 6204-05 (*Einz qu'il issist de la tor fors, A la pucele congié prist*), on précipite de façon invraisemblable la fin de l'épisode. Comment croire que Gauvain quitte Escavalon sans une entrevue ni la moindre explication entre lui et le roi d'Escavalon ?

2. *Romania, loc. cit.*, p. 269.

cependant il a bel et bien un rôle à jouer. C'est à lui, conseiller de « mout grant sen » (v. 6091) que l'auteur a confié le soin de trouver et de proposer le compromis propre à équilibrer les devoirs envers l'hôte et la sanction légitime contre l'ennemi qui s'est fourvoyé.

En dépit de l'interpolation supposée par M. de Riquer les premiers mots du vavasseur se lient parfaitement à ce qui précède et font écho aux paroles prononcées un peu plus haut par le roi :

« Sire », fet il, « or vos doit an
A bien et a foi conseillier :
Ce ne fet mie a merveillier
Se cil qui la traïson fist
De vostre pere qu'il ocist,
A esté ceanz assailliz,
Car il i est de mort haïz
Einsi a droit con vos savez.
Mes ce que herbergié l'avez
Le doit garantir et conduire
Qu'il n'i soit pris ne qu'il n'i muire. »
(v. 6092-6102)

Le vavasseur expose en termes clairs les deux aspects contradictoires de la situation. Il estime lui aussi que les lois de l'hospitalité interdisent de profiter des circonstances pour faire subir un mauvais sort à Gauvain ; il ajoute même que celui-ci est en principe sous la sauvegarde de Guinganbresil qui lui a lancé un défi à la cour du roi Arthur (cf. v. 6103-6107). Mais peut-il être question de libérer purement et simplement Gauvain qui doit être considéré à juste titre (*a droit*) comme un ennemi ? Non assurément. Aussi le vavasseur propose-t-il une solution originale : la difficile, la périlleuse quête de la lance qui saigne (v. 6110-6128). Sans prolonger davantage l'analyse du l'épisode [1], précisons seulement que cette quête de la lance laisse à Gauvain une chance, très problématique il est vrai, de ne pas être traité, passé le délai d'un an, comme le

1. On en trouvera un examen plus détaillé dans mon cours publié au Centre de Documentation Universitaire, p. 120-122, où j'ai tenté notamment d'expliquer l'attitude de Gauvain qui refuse d'abord de prêter le serment qu'on veut lui imposer, puis consent à engager sa foi, après que la formule du serment a été modifiée.

prisonnier du roi d'Escavalon, chance qui est le bénéfice accordé à sa qualité d'hôte, et que d'autre part elle permet de lui infliger, sans que l'honneur du roi s'en trouve entaché, le châtiment que mérite un ennemi. Telle est du moins la pensée, très cohérente en elle-même, du vavasseur, qui rallie son seigneur à son avis.

Il n'y a pas de contradiction fondamentale entre cette fin de l'épisode et son début. Qu'on relève aisément dans la façon dont Chrétien a agencé et conté la mésaventure de Gauvain du jeu, quelques incertitudes (peut-êtres voulues), de l'étrangeté même, oui [1]. Mais ce n'est pas le seul endroit où il soit loisible

1. Il est bien vrai que les vers 6141-45 où Guinganbresil déclare à Gauvain qu'il l'avait averti de ne pas pousser la hardiesse au point d'entrer en château ou en cité qui fût au roi d'Escavalon, ne correspondent à rien : en lançant son défi, Guinganbresil n'a articulé aucune défense de ce genre. Mais ce point est-il tellement important qu'il faille recourir une fois de plus pour l'expliquer à l'hypothèse si compliquée de l'éditeur-remanieur ? On peut croire de préférence à une simple inadvertance de Chrétien, comme l'a pensé William Roach dans une note de son édition du *Conte du Graal* (p. 293). Du reste, on relève plus d'une fois dans le *Conte du Graal* des précisions subites, presque furtives, et des allusions très elliptiques à des faits qui ne sont racontés nulle part (voir la note de William Roach, *ibid.*, p. 290-291 pour le vers 5664 et les exemples que je donne dans mon article du *Moyen Age*, p. 90) — On attachera encore moins de gravité à l'apparente contradiction contenue dans les vers 6108-10 : « *Ice ne fet mie a celer Qu'il s'an estoit venuz desfandre An vostre cort* », dit le vavasseur de Gauvain qui en réalité est entré au « château » sans savoir qu'il s'agissait d'Escavalon. Le vavasseur et les gens d'Escavalon en général ne sont pas forcés de savoir que Gauvain ne faisait pas exprès de se diriger vers leur cité au moment où le roi l'a rencontré, puis invité. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer à ce propos que si Guinganbresil a fixé, suivant la coutume, un délai de quarante jours pour la bataille, Gauvain lui a répliqué qu'il entend *le suivre sans tarder* (Cf. v. 4794-96). — Si enfin il n'est plus fait allusion à la quête de la lance par Gauvain dans ce qui nous reste du *Conte du Graal*, faut-il s'en étonner ? Bien d'autres thèmes restent en suspens dans ce roman inachevé, entre autres celui de l'épée remise à Perceval par le Roi Pêcheur ou, comme le remarque M. Lecoy (*Romania*, *loc. cit.*, p. 269), celui de la « bataille » elle-même de Guinganbresil et de Gauvain. N'oublions pas que si l'on accepte la chronologie de M. de Riquer pour les aventures de Gauvain, il resterait encore à celui-ci, au moment où s'arrête le roman, 362 jours, en principe, pour rapporter la lance qui saigne au roi d'Escavalon.

de faire des constatations analogues dans le *Conte du Graal*. Elles s'expliquent ici et ailleurs sans qu'il soit besoin d'appeler à la rescousse un prétendu remanieur. Citons de nouveau M. Lecoy ; s'il concède à notre collègue qu'« on sera tenté de penser, peut-être, qu'il n'est pas impossible que les vers 6083-6201 ne soient qu'un raccord introduit après coup », il n'a pas manqué d'ajouter : « Toutefois il n'est pas impossible non plus de considérer que ces incertitudes de développement, relevées par M. de Riquer, sont dues tout simplement au fait que le texte de Chrétien n'a pas reçu de son auteur l'ultime révision qui aurait fait disparaître les dernières taches qui heurtent aujourd'hui encore le goût d'un lecteur attentif et exigeant [1]. » On comprendra que cette seconde opinion nous paraisse la bonne, d'autant plus qu'on est en droit d'invoquer pour elle deux raisons supplémentaires : 1° on ne décèle dans la tradition manuscrite aucun indice matériel en faveur de l'hypothèse d'un remaniement ; 2° la longue interpolation de cent seize vers que M. de Riquer attribue avec tant de générosité au remanieur qu'il imagine est écrite dans un style excellent, égal à celui de la première partie de l'épisode. Rien dans le vocabulaire et la syntaxe ne permet d'y déceler une autre main que celle de Chrétien.

C'est pourquoi je persiste à estimer qu'aucun argument sérieux n'autorise à refuser un caractère d'authenticité aux vers 6088-6203, y compris bien entendu le passage sur la lance qui saigne, destructrice du royaume de Logres (v. 6164-71). Sous prétexte que cette donnée ne cadre guère avec l'idée d'une origine purement chrétienne de la lance, il est trop commode

1. *Romania*, *loc. cit.*, p. 269-270. — Sans attacher beaucoup d'importance à ce détail, je signale une sorte d'inadvertance chronologique, en somme, commise par Chrétien (sans l'aide d'un remanieur, n'en doutons pas) aux vers 5722-23. Quand le roi d'Escavalon invite Gauvain à se rendre en qualité d'hôte « en ses maisons », il lui dit : « *Bien est hui mes tans et seisons De herbergier, s'il ne vos poise.* » (Il est l'heure de songer au logis, s'il ne vous déplaît », traduction L. Foulet, p. 134.)

Cette raison ne se comprendrait vraiment, me semble-t-il, que si la nuit approchait ; mais on en est encore au début de la matinée. N'y a-t-il pas là aussi une petite et curieuse négligence qu'une révision du texte par son auteur aurait probablement éliminée ?

d'en rejeter la responsabilité sur un remanieur qu'on juge absurde en la circonstance, tout en admettant implicitement qu'il était capable d'écrire une longue interpolation dans un style d'une venue parfaitement digne de Chrétien.

Il nous reste à peser la valeur exacte du nouvel argument de M. de Riquer, ou plutôt de sa nouvelle hypothèse. Cette fois il a pensé trouver — indirectement — des indices favorables à sa théorie sur le rôle qu'il prête à l'éditeur-remanieur dans la rédaction particulière que donne le manuscrit *R* (Paris, B. N., f. fr. 1450, première moitié du XIII[e] siècle) de la première section (*Guiromelant*) de la *Première Continuation de Perceval* [1]. Disons tout de suite que si le détour est subtil et même un peu labyrinthique, il n'aboutit — et ne peut aboutir — qu'à une impasse. Il est illusoire de compter sur un renfort de ce côté-là, quelle que soit la théorie défendue. Dans le débat en cause, le manuscrit *R* ne nous apprend rien de plus que les autres manuscrits.

On sait que le texte de ce manuscrit, apparenté aux manuscrits de la « version courte » (*ALPS*), s'arrête avec l'achèvement de l'épisode de *Guiromelant*, que Chrétien avait commencé et laissé en suspens. On a pu supposer, à tort ou à raison, que ce complément restreint (1 405 vers) du *Conte du Graal* conserve peut-être l'état le plus ancien de la *Première Continuation*. Non seulement il sert de conclusion au *Guiromelant*, mais il tente aussi de terminer, si l'on peut dire, l'épisode de *Guinganbresil*, de la façon la plus gauche et la plus sommaire (cf. v. 636, 1397-98) [2]. On peut admettre encore que *R* ne représente pas une exception, puisqu'il semble bien que Wolfram d'Eschenbach a utilisé (non uniquement d'ailleurs) un manuscrit du

---

1. Cf. éd. W. Roach, *The Continuations of the Old French « Perceval » of Chrestien de Troyes, The First Continuation*, vol. I (1949), p. XXV-XXVI, XLVI-XLVII, vol. III (1952), p. 603-638.

2. *R* et les autres manuscrits de la version courte nous apprennent *ex abrupto* que Guinganbresil se trouve présent devant le château de la Merveille et qu'il se réconcilie avec Gauvain et Arthur : *Gingambersil qui molt tenoit Redevint hom al roi iloc* (*R*, v. 1397-98). En fait, bizarrerie de plus, Guinganbresil n'apparaît jamais dans le *Conte du Graal* comme le vassal du roi Arthur.

même type [1]. Ramenée à l'essentiel, l'idée de M. de Riquer est que la version *R* du *Guiromelant* devrait être considérée comme une conclusion du *Roman de Gauvain* laissé inachevé par Chrétien, conclusion rédigée avant que ce *Gauvain* ait été soudé par l'éditeur-remanieur avec le *Perceval*, lui aussi inachevé. Ne constate-t-on pas en effet que le *Guiromelant* du manuscrit *R* ne contient aucune allusion à la quête de la lance qui saigne par Gauvain ni aux aventures de Montescleire et du Chastel Orgueilleus proposées par la Demoiselle Hideuse [2] ?

De cette constatation purement négative M. de Riquer tire non sans hardiesse un argument positif en faveur de son hypothèse. J'avoue que cette façon d'argumenter me paraît extrêmement fragile dans son principe. Elle n'en mérite pas moins d'être examinée de près, comme l'a fait M. Lecoy en présentant contre elle de très fortes objections, si fortes qu'à mon avis elles suffisent à l'ébranler radicalement [3]. Il est inutile que je les rappelle ici. Je me bornerai donc à de brèves observations qui me paraissent de nature à les confirmer.

Je ne pense pas qu'il convienne d'attacher la moindre importance au fait que Girflet soit mentionné trois fois dans le *Guiromelant* — et il en est ainsi, notons-le, pour toutes les versions — [4]. Ce détail, d'après M. de Riquer, se trouve en contradiction avec les vers 4721-4723 du *Conte du Graal* (attribués par lui au remanieur) où Girflet a choisi de tenter l'aventure du Chastel Orgueilleus proposée par la Demoiselle Hideuse :

> Et Girflez li filz Do redit
> Qu'il ira, se Deus li aït,
> Devant le Chastel Orguelleus.

Il n'y aurait contradiction assurée que si Girflet était parti réellement, sans aucun délai, pour le Chastel Orgueilleus. Mais justement le *Conte du Graal*, après les vers 4721-23, ne donne

---

1. Cf. J. Fourquet, *Wolfram d'Eschenbach et le Conte del Graal* (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 1938), p. 39-79.

2. Cf. *Boletin...*, p. 303-317.

3. Cf. *Romania, loc. cit.*, p. 270-273.

4. Seul fait exception le manuscrit *A*, celui de Guiot. Il appartient à la rédaction courte.

aucune précision à ce sujet. Ce silence n'a du reste rien d'étonnant : l'aventure du Chastel Orgueilleus — si dans la pensée et le plan de Chrétien elle devait se réaliser un jour — a pu ou dû être normalement remise à plus tard. Il ne faut pas oublier en effet que l'arrivée subite de Guiromelant à la cour d'Arthur interrompt et bouleverse les beaux projets de Gauvain et des autres chevaliers de la Table Ronde. Et si les aventures de Gauvain, comme le veut M. de Riquer, ne se déroulent qu'en six jours, on comprend d'autant mieux que Girflet n'ait pas encore quitté la cour au moment où celle-ci apprend par le messager le prochain duel de Guiromelant et du neveu d'Arthur. On va donc bien trop vite en besogne en déclarant que la contradiction est flagrante entre l'intention manifestée par Girflet de se rendre au Chastel Orgueilleus et sa venue au château de la Merveille au début de la *Première Continuation*. Ce n'est pas en se fondant sur un détail aussi ténu et incertain qu'on peut légitimement attribuer à un remanieur les vers qui se rapportent au Chastel Orgueilleus dans l'épisode de la Demoiselle Hideuse. Au surplus la contradiction qu'on veut monter en épingle est si peu évidente qu'elle n'a pas embarrassé les rédacteurs de la *Première Continuation* : dans leur quasi-totalité (*R* compris), les manuscrits font figurer Girflet, fils de Do, dans le *Guiromelant* [1] ; si nous apprenons ensuite par une allusion elliptique du roi Arthur (au début de la IV[e] section, le *Chastel Orgueilleus*) [2] que Girflet a tenté l'aventure proposée par la Demoiselle Hideuse et qu'elle a mal tourné pour lui, faut-il conclure à une bévue généralisée des rédacteurs et des scribes ? On croira plus aisément qu'ils n'ont vu aucune incompatibilité entre la

1. On trouvera les références dans l'article de M. de Riquer, *Boletin...*, p. 314-316, et dans celui de M. Lecoy, *Romania*, *loc. cit*, haut de la p. 271.

2. Cf. pour la version courte, *L*, v. 3486-97 : *Bien a deus ans u pres de trois Que j'ai perdu tot le mellor... Gifles li fix Do a a non* ; *ASPU*, v. 5659-73 : *Je me plain d'un mien compaignon Qui molt (PU quatre ans) a esté an prison... Il a non Guiflez li filz Deu (U Doon)* — pour la version mixte, *TVD*, v. 8996-9012 : *Trois ans l'ont tenu en prison* ; *...Giflés li fix Do a a non* — pour la version longue, *EMQ*, v. 12784-87 : *Girflez li filz Do a a non, Li gentix, li boens chevaliers ; Passé a ja trois anz antiers Q'am prison est an une tor*. Il va de soi que dans la *Première Continuation* la chronologie des aventures, sans beaucoup de lien entre elles, est extrêmement lâche.

présence de Girflet dans le *Guiromelant* et son aventure ou sa mésaventure du Chastel Orgueilleus. Le texte du *Conte du Graal*, tel que nous le connaissons nous-mêmes, les autorisait à en juger ainsi. Ils ont admis implicitement que Girflet était parti pour le Chastel Orgueilleus après le dénouement de l'épisode de Guiromelant [1]. Dans ces conditions, quel secours peut apporter à l'hypothèse de l'éditeur-remanieur le fait que Girflet participe dans une certaine mesure à l'action du *Guiromelant* ?

Reste le cas litigieux du manuscrit *A*. M. de Riquer a remarqué très justement [2] que ce manuscrit est le seul à remplacer dans le *Guiromelant* le nom de Girflet par celui d'un autre chevalier, une fois Mabonagrin (v. 261), deux fois Guingan de Dolas (v. 617, v. 707). Il en va encore de même dans la deuxième section (*Brun de Branlant*) de la *Première Continuation* (*A*, v. 2025), tandis que dans la quatrième section (*Le Chastel Orgueilleus*) *A* parle comme les autres manuscrits de *Girflet le fils Do* (*Deu, Doon*). Bien qu'un doute puisse subsister [3], j'admets comme M. de Riquer que ces différences onomastiques ne sont pas l'effet d'un pur hasard et que Guiot, le copiste du ms. *A*,

---

1. Et même, pour les manuscrits de la version mixte et de la version longue, après l'épisode de Caradoc où Girflet est mentionné et joue quelque rôle : cf. *TVD*, v. 5097, 5214, *EMQU*, v. 8679, 8794, 9152.

2. *Boletin...*, p. 315-316.

3. En effet le nom de Girflet se rencontre dans le *Guiromelant* du ms. *A* au vers 555, mais ce Girflet-là est dit fils du roi Yder (*Guiflez, li filz le roi Yder*) ; la leçon est la même dans *SP* et dans *R* (*Girflés, li fils al roi Yder*, v. 647) ; au vers correspondant *L* nomme Girflet (sans autre précision) et Yvain (*Girflés et Yvains qui l'amoient*, v. 529) ; même leçon dans *TVD* (version mixte), v. 563, que dans *L*. — On peut soupçonner que *Yder* dans *ASPR* n'est là que pour la rime. William Roach (vol. III de son édition, p. 640, note pour le vers 555 de *A*) estime que *Girflet fils d'Yder* n'est qu'une erreur et qu'il ne peut s'agir en réalité que de *Girflet fils de Do* ; M. de Riquer juge au contraire qu'il s'agit de deux personnages différents. La perplexité n'est pas interdite. Comme le remarque W. Roach dans la même note, « les erreurs sur les noms propres sont plus fréquentes dans *A* qué dans la plupart des autres manuscrits ». Il donne des exemples significatifs à l'appui de son assertion. J'en ajouterai un autre que j'emprunte au *Conte du Graal* : dans l'épisode de la Demoiselle Hideuse, d'après l'apparat critique de l'éd. Hilka, Guiot appelle Girflet « li filz Nut » (v. 4721)!

très consciemment, a voulu éliminer Girflet du *Guiromelant*. A mes yeux, cette particularité ou cette innovation de Guiot ne saurait prouver qu'une seule chose assurée : il a pensé pour sa part que Girflet était déjà parti pour l'aventure du Chastel Orgueilleus. A cet égard il n'avait ni tort ni raison. Le texte du *Conte du Graal* permet de croire aussi bien ou que Girflet est parti immédiatement, ou qu'il a retardé son départ, ou même qu'il ne partira peut-être jamais. Les copistes des autres manuscrits qui ont eu sur ce point une vue différente de celle de Guiot ne sauraient passer pour plus malavisés que lui. Rien non plus n'autorise à penser qu'ils ont connu du *Conte du Graal* un texte différent de celui que connaissait Guiot.

Au contraire M. de Riquer tire de ce détail fort mince en somme des conséquences d'une extraordinaire ampleur : il discerne aussitôt dans la tradition manuscrite du *Conte du Graal* et de la *Première Continuation* d'une part *A* et d'autre part « les autres manuscrits, et parmi eux *R* », qui tous « dérivent d'une version dont l'auteur ne connaissait pas les vers où la Demoiselle à la Mule propose l'aventure du Chastel Orgueilleus et où Girflet le fils Do l'accepte » [1]. *A*, et lui seul, dépend au contraire d'une version conforme au *Conte du Graal* « tel que nous le lisons actuellement » [2]. Si je saisis bien la portée exacte du passage consacré par M. de Riquer à Guiot [3], j'ai l'impression (peut-être à tort) qu'il a été tenté de reconnaître en Guiot « l'éditeur-remanieur ». Toutefois, plus prudemment, il attribue à celui-ci un manuscrit hypothétique **A* pourvu d'un astérisque. De toute façon, me semble-t-il, les nouvelles hypothèses échafaudées par M. de Riquer pour justifier le rôle qu'il prête à l'éditeur-remanieur ne prendraient un commencement de consistance que si l'on découvrait au moins quelques indices qui leur soient favorables dans la tradition manuscrite du *Conte du Graal*. Or il n'en est rien à notre avis. Plus encore ; tous les enseignements qu'on peut objectivement tirer de cette tradition s'opposent à de pareilles hypothèses.

C'est là en fin de compte que réside la grande faiblesse de

1. *Boletin*..., bas de la p. 316.
2. *Ibid.*, haut de la p. 317.
3. *Ibid.*, p. 317-318.

la théorie soutenue par mon collègue avec tant de savoir, de brio et d'ingéniosité. Elle a contre elle, en bloc, l'état de la tradition manuscrite. Celle-ci n'offre aucune fissure, aucune saillie où elle puisse s'accrocher et prendre appui. Tous les manuscrits contiennent bel et bien tous les passages que M. de Riquer attribue à l'éditeur-remanieur : les aventures proposées par la Demoiselle Hideuse et la quête de la lance qui saigne par Gauvain. Aucune trace ne subsiste d'un état du *Conte du Graal* différent de celui que nous connaissons (et l'on peut aussi invoquer à cet égard, comme nous le ferons tout à l'heure, le témoignage de Wolfram d'Eschenbach). Nulle argutie ne saurait prévaloir contre ce fait : il condamne l'hypothèse concernant l'éditeur-remanieur à demeurer une simple vue de l'esprit dénuée d'arguments convaincants.

Si l'on se reporte aux conclusions que M. de Riquer formule avec une parfaite netteté et qu'il me soit permis d'ajouter avec un beau courage à la fin de son article [1], on constate qu'il admet trois phases ou trois tournants dans la fortune ou l'infortune, comme on voudra, du texte du *Conte du Graal* :

1° Chrétien laissait à sa mort deux romans inachevés, l'un de *Perceval*, l'autre de *Gauvain*.

2° A un moment donné, sans doute peu de temps après la mort de Chrétien, un continuateur anonyme **R* a pourvu d'une fin hâtive le *Gauvain* en terminant l'épisode de *Guiromelant*. Un manuscrit perdu W^1, utilisé par Wolfram d'Eschenbach, était semblable à **R*.

3° Plus tard un éditeur-remanieur, **A*, a soudé le *Gauvain* et le *Perceval* dans les conditions que l'on sait. Le manuscrit de Guiot, *A*, se rattache à cette nouvelle tradition tout en suivant **R* pour la fin du *Guiromelant*.

Il me semble que ces trois assertions se heurtent à des faits élémentaires, et d'autant moins négligeables, dont M. de Riquer fait vraiment trop bon marché.

1° Que Chrétien ait laissé à sa mort deux romans inachevés de *Perceval* et de *Gauvain*, il serait vain d'en chercher le moindre indice matériel soit dans les manuscrits du *Conte du Graal*, soit, indirectement, dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach.

1. *Ibid.*, p. 318-320.

Toutefois il est évident que Wolfram n'a connu, lui aussi, qu'un texte du *Conte du Graal* qui joignait les aventures de Gauvain à celles de Perceval. De plus, M. Lecoy a fort bien mis en valeur ce qu'a de très peu favorable à l'hypothèse initiale de notre collègue un fait notable de la tradition manuscrite [1] : « ...Il faut tout de même se garder de trop négliger le témoignage de la tradition manuscrite ; or les explicit de deux manuscrits au moins (*A*, B. N. fr. 794, au milieu de son texte [2] et *H* [3], Berne 352) nous invitent à penser que le texte de Chrestien, inachevé, a dû circuler quelque temps dans des copies qui ne comportaient aucune espèce de conclusion. Ce qui revient à dire que ce texte a été, en un premier temps, publié avec un certain respect (dans la mesure où ce mot a un sens concernant les pratiques littéraires du moyen âge). Or c'est là une attitude qui se concilie mal avec l'hypothèse qui veut qu'on eût pris la peine, avant cette publication, de mêler l'une à l'autre deux esquisses, de combiner deux brouillons, tous deux interrompus, pour obtenir un produit hybride, lui-même incomplet. »

2° A l'étape représentée par le manuscrit **R* un premier continuateur aurait achevé l'épisode de *Guiromelant* et donné ainsi une conclusion au *Gauvain*. C'est là une affirmation invérifiable et gratuite : elle se trouve démentie par les seuls témoignages tangibles dont nous disposons, c'est-à-dire le ms. *R* lui-même et le *Parzival* qui, malgré des changements considérables, laisse entrevoir avec une suffisante clarté ce que contenait le ms. W^1. L'hypothèse de M. de Riquer implique d'abord qu'ayant à sa disposition les derniers écrits inachevés de Chrétien [4], ce premier continuateur a négligé le *Perceval* et ne s'est intéressé qu'au *Gauvain*. On se demande vraiment pourquoi, mais je ne me charge pas de donner la réponse. Il va de soi cependant que l'objection capitale contre l'hypothèse que nous combattons

---

1. Cf. *Romania*, *loc. cit.*, p. 274.

2. *A* (ms. de Guiot), f° 394 v°, 3e col. : *Explycyt percevax le viel.*

3. Exactement Berne 354 (*B* dans les éditions Hilka et Roach du *Conte du Graal*), f° 283 v°, 2e col. : *Explicit li romanz de perceval.* — Dans ce ms. le texte de Chrétien n'est suivi d'aucune continuation.

4. C'est du moins ce que suppose mon collègue (cf. *Boletin...*, p. 319).

est fournie par le manuscrit *R* lui-même. Voilà un manuscrit, nous dit-on, qui reproduit l'épisode du *Guiromelant* dans une rédaction qui serait antérieure à l'intervention du « remanieur-éditeur ». Soit. Mais, s'il en est ainsi et puisque ce manuscrit (Paris, B. N. f. fr. 1450) nous a transmis aussi le texte du *Conte du Graal* (entièrement, à l'exception du prologue), on pourrait normalement s'attendre à trouver dans ce texte au moins une trace d'un état antérieur à la besogne du remanieur. Si l'on caresse cet espoir, il est complètement déçu. Il suffit de consulter l'apparat critique de l'édition Hilka pour constater que *R* contient tous les passages que M. de Riquer considère comme interpolés : les vers 4688-4746 (à l'exception des vers 4727-40) dans l'épisode de la Demoiselle Hideuse, les vers 6088-6203 dans l'épisode d'Escavalon (quête de la lance par Gauvain). Il faudrait donc admettre, en s'en tenant à l'hypothèse de mon collègue, que le copiste de *R* suivait pour le *Conte du Graal* une rédaction postérieure à l'éditeur-remanieur et pour la fin du *Guiromelant* (étroitement soudée aux derniers vers de Chrétien) [1] une rédaction antérieure à ce même remanieur. Ce serait aller contre toute vraisemblance. En réalité, à mon avis, *R*, comme l'ensemble de la tradition manuscrite, autorise à croire que les continuateurs de Chrétien n'ont jamais connu d'autre texte du *Conte du Graal* que celui que nous connaissons nous-mêmes. La seule conclusion qu'on puisse légitimement tirer du *Guiromelant* de *R* a été formulée par M. Fourquet et par M. Delbouille (M. de Riquer cite leur opinion à la p. 310 de son article) : « On peut se demander, écrit le premier, si *R* ne représente pas un stade très ancien de la tradition : l'œuvre inachevée de Chrétien complétée d'urgence, et rendue ainsi présentable [2]. » — « De tout cela, écrit le second, il résulte que l'épisode du *Guiromelant*, épilogue ajouté au texte inachevé de Chrétien, aurait été rimé peu après la mort du romancier champenois par quelqu'un qui prenait la responsa-

1. Cf. William Roach, *op. cit.*, vol. I, p. xxvi : « Ms *R* omits Chrétien's prologue and begins the *Perceval* with vs. 69 in line 40 of folio 158 *e*, ending it in line 54 of 184 *d*. The First Continuation follows immediately without a break of any kind... »

2. J. Fourquet, *Wolfram d'Eschenbach et le Conte du Graal*, p. 137.

bilité de publier l'œuvre ainsi complétée à la hâte et sommairement [1]. »

Tournons-nous vers le *Parzival*. Son témoignage confirme ce que nous venons de dire au sujet de *R*. Le manuscrit W^1 contenait lui aussi les prétendues interpolations attribuées par M. de Riquer à l'éditeur-remanieur. Après avoir maudit Parzival, Cundrie la sorcière, tout comme la Demoiselle Hideuse, propose aux chevaliers présents à la cour d'Arthur l'aventure du Château de la Merveille (qui correspond à la fois au Chastel Orgueilleus et au « pui soz Montescleire ») : « Elle se tourna de nouveau vers le roi ; elle avait encore d'autres nouvelles à mander : « N'y a-t-il pas ici », dit-elle, « quelque chevalier au grand cœur qui souhaite obtenir un haut renom de vaillance et conquérir l'amour d'une noble dame ? Je sais quatre reines et quatre cents damoiselles bien dignes par leur beauté qu'on cherche à les approcher. Elles sont au Château de la Merveille. Il n'est au monde nulle prouesse comparable à l'aventure que l'on peut tenter en ce lieu. La récompense en sera un noble amour. Le chemin qui mène à ce château est bien pénible : j'y serai pourtant dès ce soir [2]. » De même au livre VIII de *Parzival* (*Gauvain et Antikonie*, épisode parallèle à celui d'Escavalon dans le *Conte du Graal*), si le roi Vergulaht demande à Gauvain de rechercher le Graal en échange de sa libération, c'est qu'évidemment à l'endroit correspondant la source française de Wolfram parlait de la quête de la lance qui saigne imposée à Gauvain : « Sire Gauvain, je veux vous faire une prière. Vous êtes venu en ce pays par souci de grand honneur. Eh bien, au nom même de votre honneur, aidez-moi à obtenir de ma sœur qu'elle me pardonne ma faute. Plutôt que de perdre son affection, je vous pardonnerai la douleur que vous m'avez causée, si vous voulez me faire la promesse d'aller, loyalement et sans délai, conquérir pour moi le Graal. » Ainsi s'accomplit la réconciliation. Gauvain fut envoyé incontinent au loin pour combattre et pour

1. M. Delbouille, *A propos du Graal : du nouveau sur Kyôt der Provenzâl*, dans *Marche Romane*, III, 1953, p. 15 du tiré à part. M. Lecoy n'est pas lui non plus d'un avis différent (cf. *Romania, loc. cit.*, p. 272).

2. Wolfram von Eschenbach, *Parzival*, livre VI (traduction E. Tonnelat, Paris, Aubier, 1934, t. I, p. 277-278).

rechercher le Graal [1]. » Ainsi, autant qu'il est permis d'en juger, l'« étape » représentée par *R* et W^1 nous apparaît comme purement imaginaire.

3° Il découle de ce qui précède que *A* n'est pas plus qualifié que n'importe quel autre manuscrit pour qu'on le regarde comme le témoin privilégié de l'intervention supposée d'un éditeur-remanieur. Au surplus, pourquoi situer cette intervention dans une troisième « étape » ? Elle ne se conçoit vraiment, me semble-t-il, que tout au début, alors que l'éditeur-remanieur, disposant des manuscrits ou des brouillons laissés par Chrétien, pouvait en toute liberté, à son gré, souder comme il l'entendait le *Perceval* et le *Gauvain*. La nouvelle hypothèse de mon collègue force à supposer que le *Gauvain* aurait d'abord été mis en circulation et pourvu de la conclusion du *Guiromelant*. Faut-il admettre alors que le *Perceval* serait resté dans l'ombre jusqu'au jour tardif où l'éditeur-remanieur en aurait tiré le parti que l'on sait ? Ou, inversement, s'il était déjà connu lui aussi, l'entreprise dudit éditeur-remanieur n'était-elle pas parfaitement saugrenue et ne se dénonçait-elle pas d'elle-même comme une imposture ? Les deux cas sont aussi peu croyables l'un que l'autre. Il me semble que dans son précédent article, celui de *Filologia Romanza*, mon collègue adoptait une position beaucoup plus favorable à la défense de sa théorie en plaçant l'intervention de l'éditeur-remanieur au lendemain de la mort de Chrétien, avant qu'ait circulé une seule copie de l'œuvre ou des œuvres qu'il n'avait pas eu le temps d'achever.

Mais je m'en voudrais de prolonger mes observations, puisque M. de Riquer a certainement mis un grain d'humour dans ce qu'il appelle sa « chaîne d'hypothèses [2] ». Il écrit en effet vers la fin de son article : « Confieso que todo esto puede

1. *Ibid.*, p. 374. — Le roi, en envoyant Gauvain en quête du Graal, suit le conseil que lui a donné Liddamus (en qui il est aisé de reconnaître le vavasseur « de mout gran san », *Conte du Graal*, v. 6091) : « Vous tenez Gauvain en votre pouvoir, comme un oiseau prisonnier qui bat des ailes sur le piège. Demandez-lui qu'il s'engage devant nous tous à conquérir pour vous le Graal. Rendez-lui amicalement sa liberté... Nous aurions tous à déplorer la honte qui s'attacherait à nous, s'il était tué dans votre demeure... Qu'il s'en aille désormais au loin chercher la mort ! » (*Ibid.*, p. 372).

2. *Boletín...*, p. 317.

ser casi tan fantástico como las hipotéticas fuentes célticas de Chrétien de Troyes [1]. » Ne nous inquiétons pas de l'épigramme lancée contre les origines bretonnes du roman breton ; mais ne repoussons pas tout à fait la qualification de « fantastique », s'il s'agit de caractériser cet éditeur-remanieur qui, dans l'état présent du débat, ne reste à nos yeux qu'un fantôme [2].

Jean FRAPPIER.

---

1. *Ibid.*, p. 319.

2. Au moment où j'allais rédiger ce dernier paragraphe, j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de l'article important que M. Erich Köhler, professeur à l'Université de Heidelberg, vient de consacrer à la présente discussion dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 1959, Band 75, Heft 5/6, p. 523-539 : *Zur Diskussion über die Einheit von Chrestiens « Li Conte del Graal »*. Ces pages, qui tiennent compte à la fois des deux articles de M. de Riquer, de celui de M. Lecoy (*Romania*, *loc. cit.*) et du mien (*Le Moyen Age*, *loc. cit.*), constituent une excellente défense de l'unité du *Conte du Graal*. Qu'il me soit permis d'en citer la conclusion qui s'accorde en tous points avec ce que je pense moi-même : « Martín de Riquers Angriff auf die Einheit des *Conte del Graal* ist ernst und zwingt die Forschung zu einer neuen Überprüfung ihres Erkenntnisstandes. Angesichts der scharfsinnigen Argumente des spanischen Gelehrten fragt man sich zunächst, ob es nicht die Gewohnheit der traditionellen Ansicht und die blosze Scheu vor dem Umdenken sind, die sich ihnen verschlieszen. Nach gründlichem Erwägen auch dieser Möglichkeit ist der Verfasser dieses Berichts jedoch der Überzeugung, dasz de Riquers Auffassung verfehlt ist (p. 539). »

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

(*Suite* [1])

IX

JEAN GERSON ET PHILIPPE DE MÉZIÈRES

C'est pour le volume supplémentaire des œuvres de Gerson imprimé à Strasbourg en 1502 que Jacob Wimpheling publia pour la première fois beaucoup de sermons et d'opuscules français qu'il avait fait traduire en latin, parmi lesquels, aux folios non paginés E 5 d à 6 a (alph. XLVI A), une pièce intitulée : *Brevis instructio ad senem quomodo se ad mortem preparet.* Reproduite dans les éditions suivantes des *Opera Gersonii*, Du Pin en a réimprimé la même traduction latine au t. III, col. 275D-276D, précédée de cette indication : « Gallicè in MS. Vict. 284 ». Le texte français se lit en effet aux folios 63 r-64 r du ms. B. N. fr. 25,552, coté autrefois 284 dans la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Victor de Paris [2]. L'ancien bibliothécaire, Claude de Grandue, avait omis cette pièce dans la table des matières qui dans ce volume se trouve au fol. 34 ; mais une main moderne, probablement celle de Paul-Antoine Vyon d'Hérouval, chanoine régulier et bibliothécaire de la même maison, a ajouté dans la marge du haut, à droite : « Brevis instructio ad senem quomodo ad mortem se preparet. 63. », titre semblable à celui qu'il avait trouvé dans les éditions latines, particulièrement, croyons-nous, dans celle d'Edmond Richer, Paris, 1606, t. IV, col. 607, édition qui lui servait de base pour celle qu'il préparait et que Du Pin a fait imprimer [3]. C'est

1. Pour les articles précédents, voir *Romania*, LXXXI (1960), p. 44 et n. 1.

2. Voir notre *Table de concordance...*, dans *Romania*, LVI (1930), 431.

3. Sur Vyon d'Hérouval et ses notes, voir *Romania*, LXXVIII(1957), p. 10 et n. 1.

ce texte français que Mgr Glorieux a publié récemment dans un article intitulé : *Comment Gerson préparait son père à la mort*, paru dans les *Mélanges de science religieuse*, XIV (1957), p. 63-70.

Ce tout petit écrit contient des données qui jusqu'à présent sont passées inaperçues et dont doit tenir compte toute tentative en vue de dater un sermon français de Gerson pour la fête de saint Antoine. C'est ce qui nous a engagé à lui consacrer un article particulier. Pour la commodité du lecteur nous en reproduisons le texte dont on ne connaît que la copie conservée dans le ms. B. N. fr. 25,552. Nous complétons l'édition de Mgr Glorieux et substituons aux signes pausaux du copiste une ponctuation moderne. Sauf indication contraire nous respectons les graphies du copiste. Il est à remarquer que dans sa copie le *z* final ne donne pas toujours à un *e* précédent la valeur du *é*.

Noble et religieux seigneur et pere en Jhesu Crist. Je regracie à Dieu de ce que ceste petite escripture que j'avoye faicte autrefois est venue en vos mains et que en avés fait vostre prouffit par y prendre plaisir et voulenté d'acomplir le contenu. Or fault mettre à l'oevre ce que vous cognoissés et jugés estre à faire : c'est de panser d'or en avant plus qu'a(u)treffoiz [1] à vous meismez seulement ; car vous trayés à vostre fin. Si ne faillés point à ce trait, car le peril et la perte y seroit sans remede. On jugeroit un homme qui va mourir estre comme fol s'il parloit lors par la voye et enquerroit d'autrui besongnes. Remembrés en vous souvent l'istoire que je vous recytoye hier de saint Antoine, comme on ly dit par l'angle : « O Antoine, panse de toy et laisse à Dieu le gouvernement des autres. Il est assez saige pour en faire ce qu'il luy en plaist ». Telz sont exemples à ce sans nombre et auctorités.

Maiz pour tout comprendre et pour bailler en bonne charité le conseil qui me samble à present profitable et presquez necessaire à vous et à bien conduire vostre fin, la quele est plus fort envaÿe par l'ennemy que autre aage et plus soubtivement, c'est que vous prenés aveuc vous ung sachent lire françois et latin, qui continuelment [2] soit près vous de nuit et de jour, en dormant et veillant et buvant et mangent, à ij. fins : l'une pour lire souvent aucune choze de devocion (fol. 63 v) soit d'istoires des sains peres, soient autrez oroisons ou doctrines es queles vous prendrés plus de saveur et avez pris ou temps passé, car maintenant est le temps que vous devés user de ce que vous avez assemblé ou temps passé ; l'autre fin est pour vous

1. *Ms.* quatreffoiz.
2. *Ms.* continuelement, *avec le deuxième* e *exponctué.*

enhorter à toutes heures oú il verra [1] que vous vauriez faire le contraire par compaignie ou autrement, que vous ne parlés de choze mundaine quelconque, nez plus que se vous fuciés mort au monde et le monde à vous ; car pour venir à ceste perfeccion avez vous eslongié le monde en solitude. Et en quelconque maniere vous en ayés usé ou abusé ou temps passé, y vault mielx tart que jamaiz exequter cecy. Celuy doncque de qui je parle, par vostre commandement et instruccion, sera touiours prest de vous dire : « Sire, pansez à vous ! Pansez à vostre fin, à vostre salut, à vostre mort ! », ou aucun tel langaige, à l'exemple de l'empereur et de saint Jehan l'Aumonnier. Vous savez lez histoires. Et vous avez, Dieu mercy, aveuc vous bonnes gens et devotes pour vous ayder à ce et pour querir les pas des escriptures qui vous seront profitables à lire, et pour vous dire au diner ou ailleurs semblabe langage comme j'ay dit de vostre clerc. (Fol. 64r) En oultre, par mon petit conseil vous donrés congié à toute autre occupacion et à toute compaignie estrange qui vous porroit destourber de ce que dit est. Et supposé qu'aucun ennuy vous (surviengne) [2], j'aime mielx que vous dormés ou soyés sans riens faire que vous occuper en teles perilleuses paroles qui engendrent pis que n'est ennuy à l'ame.

Je vous envoye ung petit traitié que je fis pieça pour aprendre à morir. Vous le porrez faire lire et contre escripre. Et ne vous desplaise se je vous escri si familierement et comme en vous enseignant, car vous m'en avez baillé le hardement, et bonne amour le me fait faire ; ce scet le Dieu de bon amour. Aussy je vous escri en françois pour ce que Robert et autres le puissent lire pour vous et à vous se mestier est. Dieu vous doint sa grace et perseverance en ycelle et à toute vostre compaignie. *Oremus pro invicem ut salvemur* [3]. *Bonum est prestolari cum silencio salutare Dei* [4].

Le ms. B. N. fr. 25,552 qui contient cette pièce est un mélange constitué certainement après 1437 [5]. C'est le travail de plusieurs copistes, et ainsi que l'a constaté Claude de Grandrue dans sa table, il contient en plus d'ouvrages gersoniens des pièces qui lui sont étrangères : « Que secuuntur hic haben-

1. verra) *ms.* venra *avec la deuxième jambe de l'*n *exponctuée, et avec un trait oblique sur la première ; correction en marge :* e *ou* a (veiera ?).

2. surviengne) *ne se lit pas sur le manuscrit ; un verbe fait défaut.*

3. *Jacobi*, V, 16 (*Orate pro...*).

4. *Thren.*, III, 28.

5. La table de Claude de Grandrue signale ainsi une des pièces qui faisait partie du manuscrit (fol. 123-142v), mais que l'on a soustraite après 1514 : « Dictamen in gallico rithmice editum de actis ingressu Parisius, 1437, dum prime receptus fuit in dicto Parisius dominus Karolus septimus Francorum rex. 123 ».

tur, scilicet : Quedam edita a de Gersonno cum aliis ». La lettre de direction spirituelle qui nous occupe vient tout de suite après un sermon français de Gerson, le *Pax hominibus*, et précède, sans attribution, sans titre et sans désignation de destinataire, le panégyrique sur saint Antoine, *Dedit illi scientiam sanctorum*. Pourtant, même sans l'avertissement de Claude de Grandrue, il convient de se poser la question d'authenticité là où il n'y a pas d'attribution explicite, voire même pour certains ouvrages qui indiquent Gerson en toutes lettres comme auteur. Cependant, dans le cas de cette « préparation à la mort », l'authenticité gersonienne s'impose non seulement par le critère de style — souvent trop incertain — mais aussi par ses attaches à d'autres ouvrages du Chancelier.

Un de ces points d'attache se trouve dans les conseils que donne Gerson au destinataire de la « préparation à la mort », et les excuses qu'il lui fait. « A cet homme qu'il respecte, écrit Mgr Glorieux, p. 66, Gerson parle avec beaucoup de franchise, de familiarité (le mot est de lui) et d'autorité à la fois. Il s'en excuse ; mais il sait bien, et rappelle que son seigneur et père l'a incité à en agir ainsi, à en avoir la hardiesse ». « De là, continue-t-il, p. 67, ce conseil, qui nous déconcerte un peu, de faire appel à un lecteur ou compagnon assidu, qui alimente les réflexions par les lectures qu'il ferait (...) ». Or, dans notre étude récente sur une lettre envoyée par Gerson à Pierre d'Ailly, il était question de conseils et d'excuses tout à fait semblables. « Je mettrai à profit, lui écrit Gerson en latin, cette grande franchise que me permet ma grande affection pour toi, et je te donnerai, sans en avoir été sollicité, un conseil, ou plutôt je te répéterai un conseil déjà donné : c'est que tu fréquentes la société de gens qui te soient utiles et capables de te rendre secours, à toi et à ta situation (...). Tu devrais avoir autour de toi au moins un familier qui sache te lire régulièrement les ouvrages (de spiritualité) que je t'ai indiqués et en parler avec saveur ». Et vers la fin de la lettre Gerson s'excuse de sa franchise et de sa loquacité auprès de son ancien maître, « quod quasi docere videtur Magistrum [1] ». Laissons de côté pour le

1. Voir *Romania*, LXXXI (1960), p. 58, 60, 74, 95 ; cf. Du Pin, III, 431D-432D.

moment d'autres rapprochements qui pourraient être faits ; mais dans le cours de cette étude nous signalerons des liens encore plus étroits et plus explicites entre les œuvres de Gerson et la « préparation à la mort ».

Il nous reste à identifier le destinataire anonyme de l'épître. A qui était-elle adressée ? « Il n'est pas douteux, répond Mgr Glorieux, p. 67, que c'est à son père, Arnould le Charlier, que Gerson adresse la lettre qu'on a lue plus haut[1] ». Et les raisons qu'il apporte à l'appui de sa thèse sont plausibles. Pourtant nous avons un autre destinataire à proposer qui, à notre avis, remplit beaucoup mieux les conditions posées par la lettre.

Dès les premiers mots de l'épître on se heurte à une difficulté pour reconnaître en la personne de son père le vieux correspondant de Gerson. La formule d'adresse, « Noble et religieux seigneur et père en Jhesu Crist », ne pourrait en aucun cas s'appliquer à Arnaut (ou Arnoul, *Arnulphus*) le Charlier, ainsi que s'appelait le progéniteur du Chancelier. Pour Gerson « pere en Jhesu Crist » n'a qu'une seule signification qu'il faut comprendre très littéralement : père spirituel et non pas père charnel ; car il a coutume de distinguer nettement entre parenté par filiation spirituelle et parenté par voie de génération. Ainsi, au commencement du *Dialogue spirituel*, il se fait dire par ses sœurs qui s'adressent à lui : « Frere germain par lignage charnel, mais plus par espirituel » (Du Pin, III, 805A) ; et Gerson de répondre : « Mes suers très aimees en Jhesu Crist, plus qu'au monde » (III, 885B). La même tournure se lit au commencement du *Discours sur l'excellence de la virginité* : « Très cheres et très amees sueurs, je vostre aisné frere charnel d'un pere et d'une mere quant au monde, et frere espirituel envers Dieu nostre vray pere [2] ». Et une lettre adressée à son frère Nicolas commence ainsi : « Frater secundum carnem germane, in Christi tamen charitate germanior [3] ». Ailleurs, s'adressant à des religieux qui

1. Mgr Glorieux avait déjà exprimé la même opinion dans *La vie et les œuvres de Gerson*, n° 166, p. 168 (*Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, XVIII, 1951).

2. Du Pin, III, 829C. Cf. l'édition partielle du *Discours* donnée par E. Vansteenberghe dans la *Revue des sciences religieuses*, XIV (1934), p. 205.

3. Du Pin, III, 744A ; cf. P. Glorieux, *La vie et les œuvres...*, n° 86.

n'étaient pas de sa famille, il écrit : « Pater et Domine » à l'abbé de Saint-Denis (IV, 721); « Pater et Frater dilectissime » au prieur du couvent où se trouvait un de ses frères, ajoutant à la fin de la lettre : « Fratrem germanum pupillum commendatum habe » (IV, 723V, 724B) ; « Frater dilectissimo in Christo » à un frère mineur pour qui il fait l'éloge de saint Bonaventure (I, 119B). De même, dans le sermon *Certamen*, ayant raconté comment saint Augustin s'est converti au service de Dieu après avoir entendu lire la vie de saint Antoine, Gerson ajoute : « Apert que saint Anthoine peut estre dit aucunement pere de saint Augustin et cause des biens qu'il fist après[1] ». Étant donné sa façon habituelle de s'exprimer, si la « préparation à la mort » s'adressait effectivement à Arnaut le Charlier, Gerson aurait en toute probabilité commencé ainsi : « Pere bien aimé par lignage charnel, mais plus par espirituel », ou par une formule semblable. D'ailleurs, si digne de respect qu'ait été son père, on voit difficilement pourquoi Gerson aurait éprouvé le besoin de l'anoblir en écrivant : « Noble et religieux seigneur » (ou « sire », si l'on résoud ainsi le *s* simplement barré du manuscrit). Le mot « noble » serait mieux à sa place si la lettre s'adressait à un haut personnage.

Reconnaissant d'ailleurs que la présence du mot « pere » n'est pas un argument suffisant pour percer l'anonymat qui couvre le destinataire de la lettre, Mgr Glorieux y relève d'autres particularités, qui, croit-il, l'engagent « à prendre au sens strict ce nom de père que Gerson lui décerne ». Ce vieillard, dit-il, « est, incontestablement, en relations très étroites et très suivies avec le chancelier. Gerson l'a encore vu la veille du jour où il lui écrit » (p. 65). La rencontre, toujours d'après Mgr Glorieux, a dû avoir lieu au monastère de Saint-Remy de Reims, où se trouvait déjà l'un des trois Jean de la famille Gerson, celui qui avait revêtu l'habit bénédictin. Là, au même monastère, le vieil Arnaut le Charlier se retira après la mort de sa femme (8 juin 1401); il y mourut le 14 septembre 1404.

Gerson connaît très pertinemment les détails de cette retraite, continue Mgr Glorieux. Il sait même le nom du clerc qui se trouve auprès de son correspondant et qui fait, pour lui, office de lecteur. C'est Robert ; pas très

1. Ms. B. N. fr. 24,839, fol. 52v; cf. Du Pin, III, 1395A.

grand clerc sans doute puisque Gerson croit bien faire d'écrire en français pour lui faciliter lecture et intelligence (...). Ce lieu de refuge près de son fils bénédictin, loin du monde et des dangers des guerres et des pillages, devait lui fournir l'aide spirituelle et la dévote compagnie dont parle Gerson dans sa lettre (...). On s'imaginerait facilement que dans la visite à laquelle fait allusion la lettre, il avait dû se rendre compte que la santé de son père déclinait, peut-être même rapidement. C'est pourquoi il multiplie ses attentions, sa lettre, l'envoi de son nouveau traité, ses conseils, son affection. (P. 66-67).

On pourrait se demander tout d'abord pourquoi le père avait besoin des services de ce Robert puisque, dans la même maison, il avait déjà auprès de lui un de ses fils. Serait-ce à cause du caractère quelque peu turbulent que l'on a prêté à ce dernier [1] ? Mais ce qui est beaucoup plus étonnant c'est le fait que Gerson s'excuse d'écrire à son père en français ! Aurait-il préféré à l'usage de ce vieux paysan champenois s'exprimer en latin ?

Gerson a parlé très peu de son père. Les quelques renseignements qu'il a laissés sur lui nous le montrent comme un honnête homme, très simple et très pieux [2]. Il n'était pas riche : pour donner une instruction à son fils aîné il lui a fallu faire des sacrifices. « Nos bons parens pere et mere, écrit Gerson à ses sœurs, ont exposé jadis leurs biens et heritages communs pour moy vostre premier frere aprend(r)e la sainte Escriture [3] ». Le surnom *le Charlier* que portait Arnaut désignait son métier. « Dans cette région de la Champagne, écrit un archiviste de Reims, le nom de famille ne devint héréditaire que plus tard, car les chartes du XIV^e^ s. désignent encore les personnes par le nom de baptême suivi d'un qualificatif transmissible, mais non héréditaire au sens légal du mot [4] ». C'est un fait bien connu que même en dehors de la Champagne les noms patronymiques

1. Voir Henri Jadart, *Jean de Gerson*, Reims, 1881, p. 143-145 (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, LXVIII, 1880-1881).

2. Du Pin, III, 463B ; IV, 386D ; sermon français *Factum*, ms. Arsenal 2,109, fol. 48v. Cf. *Vita Gersonii* par E. Richer (Du Pin, I, clxiv), et E. Vansteenberghe, dans la *Revue des sciences religieuses*, XIV (1934), 211.

3. Du Pin, III, 805B. Le ms. Avignon 615, fol. 1v, remplace *exposé* par *emploié*.

4. Henri Jadart, *L'Épitaphe de la mère du chancelier Gerson dans l'église de Barby (Ardennes)*, dans le *Bulletin monumental*, XLVIII (1882), p. 336-337. Cf. aussi Henri Jadart, *Jean de Gerson*, p. 110.

étaient encore plutôt rares alors et que l'on distinguait les gens par une désignation de profession, de métier, de lieu d'origine, par un sobriquet, etc. Et encore ne se servait-on pas toujours de la même appellation pour le même individu [1].

Nous voyons donc dans le surnom *le Charlier* l'indication du métier qu'exerçait véritablement le père de Gerson. Dans ses écrits il revient à plusieurs reprises sur le mot *charlier* en parlant de saint Joseph. « Le noble Joseph, écrit-il, ouvroit en bois comme charlier, ou charron, ou huchier, ou faiseur de nefs ». Et ailleurs il rappelle que saint Joseph était « ung fevre en bois, c'est-à-dire, ung charlier ou charron ou charpentier ». Gerson semble se plaire à l'idée que lui aussi était « *fabri filius* » et que son père, comme le père nourricier du Christ, était « charlier ». On pourrait même croire que le souvenir du métier de son pieux progéniteur a renforcé son culte de saint Joseph et intensifié ses efforts pour faire célébrer une fête en l'honneur de ses fiançailles avec la vierge Marie [2].

Or, ce père, ouvrier en « ars mecaniques » — pour employer l'expression gersonienne — savait écrire si l'on prend à la lettre ce que Gerson raconte à ses sœurs dans le *Traité sur l'excellence de la virginité* : « Tandis que j'avoye ceste escripture et ceste matiere en mes mains, me sont venues lettres de par vostre pere et le mien, lesquelles m'ont baillé telle et si grande joye au cuer, que dire ne porroie [3] ». Peut-être le père de Gerson

1. Thomas de Pisan était aussi connu sous le nom de « Thomas de Bouloigne » ; Pierre Pocquet, « Pierre Bourgoignon » ; etc. — Dans le registre du collège de Navarre on inscrivit le futur chancelier parmi les Artiens en 1377 comme « Ioannes Charlerii » mais il faut sous-entendre *filius*, car l'année suivante il y est porté comme « Ioannes de Gersono » (Jean de Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*, Paris, 1677, p. 97). Ailleurs, dans les manuscrits, son nom paraît sous les formes Johannes de Gersonno, de Gersono, de Jarsono, de Yarson, Jerson, Garson, Jehan de Gerson, Jarson, Jarceon, avec ou sans la particule. Le seul endroit à notre connaissance où le surnom *Charlier* soit retenu se trouve dans le ms. B. N. lat. 14,582, où, au commencement du sermon *Veniat pax* (fol. 36ra) on lit : « C'est la proposicion de maistre Jean Charlier, dit de Gerson » ; mais à la fin du *Vivat rex* (fol. 85vb), la même main a écrit : « maistre Jehan de Gerson ».

2. Voir *Romania*, LXXVI (1956), 323 et n. 1.

3. Cf. E. Vansteenberghe, dans la *Revue des sciences religieuses*, XIV (1934), 207 ; Du Pin, III, 839B. — On possède aussi le texte d'une lettre que sa

avait-il eu à cette occasion recours aux services du scribe du village ? Mais non, sûrement ; car si l'on voit en lui le destinataire de la « préparation à la mort » écrite par Gerson, il en résulte forcément que, non seulement il savait écrire, mais qu'il savait aussi le latin. Chose phénoménale à une époque où la langue latine était à la portée de ceux seulement qui fréquentaient les écoles, et ignorée de la plupart des princes et même de beaucoup des membres du clergé ! Ce simple villageois aurait été si fort en latin que Gerson se serait excusé de lui écrire en français ! « Aussy je vous escri en français, lui aurait-il dit, pour ce que Robert et autres le puissent lire pour vous et à vous se mestier est ». Ce qui revient à dire que si Arnaut était en état de lire la lettre lui-même, Gerson l'aurait écrite en latin ; mais prévoyant le cas où il faudrait à son correspondant recourir à ce Robert, *anagnostes* peu lettré, il l'écrit en français.

De plus, il faudrait admettre que non seulement ce destinataire savait la langue latine, mais qu'il était aussi très fort en hagiographie, puisque le Chancelier lui rappelle « l'exemple de l'empereur et de saint Jehan l'Aumonnier », ajoutant simplement : « Vous savez les histoires ». Accepter donc la thèse que cette « préparation à la mort » s'adressait au père de Gerson, c'est admettre que le progéniteur du Chancelier possédait une instruction fort au-dessus du commun pour son époque. Comment se fait-il alors que Gerson, parmi les témoignages de sa filiale affection, n'ait jamais soufflé mot de l'érudition de son père ? Il a chanté les vertus de sa mère, de ses frères et de ses sœurs, leurs joies et leurs tribulations ; mais ce n'est qu'en se souvenant d'une scène de son enfance qu'il fait mention de son père, nous montrant sa touchante et simple

---

mère, Élisabeth la Chardenière, est *supposée* avoir écrite ou dictée « vers 1396, à ses fils étudiants à Paris ». Voir H. Jadart, *L'Épitaphe de la mère de Gerson...*, p. 336, et *Jean de Gerson*, p. 113 et 119-121 où il en a réimprimé le texte déjà publié par G. C. M. Vert, *Gersoniana, ou* l'Imitation de Jésus-Christ *dans la vie et les œuvres de Gerson*, Paris-Toulouse, 1856, p. 104. Voir aussi Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. VII (1848), p. 410 ; ms. B. N. fr. 990, fol. 98-99v. M.-J. Pinet, *La vie ardente de Gerson*, Paris, (1929), p. 8 et 67-69, n'a « pas grande confiance dans l'authenticité de cette épître » et nous sommes du même avis.

piété et non pas son érudition exceptionnelle. Le fait qu'il n'a jamais fait la moindre allusion à cette érudition s'ajoute aux autres raisons qui nous font rejeter l'hypothèse que le destinataire de la lettre était Arnaut le Charlier.

Nous avouons qu'au moment de lire cette épître pour la première fois, il y a plus de trente ans, nous ignorions complètement « l'exemple de l'empereur, et de saint Jehan l'Aumonnier », et même l'existence de ce saint que le père de Gerson est supposé avoir si bien connu. Nous avons appris par la suite que saint Jean, surnommé *l'Aumônier* à cause de son inépuisable charité à l'égard des infortunés, mêmes riches, naquit vers le milieu du VI^e^ s. à Amathonte, dans l'île de Chypre, dont son père était éparque. Il avait mené une vie mondaine, mais après le décès de sa femme et de ses enfants il se dégoûta du siècle et commença à distribuer ses biens aux indigents. Bientôt sa réputation fut telle que l'empereur Héraclius l'obligea en 611 ou 612, de se laisser élever au siège patriarcal d'Alexandrie. Il s'adonna tout entier aux œuvres de charité et à l'administration de la justice, organisant des services d'assistance pour les réfugiés venant de Jérusalem et de la Syrie, créant des hospices et prodiguant l'or et l'argent à quiconque, même indigne, lui adressait quelque demande. Il racheta et réunit dans les couvents près de mille religieuses faites prisonnières par les Perses. Quand ceux-ci firent une invasion en Égypte, il se mit en route pour Constantinople afin de demander secours à l'empereur ; mais arrivé à Chypre, il tomba malade et y mourut. C'est de lui que l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem tire son nom [1].

Sa biographie, écrite peu de temps après sa mort par l'évêque cypriote Léonce de Néapolis, raconte ainsi l'exemple mentionné par Gerson dans sa lettre :

Audiens quod postquam coronatus est Imperator, nullus universi senatus et adstantium exercituum antiquum memoriale aliquod nuntiet, sed mox hi,

1. *Acta Sanctorum Bolland.*, Paris, 1863, Januarius III, p. 111b-144a ; Adrien Baillet, *Les vies des Saints*, Paris, 1724, t. I, 295-304 ; L.-M. Pétin, *Dictionnaire hagiographique...*, Paris, Migne, 1850, t. II, 66-69 ; Jean Maspero, *Histoire des patriarches d'Alexandrie* (518-616), Paris, 1923 (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 237) ; Hippolyte Delehaye, *Une vie inédite de S. Jean l'Aumônier*, Bruxelles, 1927 (Extrait des *Analecta bollandina*).

qui ducuntur monumentorum aedificatores, sumant quator vel quinque minutias marmorum pusillas de diversis coloribus, et ingrediantur ad eum, et dicant : Domine, quali metallo Imperium tuum jubet fieri monumentum tuum ? insinuantes videlicet ei, quia tamquam homo corruptibilis et transitorius curam habeto tuae ipsius animae, et pie regnum dispone ; imitabatur et iste Beatus veraciter hanc dignam laude traditionem, et praecepit sibi monumentum aedificari, ubi et reliqui praedecessores ejus Patriarchae jacebant : imperfectum vero manere usque ad obitum suum, ut imperfecto existente, per celebrem festivitatem assistente clero ingredientes qui dicebantur studiosi, diceret ad eum : Domine, monumentum tuum imperfectum est, praecipe ergo ut consummetur, eo quod nescias qua hora fur veniat. Hoc autem faciebat ille Sanctus ut ita fieret, volens imitationem bonam et post se futuris relinquere Patriarchis [1].

C'est la mention de saint Jean l'Aumônier dans la lettre de Gerson qui nous a permis d'identifier son correspondant. Chypre, Alexandrie, Jérusalem, Égyte, Constantinople, Chrétiens chassés de la Syrie, Perses, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem — ce sont autant de flèches indicatrices qui toutes convergent sur un seul personnage qui, mieux que tout autre contemporain de Gerson, devait connaître « l'exemple de l'empereur et saint Jehan l'Aumonnier ». Nous avons nommé Philippe de Mézières, chancelier de Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem.

Nous nous contenterons de rappeler les principaux faits de la vie de Mézières [2] en insistant sur quelques détails qui appuient notre conclusion, à savoir qu'il est le destinataire de cette lettre de Gerson. Il naquit près d'Amiens vers 1327 d'une famille picarde de noblesse médiocre. Après avoir fait des études à l'école des chanoines de Notre-Dame, à Amiens, ce pauvre cadet de douze enfants quitta, en 1345, le pays natal en quête

1. *Acta SS.*, éd. 1863, p. 118b, c. VI, § 32. A. Baillet, *Les vies des Saints*, I, 303D : « Depuis qu'il s'étoit vû sur le trône patriarchal, il avoit fait travailler incessament à son tombeau dans son église, empêchant toujours qu'on ne l'achevât, afin que cet objet le fît souvenir continuellement de la mort dans le plus grand éclat de sa dignité. »

2. Pour une biographie presque complète voir Nicolas Jorga, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIVe siècle*, Paris 1896 (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 110). L'article de l'abbé Cardon, *Philippe de Mézières*, paru dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XIX, p. 659-678 (année 1896, 4e trimestre), n'est qu'un abrégé du livre de Jorga.

d'aventures et pour apprendre le métier des armes. Après un bref apprentissage en Lombardie, dans le royaume de Naples, et en Espagne, il prit part à la croisade de Humbert II de Dauphiné contre les Turcs et y gagna ses éperons de chevalier (1346). Quand Humbert se décida à revenir en Europe, Mézières partit pour Jérusalem où, en 1347, il conçut le projet de créer un nouvel ordre religieux, la Chevalerie de la Passsion de Jésus-Christ, dont le but devait être de secourir les Chrétiens d'Orient et de délivrer la Terre Sainte, rêve qui domina toute sa vie. Il se hâta de retourner à Chypre où régnait alors Hugues IV et il se lia avec son fils, Pierre de Lusignan. Puis, après une absence de plusieurs années, il se rendit de nouveau à Chypre où Pierre devenu roi, l'accueillit chaleureusement et le nomma son chancelier (1361). Ensuite, tantôt ensemble, tantôt séparément, Pierre Ier, Mézières et le légat apostolique Pierre Thomas traversèrent toute l'Europe pour organiser une nouvelle croisade qui se termina par la prise suivie de l'abandon d'Alexandrie (1365). Après l'assassinat de Pierre Ier (1369), Mézières vint à la cour de France où, à partir de 1373, il fut l'ami et le conseiller de Charles V. Il remplit aussi la fonction de précepteur du dauphin, le futur Charles VI, et chargea Pierre d'Ailly d'instruire le jeune prince « en gramaire » [1]. Après la mort de Charles V (16 septembre 1380), à laquelle assista Mézières [2], il quitta la cour et se retira au couvent des Célestins de Paris où il trouva un abri pour le reste de ses jours, partageant la vie des moines sans pourtant avoir jamais pris

1. « Il y a un aumosnier (Pierre d'Ailly)... en la nave françoise qui par Ardant Desir (Mézières) ja pieça fu pris par ellection au college de Champaigne et de Navarre pour entroduire en gramaire un josne blanc cerfvot (le dauphin) qui est devenu un très grand cerf-volant (Charles VI) et fu fil du fils (Charles V) d'une très haulte et très noble et gracieuse personne, qui estoit appellee dame Bonne (de Luxembourg). Cestui proposé aumosnier, qui a le nom de celui grant angele qui poise les ames ou ciel, est fort contraire as aumosniers dessus dis. » (Passage du *Songe du vieil pelerin*, ouvrage que Mézières écrivit pour Charles VI en 1389, cité par N. Jorga, *o. c.*, p. 429, n. 4, sans les identifications entre parenthèses.) Les biographes de Pierre d'Ailly n'ont pas relevé ce détail.

2. Voir Noël Valois, *Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, XXIV (1887), p. 254.

leur habit. Il y mourut le 29 mai 1405. On l'enterra enveloppé du manteau de l'ordre [1].

Il laissa de nombreux ouvrages en français et en latin, parmi lesquels *Le Songe du vieil pelerin* ; *Le Livre de la vertu et du sacrement de mariage et du reconfort des dames mariées*, traduction française de la *Grisélidis* de son ami Pétrarque, et source du mystère, *L'Estoire de Griseldis*, composé peut-être par Mézières lui-même ; une *Contemplatio hore mortis* ; un *Soliloquium peccatoris* ; une vie de saint Pierre Thomas ; et un office pour la fête de la Présentation de la Vierge, « tel qu'il l'avait traduit du grec lui-même » et qu'il présenta au pape Grégoire XI [2]. Notons que dans la deuxième rédaction de son projet pour la formation de la Chevalerie de la Passion (*Regule militaris seu milicie passionis Jhesu Christi*, 1384), il a dressé tout un système d'éducation pour les enfants des chevaliers de l'Ordre, et qu'il y insiste pour que les garçons, même ceux qui se destinent à combattre, apprennent le latin. A d'autres fils de ses chevaliers il veut faire apprendre des langues orientales dont il avait peut-être quelques rudiments lui-même [3].

On comprend mieux maintenant pourquoi Gerson s'excuse d'écrire en français à ce correspondant qui avait si bien mis à profit les leçons des chanoines de Notre-Dame à Amiens, et

1. La dévotion de se faire ensevelir dans les habits monastiques était devenue fréquente depuis le XIIIe siècle. En 1407, les Célestins de Paris accordèrent la même distinction à Louis, duc d'Orléans.

2. N. Jorga, *o. c.*, p. 412 ; *Annales ecclesiasticorum*... Baronii continuatio, per Henricum Spondanum, éd. Lyon, 1678, t. I, p. 579b, ann. 1372, IX. — Pour une liste partielle de ses ouvrages authentiques et contestés, voir Jorga, p. vij-viij. Voir aussi : Georges Gazier, *Un manuscrit inédit de Philippe de Mézières retrouvé à Besançon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXXX (1919), 101-108 ; Dora M. Bell, *Étude sur le « Songe du vieil pelerin » de Philippe de Mézières*, Genève, 1955 ; Mario Roques, *L'Estoire de Griseldis, en rimes et par personnages (1395)*, Genève, 1957 (références bibliographiques, p. XXIV-XXV). Ouvrages que nous n'avons pu relire pour cet article : Karl Young, *Philippe de Mézières' Dramatic Office for the Presentation of the Virgin*, 1911 (*Modern Language Association Publication*, vol. 26) ; Raymond Lincoln Kilgour, *The Decline of Chivalry as shown in the French Literature of the late Middle Ages*, Cambridge, 1937 ; Joachim Smet, O. Carm., éd., *The Life of Saint Peter Thomas by Philippe de Mézières*, Rome, 1954.

3. Jorga, *o. c.*, p. 459 et p. 27, n. 2.

qui était lui-même auteur de plusieurs ouvrages en latin. On s'explique aussi pourquoi Gerson saute les détails de l'exemple de l'empereur et saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie. « Vous savez les histoires », lui écrit-il, sachant que Mézières a profité de ses voyages d'aventures pour s'instruire sur l'histoire civile et religieuse des pays où il a séjourné. Et la formule d'adresse, « Noble et religieux seigneur et pere en Jhesu Crist », convient parfaitement au chancelier de Chypre qui avait « eslongié le monde en solitude » chez les Célestins de Paris.

Essayons maintenant d'identifier aussi le Robert qui devait servir de lecteur à Mézières. Vers le commencement de 1393, arriva à Paris un personnage très curieux qui, venant de Beyruth, avait eu une vision au plus fort d'une tempête en mer : un ange lui apparut et lui ordonna de travailler pour la paix entre la France et l'Angleterre, pour l'extinction du schisme et et pour la délivrance des Lieux saints. C'était Robert le Mennot, dit Robert l'Ermite, originaire du pays de Caux, en Normandie. Un « vaillant homme pénitencier » qu'il avait consulté en Avignon l'encouragea dans sa mission. Apprenant à son arrivée à Paris que des négociations de paix entre la France et l'Angleterre étaient de nouveau en cours aux alentours d'Abbeville, où se trouvait à ce moment Charles VI lui-même, Robert s'y rendit pour exécuter les ordres divins. Au mois d'avril 1393, il eut une entrevue avec le roi et lui raconta ses voyages, l'apparition miraculeuse et la mission qu'il avait reçue. Son éloquence dut faire une vive impression sur le roi, car il le fit écuyer d'honneur et gentilhomme de sa chambre. Puis, sur l'ordre du roi, le chevalier normand répéta son aventure surnaturelle au duc de Bourgogne et au chancelier Arnauld de Corbie, tous deux parmi les négociateurs de paix, et demanda d'être admis aux conférences, ce qui lui fut accordé. Devant les représentants des deux pays il redit son aventure et sa vision, et adjura les chevaliers de mettre fin à leurs querelles pour aller combattre ensemble les Sarrasins. Robert y attira l'attention du duc de Lancaster qui rendit compte au roi Richard II des paroles de ce singulier négociateur.

Profitant des nouvelles trêves conclues entre les deux pays, Robert passa en Angleterre, porteur d'une lettre de Charles VI

à Richard II, datée du 15 mai 1395, lettre où Jorga croit reconnaître la main de Mézières. Puis, chargé par les deux rois d'annoncer l'ambassade qu'ils comptaient adresser aux deux papes, il alla en Avignon et à Rome. De retour à Paris, il rendit compte, le 15 janvier 1398, à l'hôtel Saint-Paul, devant le roi et plusieurs princes, de ses démarches infructueuses. Vers la fin de 1403, après la restitution d'obédience, Charles VI l'envoya encore une fois à Benoît XIII et, à ce qu'il semble, à Innocent VII aussi. Au commencement de 1407 il apporta des lettres de Grégoire XII au pape d'Avignon. Puis, pour rallier les prélats écossais au concile qui devait se tenir sous peu, il se rendit en Écosse pour remettre des lettres de Charles VI au duc d'Albany, régent. En 1409, on le retrouve à Pise où se tenait le concile. On ignore la date de sa mort [1].

Au dire de Jorga, des relations étroites s'établirent entre Mézières et Robert l'Ermite aussitôt après l'arrivée de ce dernier à Paris en 1393, et même avant [2]. Mézières l'avait certainement connu avant juillet 1395, date de son *Epître au roi Richard*, dans laquelle il rappelle à Richard ses espoirs de créer une nouvelle milice de la Passion et lui dit : « Vostre très debonnaire et royale devocion puet avoir esté enfourmee plus plainement par vostre très loyal serviteur et orateur, ledit

1. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, IV, 91, écrit que Robert l'Ermite avait 80 ans quand il était à Pise ; mais Froissart, en parlant des projets de mariage entre Isabelle de France et Richard II (les premières ouvertures datent de juillet 1395), dit que Robert « pouvoit être en l'âge environ de cinquante ans » (*Chroniques*, éd. J. A. Buchon, t. XIII, 260), donc environ 64 ans en 1409. Rappelons que Froissart avait été lui-même à Abbeville en 1393 (t. XIII, p. 171) et qu'il aurait pu voir l'écuyer normand. — Sur Robert l'Ermite voir : Jean Froissart, *Chroniques*, éd. Buchon, XIII, p. 180-181, 259-275, 352-355 ; Martène et Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, Paris, t. VII (1733), col. 591-597 ; *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, Lucae, t. XXVII (1752), p. 4 et note ; Léon Puiseux, *Robert l'Ermite*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV (1859), p. 123-152 ; N. Jorga, *o. c.*, p. 476-491 ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme*, table à la fin du t. IV, verb. *Mennot* ; Alfred Coville, *Jean Petit*, Paris, 1932, p. 52 et n. 70.

2. N. Jorga, *o. c.*, p. 479, n. 7 : « C'est de Robert qu'il est question dans les passages du *Songe du vieil pelerin*, relatifs aux visions sur la paix et la conquête de Jérusalem par les deux rois réunis. » Le *Songe* date de 1389.

Robert l'Ermite [1] ». Et à la fin de la *Chevalerie de la Passion de Jhesu Crist* (1396), dans la liste des adhérents de l'Ordre, Mézières le mentionne aussitôt après lui-même :

> Les premiers messaiges de Dieu et de la chevalerie après le povre creature (Mézières), ou temps de Charles, roy de France, VI[e] de son nom :
>
> Robert l'Ermite du clos de Constentin en Normandie, singulier messaige de Dieu et de monseigneur saint Jaque aux roys de France et d'Engleterre sur le fait de la paix des II roys et sur le fait de l'union de l'Eglise et du saint passage d'Oultremer [2].

Il y avait beaucoup de raisons pour que s'établisse une sympathie mutuelle entre Philippe de Mézières et Robert l'Ermite. Ils avaient tous deux le même idéal : la délivrance du Saint-Sépulcre et la conquête de la Terre Sainte. Dans ce but le chancelier de Chypre avait écrit la première rédaction de la règle du nouvel ordre qu'il projetait en 1367-1368. « Tel est l'ordre que je veux fonder, dit-il en terminant la préface de la *Nova religio Passionis ;* il y a bientôt vingt ans que Jésus m'a inspiré cette pieuse intention. Je connais mon indignité, continue-t-il, mais je me fie à la bonté divine. Comme mon compatriote Pierre l'Ermite, j'ai depuis parcouru bien des contrées et surtout la Terre Sainte et l'Orient ; mais je n'ai pas cessé de penser à la sainte religion que je voulais fonder » [3]. Robert qui lui aussi avait parcouru pas mal de contrées, y compris le Moyen Orient, adhéra à l'ordre de Mézières, l'Ordre de la Passion, et se chargea de le faire connaître en Angleterre. Les seigneurs anglais, écrit Froissart (t. XIII, p. 267), « l'orroient volontiers parler des besongnes de Syrie et de Tartarie, et de l'Amorath-Baquin (Bajazet) et de la Turquie où il avoit longtemps conversé ». Mézières était le théoricien de la nouvelle croisade et avec sa plume défendait sa grande idée. Robert

1. Cité par N. Jorga, *o. c.*, p. 480, n. 7. N. Valois, *o. c.*, III, 75, n. 5, doute que l'*Épître* « soit antérieure, ainsi que le suppose Jorga, *op. cit.*, p. 482, aux premières ouvertures matrimoniales faites par Richard II ». — Pour le manuscrit de l'*Épître au roi Richard*, corriger les cotes de Jorga, p. viij et p. 482, n. 4, pour lire : British Museum, Royal 20 B. VI.

2. Auguste Molinier, *Description de deux manuscrits contenant la règle de la « Militia Passionis Jhesu Christi » de Philippe de Mézières*, dans *Archives de l'Orient latin*, I (1881), p. 362.

3. A. Molinier, *o. c.*, p. 341.

devait être le bras destiné à faire réaliser le projet. Non seulement ils partageaient le même idéal, mais ils s'accordaient sur les moyens d'y parvenir. Pour Mézières il fallait arriver à une paix définitive entre la France et l'Angleterre, à la coëxistence pacifique, ce qui rendrait possible la restauration de l'unité de l'Église et la conquête de Jérusalem par les deux rois alliés aux autres princes de la chrétienté. C'était le but même des ordres divins reçus par Robert dans sa vision.

Il est donc plus que probable qu'entre deux ambassades Robert l'Ermite, sans demeure fixe, s'installa à Paris auprès de Philippe de Mézières au couvent des Célestins. Là ils pouvaient s'entretenir du progrès de leurs projets si semblables, se consolant de leurs déboires et se confiant leurs espoirs. C'est donc en la personne de Robert l'Ermite que nous voudrions identifier le Robert qui devait servir de lecteur à Mézières.

Mais, nous dira-t-on, le Robert de la lettre devait être peu lettré puisque Gerson jugeait bon d'écrire en français et non en latin. Comment supposer alors qu'un homme comme Robert l'Ermite, qui avait été chargé de missions importantes auprès des papes et des rois, ait ignoré le latin au point d'être incapable même de lire seulement une lettre dans cette langue ? N'oublions pas que nous sommes à une période où le latin avait perdu beaucoup de son universalité, même parmi les ecclésiastiques ; et Gerson s'en rendait bien compte. N'avait-il pas écrit en français son *Miroir de l'âme*, résumé de la foi chrétienne et brève explication des dix commandements, pour subvenir autant à l'ignorance des curés qu'à la disette de prédicateurs ? [1] Et en 1408, dans le sermon *Bonus Pastor*, ne rappelle-t-il pas aux évêques leur devoir de se renseigner sur la compétence de chaque curé de leur diocèse, « si habeat Statuta synodalia, et si sciat legere ea » [2] ?

1. « ... quantenùs ipsi haberent Curati minùs instructi aliquod solidum et aptum quod in toto vel partes diebus Dominicis et Festivis legere possent suis plebibus » (Du Pin, I. 425B).

2. Du Pin, II, 560A. Encore en 1445, Jean Juvenel des Ursins, évêque de Laon, écrivait à son frère Guillaume, archevêque de Reims : « Yl y a aucunes foy des chantres et clers de la Chappelle qui ne sauroient construire une euvangile ne entendre latin. » (N. Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, 1906, p. 146).

Il y aurait donc peut-être moins lieu de s'étonner que Robert l'Ermite ait ignoré le latin. Si nous n'avons aucun renseignement précis sur ce point, rien ne nous autorise à conclure qu'il savait s'exprimer dans cette langue. La relation qu'il fit devant Charles VI, en l'hôtel Saint-Paul, le 15 janvier 1398, nous est connue par un texte français et un autre latin, tous deux dans un même volume [1]. Mais ce n'est certainement pas en latin qu'il a rendu compte au roi de son ambassade, en présence du roi de Navarre, du duc de Berry (à qui Gerson écrivait en français), des ducs de Saint-Paul et d'Armagnac et de Charles, sire d'Albret. Froissart (t. XIII, p. 175) nous donne à croire que les pourparlers de paix avec les Anglais furent conduits en français ; et ailleurs il dit simplement que Robert l'Ermite « avoit moult douce et belle parlure, et convertissoit par son langage tous les cœurs qui l'oyoient parler » (p. 264), et qu'il était « bien éloquent et sage et plein de bonnes paroles, doulces et courtoises » (p. 274). Peut-être Gerson, qui d'ailleurs n'avait pas beaucoup de sympathie pour les visionnaires, était-il mieux renseigné sur ses connaissances véritables.

Mais si l'on trouve hasardeux d'identifier le Robert de la lettre de Gerson avec Robert l'Ermite, il nous reste à indiquer que dans la vie de Mézières un détail nous ouvre la possibilité d'un choix entre deux autres individus qui auraient pu faire office de lecteur auprès de lui. Une note à la fin d'une copie manuscrite du *Songe du vieil pelerin* qui appartenait autrefois « à la librairie de M. d'Urfé » nous fait savoir que deux clercs ont accompagné le chancelier de Chypre dans sa retraite chez les Célestins et qu'ils y sont restés, avec lui, jusqu'à la fin de ses jours [2]. Peut-être un de ces clercs s'appelait-il Robert.

1. Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, t. XXVI, fol. 7 et 13 (Noël Valois, *La France et le Grand Schisme*, III, 115, n. 2).

2. Note citée dans La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, Paris, 1773, t. V, p. 203 : « ... Lors ledit Chevalier choisit l'Hôtel des Célestins à Paris, et là il fit édifier logis et habitation convenable à la vie et état qu'il désiroit mener ; et incontinent avec deux Clercs tant seulement se retrait en ladite maison, en laquelle il a demeuré avec lesdits Religieux, par l'espace de vingt-cinq ans, ou environ, jusqu'à la mort, sans jamais en vouloir partir ». A propos de ce manuscrit voir Henry Martin, *Cat. des mss de*

Aucun doute ne peut donc subsister sur le destinataire de la lettre de Gerson. C'est Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, qui, après avoir passé vingt-cinq années en diverses aventures, renonça à la vie active pour embrasser chez les Célestins de Paris la vie contemplative. Lors de l'entretien de la veille auquel Gerson fait allusion dans la lettre, le vieux Mézières avait commencé de lui raconter une histoire sans fin, un bruit qui courait. Les veillards en général aiment à babiller et Gerson lui aurait sans doute pardonné cette faiblesse, si ce n'était, comme nous verrons plus loin, que les propos de Mézières lui déplaisaient à un tel degré qu'il ne pouvait l'en excuser. Le lendemain Gerson lui écrit une lettre, exprimant son mépris à l'égard de ceux qui ayant quitté le monde, voudraient encore être mondains, et lui conseillant entre autres choses « de penser d'or en avant plus qu'autreffoiz à vous meismez seulement ; car, lui dit-il, vous trayés à vostre fin ». En même temps il lui envoye son « petit traité » qu'il avait composé « pieça, pour aprendre à morir », et le prie de le répandre et d'en faire faire des copies, « contre-escripre » dit-il, sachant bien que Mézières disposait d'un *scriptorium*. Finalement il s'excuse d'écrire en français à cet homme de guerre à qui le maniement du latin était si facile.

A part sa valeur comme petite œuvre d'édification spirituelle, cette lettre est un document historique, important à cause des personnalités qu'elle met au premier plan. C'est le premier texte connu qui atteste un rapport entre le chancelier de l'Université de Paris et le chancelier de Chypre. Il nous reste à essayer de la dater.

Dans la brève rencontre qui a précédé la lettre, Gerson a pu remarquer que la santé de son correspondant « déclinait, peut-être même rapidement », ainsi que le suppose Mgr Glorieux (p. 67). Or, puisqu'on sait que le 19 octobre 1403, Louis d'Orléans nomma Mézières parmi ses exécuteurs testa-

---

la bibliothèque de l'Arsenal, Paris, t. III (1887), p. 75, ms. n° 2682. — D'après un obituaire des Célestins de Paris, Mézières se retira avec un seul compagnon (A. Molinier, *Obituaires de la Province de Sens*, Paris, 1902, t. I, 2e partie, p. 716 : « ... ubi cum magna humilitate 25 annis nobiscum degens, uno contentus famulo »).

mentaires [1], on pourrait en conclure qu'à cette date le chancelier de Chypre était encore dans un état de bonne santé; car on ne nomme guère comme exécuteur testamentaire une personne qui a déjà un pied dans la tombe. Et s'il déclinait visiblement quand Gerson lui écrivait, il faudrait situer la lettre entre le 19 octobre 1403, date du testament, et le 29 mai 1405, quand Mézières est mort.

« Vous trayés à vostre fin », lui écrit en effet Gerson. Cependant on pourrait objecter qu'il ne faudrait peut-être pas donner une interprétation trop littérale à ces mots, et que ce n'est là que l'expression consacrée pour rappeler à tous la précarité de la vie et, particulièrement à un septuagénaire, l'imminence de la mort. Mézières aurait bien pu être à son déclin sans pour cela être près de rendre le dernier soupir. D'ailleurs, depuis longtemps il se plaignait des ravages de la vieillesse. Déjà, en 1382, quand il n'avait que 57 ans, il gémissait de ne plus être « l'arbre de jadis, mais un pauvre *arbor inveterata*, un chien mort, un roseau battu par la tempête, une puce gelée » [2]. Vers 1386, il écrit une *Contemplatio hore mortis*, et le vieux pèlerin du *Songe du vieil pelerin* (1389) est Mézières lui-même. Dans son deuxième testament qui date de 1393, il se dit de nouveau « un povre et viel pelerin morant et trespassant de ce monde » [3]. Et dans la *Chevalerie de la passion* (1396) il se plaint toujours de sa faiblesse et de son grand âge. Il s'y dit « un povre et viel solitaire des Celestins de Paris », « un ancien homme (...) tout courbé de vieillesce, lequel portoit en l'une de ses mains une potence pour lui appuyer », un « vieil homme de petite apparence et de povre existence » qui voyait « que le derrain quartier de sa vie à sa fin aprouchoit » [4].

Par contre on pourrait croire que toutes ces allusions à sa vieillesse ne sont qu'une sorte de coquetterie de la part de Mézières qui, comme pas mal de personnes qui ont dépassé la soixantaine et se portent encore bien, se plaisait à rappeler

1. Louys Beurrier, *Histoire du monastère et du couvent des pères célestins de Paris*, Paris, 1634, p. 332-335.

2. Extrait d'une lettre citée par Jorga, *o. c.*, p. 451, où, dans la note 1, il faut corriger la référence pour lire : ms. Arsenal 499.

3. Henry Martin, *Cat. des mss de la Bibl. de l'Arsenal*, t. I (1885), p. 275.

4. A. Molinier, *o. c.*, p. 359.

son âge avancé tout en se rendant compte qu'il était encore en bonne forme. Après tout, la lettre de Gerson ne nous fournit qu'un seul renseignement précis sur l'état physique de Mézières : sa vue avait baissé, puisqu'il pouvait avoir besoin de quelqu'un pour lui lire la lettre. Ce qui n'aurait pas empêché Louis d'Orléans de le nommer exécuteur testamentaire en 1403. Que Louis, alors dans sa trente-deuxième année, ait confié cette tâche à un homme de 76 ans, est déjà étonnant à notre point de vue. Mais nous croyons que c'est à titre honorifique qu'il désigna Mézières à côté d'autres vieillards comme Philippe de Moulins, évêque de Noyon, et Pierre Pocquet, vicaire général des Célestins, confesseur de Mézières et ami de Gerson. Pour assurer l'exécution de ses dernières volontés Louis nomma en même temps une trentaine d'autres personnes. La lettre de Gerson pourrait donc être antérieure au testament. Notons que dans le conseil qu'il donne à Mézières d'avoir quelqu'un auprès de lui nuit et jour, il ne s'agit nullement d'un garde-malade, cette personne devant lui rappeler constamment la nécessité de réfréner sa langue, de ne plus penser aux choses de ce monde et de se préparer à sa fin.

Les deux opuscules de Gerson mentionnés dans la lettre ne nous aident pas d'avantage à la dater. On a vu que tout au commencement Gerson dit qu'il est content que son correspondant ait trouvé plaisir et profit dans la lecture d'un de ses opuscules, « ceste petite escripture, écrit-il, que j'avoye faicte autre fois et qui est venue en vos mains ». Mgr Glorieux incline à identifier la « petite escripture » avec le *Testamentum peregreni tendentis in paradisum*, « non pas sous la forme longue et le texte latin qu'a édité Du Pin (III, 762A-765B), mais sous sa forme brève et dans le texte français », conservé dans le ms. B. N. lat. 14,907, fol. 135, et édité pour la première fois par Mgr Glorieux (p. 68-69) [1]. La référence laconique à l'ouvrage dont le chancelier de Chypre avait « voulenté d'acomplir le contenu », ne nous permet guère d'affirmer catégoriquement

1. L'édition requiert plusieurs rectifications : pour « nous comment et spirituellement », lire : « nous convient espirituelement » ; pour « qui avons », lire : qui n'avons » ; « a dieu reduire », lire : « ad ce reduire » ; « je me soubmee », lire : « je me soubmes » ; « Je viene », lire : « Je viens » ; « angles et es sains », lire : « angles et des sains » ; etc.

qu'il s'agissait du *Testamentum peregrini*. Mais, si tel était le cas, Mézières aurait eu plus d'une raison de s'y intéresser, car lui-même avait écrit, en 1393, un testament, son deuxième, où, comme Gerson, il part du texte d'Isaïe, XXXVII, 1 : « Le prophete Ysaie dit une parole au roy Ezechias, laquele touche à chascun ; c'est assavoir : Ordene et dispose de ta maison, car tu mourras » [1]. Pourtant, ce serait plutôt le texte latin du *Testamentum peregrini* qu'il aurait connu, et non pas la « forme brève » en français [2].

Cet opuscule a eu un certain succès, semble-t-il. Gerson en a envoyé un exemplaire à l'évêque de Castres et confesseur de Charles VII, Gérard Machet, qui, dans une de ses lettres sans indication de destinataire, mais écrite de Tours, probablement en 1445, à un évêque, dit :

Postulat a me devocio vestra ut aliqua super meditatione exitus nostri ex hac mortalitate transmittam. Plurima, Pater et Frater, inveniuntur pulcre et diserte in hac re conscripta. Verum, ut ad pauca redeam, quia in paucis via magis, accomodus et perutilis visus est tractatulus pie recordacionis deffuncti domini Cancellarii parisiensis, quem *Testamentum peregrini* appellari voluit, apud vos, ut arbitor, non ignotus. Mecum et jugiter deffero, et communicans omnibus qui diligunt opera eius. Super quo, dum hic dies ageret, olim michi scripsit omnia et similia verba, nedum ad intellectum

---

1. Henry Martin, *Cat. des mss de la bibl. de l'Arsenal*, I, 275. Ne disposant pas du texte du testament de Mézières, nous ne pouvons pas pousser plus loin la comparaison.

2. Edmond Richer, dans la *Vita Joannis Gersonii* préfixée à son édition des œuvres de Gerson, Paris, 1606 (cf. Du Pin, I, clxix), et dans son *Apologia pro Joanne Gersonio*, Leyde, 1676, p. 308, et Jean de Launoy, *Regii Navarrae gymnasii Paris. hist.*, p. 491-492, ont réimprimé d'après les éditions le texte latin qui correspond au texte français édité par Mgr Glorieux. J.-B. L'Ecuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1835, t. II, p. 246-247, l'a traduit. Mais dans toutes les éditions des *Opera Gersonii*, depuis celle de Bruxelles, 1475, cette partie n'est qu'une prière schématique dont les points sont développés par trois colonnes de « Considerationes summariae per quatuor partes super quotidiani peregrini testamento ». La forme brève ne nous est connue que par un seul manuscrit, tandis que les copies du traité complet, en latin, sont assez nombreuses : B. N. lat. 458, fol. 54 ; 2049, fol. 223 ; 3314, fol. 205-207 ; 8577, fol. 110v-113 ; 14,903, fol. 211-214 ; 15,004, fol. 182 ; 17,488, fol. 140-141 ; 18,205, fol. 143-145v ; etc.

usque ymo et affectum interiorem persensisse ; quemque transmitto vestre devocioni [1].

A la fin de ce volume de correspondance de Machet un copiste a transcrit des lettres et des pièces qui ne sont pas de lui, mais qui devaient se trouver parmi ses papiers. Une de ces pièces est précisément le texte latin du *Testamentum peregrini* [2].

Charles d'Orléans aussi a dû apprécier cet opuscule, car il l'a fait connaître au franciscain anglais Thomas Wynchelsey [3]. Et son frère, le pieux Jean, comte d'Angoulême, troisième fils de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, était le propriétaire du ms. B. N. lat. 3314, qui renferme le même ouvrage. Or, nous avons eu l'occasion de signaler les relations étroites entre Louis d'Orléans et Mézières. On pourrait donc supposer

---

1. Ms. B. N. lat. 8577, fol. 71. La lettre fait mention de Gilles Le Lasseur, de Jean Picart et de Jean Bureau. Launoy suppose (*o. c.*, p. 140) la lettre adressée « ad Girardum Comitem de Blanchrenchensem » et (p. 554) « ad Gerardum de Loen, Comitem de Blanchrenche » (Gérard de Loos, comte de Blanckenheim). J. Bernier, *Histoire de Blois*, Paris, 1682, p. 391, a remarqué « que la souscription de ces Lettres est au-dessous de chacune, et non pas au-dessus, comme c'est la coûtume ; et c'est ce qui a trompé le sçavant J. de Launoy. » Une note en tête du manuscrit, fol. 3v, constate également « que l'adresse des lettres n'est pas en intitulé à la manière romaine, mais en souscription, comme à nos missives ».

2. L'opuscule commence au fol. 110v par : « Pater, ecce positus sum hic et nunc in articulo mortis », et se termine au fol. 113r :

Ac perinde dat spem firmam
bonitas adoptantis
veritas promittentis
potestas coronantis
Ipsi gloria in secula. Amen

Cf. ms. B. N. lat. 18,205, fol. 143-145v.

Aux fol. 108v-110 du ms. B. N. lat. 8,577 se lit une sorte de brouillon de discours « pro libertate ecclesie nostre gallicane » que Noël Valois a édité en partie dans son *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges...*, pièce 66, p. 136-142, et qu'il attribue à Gérard Machet (p. clxiii-clxx) parce qu'il croit y retrouver « des expressions qui rappellent singulièrement le style du prélat » (p. clxiv). Nous y voyons plutôt des expressions qui rappellent Cicéron et la Bible, et refusons donc l'attribution de ce projet de discours à Machet.

3. Voir Gilbert Ouy, *Un poème mystique de Charles d'Orléans, le « Canticum Amoris »*, dans *Studi francesi*, VII (1959), p. 69 ; cf. aussi le ms. B. N. lat. 2049, fol 226.

que c'est par l'intermédiaire de ce dernier que le duc Louis a connu le *Testamentum peregrini* qui est passé par la suite dans les bibliothèques de ses fils. Ce ne serait pas tellement improbable si, avec Mgr Glorieux, on plaçait la composition du *Testamentum* avant celle de la lettre à Mézières [1]. Pourtant, pour des raisons que nous développerons une autre fois, nous aimerions mieux le dater des dernières années de Gerson [2], ce qui rendrait impossible une référence dans la lettre au chancelier de Chypre. Vu la brièveté énigmatique de l'allusion, nous hésitons à suggérer une autre « petite escripture » pour remplacer le *Testamentum peregrini*.

Quant à l'identification de l'autre traité, celui que Gerson vient de composer « pour aprendre à morir » et qu'il envoie à Mézières avec le désir exprimé d'en voir multiplier les copies, Mgr Glorieux « hésite entre plusieurs œuvres » (p. 69) et en suggère trois : le *De arte moriendi*, la *Doctrine comment il se faut commander à Dieu*, et un autre traité, *Comment on doit mediter avant la separation de la mort*. Il rejette le premier comme étant peu applicable à Arnaut le Charlier qu'il considère comme destinataire de la lettre, « envisage de préférence » le deuxième, et « plus vraisemblablement encore » le troisième.

Nous croyons bon de renverser l'ordre de préférence dans les opuscules indiqués en commençant par le dernier, *Comment on doit méditer devant la séparation de la mort*, que Mgr Glorieux a repéré dans deux manuscrits de Dijon [3]. Cet opuscule n'est pas autre chose qu'une des méditations dont se compose la seconde partie de *La mendicité spirituelle* [4], ouvrage que Gerson a composé « estant ou lit d'enfermeté », à Bruges, entre le 10 mars et le 2 septembre 1400, pour ses sœurs. Or, *La mendicité spirituelle*, ainsi qu'on l'a dit souvent, est le complément de *La montagne de contemplation* qui date de la même période. Sans entrer dans trop de détails ici, nous pouvons affirmer que même

1. P. Glorieux, *La vie et les œuvres...*, n° 167.

2. Cf. André Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, I (1945), p. 834 et note d.

3. Mss Dijon 212, fol. 83, et 214, fol. 78v. Commencement : « O ! qui sera mon loyal ami ».

4. Cf. ms. B. N. fr. 24,839, fol. 210v ; Pierre Pascal, *Gerson, Initiation à la vie mystique*, Paris (1943), p. 198.

avant de composer ces deux opuscules, Gerson avait écrit quelques méditations séparées. Il nous le dit d'ailleurs dans *La montagne de contemplation* :

J'ay piece a desiré sur ceste matiere en faire une oroison en guise d'un povre qui demande son pain de huis en huis, ou en guise d'un quereur de pardons, ou de ceulx qui sont en chartre, ou de ceulx qui quierent non mie pour eulx, maiz pour les hospitalz. Car souvent une personne treuve mieulx sa devocion en prier pour autruy que pour soy ; et y proufite moult. Et pluseurs ad ce sont tenus de leur office, comme les gens d'esglise et autres qui vivent d'a(u)mosnes. Mais je dy que tous doivent ceci faire tant pour le commandement de Dieu, comme pour les biens qu'ilz ont receus des autres, soient biens de nature, de leur pere et de leur mere, soient biens de fortune par avoir l'eritage de ceulx qui leur ont acquis, soient vis ou mors. J'en fis une oroison pieça à Jhesucrist qui se commence : « Jhesu, vray espous de virginité », et est mon intention, au plaisir de Dieu, en escripre plus au long dedens brief [1].

Donc, quand Gerson écrivait la *Montagne de contemplation*, il avait auparavant désiré « faire une oroison en guise d'un povre qui demande son pain de huis en huis... », et il en avait terminé une autre qui commence : « Jhesus vray espous de virginité ». La première correspond à la méditation que Mgr Glorieux a trouvée avec l'intitulé : *Comment on doit mediter devant la separation de la mort*. On la rencontre aussi dans beaucoup d'autres manuscrits comme une oraison indépendante [2]. La seconde méditation correspond à la *Piteuse complainte*, éditée par E. Vansteenberghe [3]. Elle aussi se trouve à l'état d'opuscule séparé dans quelques manuscrits [4]. Il est donc évident que Gerson a

1. Ms. B. N. fr. 24,839, fol. 248. Le ms. Mazarine 947 remplace la dernière phrase par : « J'en feray un traitié de ces oroisons nommé De la mendicité espirituele de l'ame » (chap. xl, non paginé).

2. Paris, ms. Arsenal 2,036, fol. 327v ; Arsenal 2109, feuillet de garde C (fragment, attribué à tort par le *Catalogue* à Robert Cybole) ; B. N. fr. 1,746, fol. 220 ; B. N. fr. 17,116, fol. 139 ; Rouen 943, fol. 166v ; Troyes 1465, 8° ; Bruxelles, Bibl. royale, 2491, fol. 165 ; etc. La même méditation, séparée de la *Mendicité spirituelle*, se trouve dans *Le Livre intitulé l'Art de bien mourir*, Paris, Pierre le Rouge, 1492, fol. 2 (signé *a ii*) ; Paris, Antoine Verard, 1492, 1496 et 1498.

3. *Quelques écrits de Jean Gerson*, dans la *Revue des sciences religieuses*, XIII (1933), 393-410 ; cf. P. Glorieux, *La vie et les œuvres...*, n° 53.

4. Avignon 344, fol. 158v ; Besançon 257, fol. 331v ; Paris, Arsenal 3386, fol. 81v.

incorporé ces deux méditations, et peut-être encore d'autres, écrites antérieurement, dans *La mendicité spirituelle*.

Mézières, comme tout autre croyant de n'importe quel âge ou état, aurait pu faire son profit de la lecture du *Comment on doit mediter devant la separation de la mort*. On comprend aussi qu'un copiste aurait pu pour cette raison se décider à inclure cette belle méditation dans un recueil qu'il était en train de constituer. Mais, comme nous démontrerons plus loin que la lettre ne peut pas être antérieure à 1403, on se demande pourquoi Gerson aurait demandé au chancelier de Chypre de faire copier une méditation isolée qui circulait déjà sans doute dans des copies complètes de *La mendicité spirituelle*. Peut-être même était-ce *La mendicité spirituelle* ou *La montagne de contemplation* qui avait tellement plu à Mézières qu'il en avait parlé à Gerson.

Le deuxième opuscule suggéré par Mgr Glorieux, la *Doctrine comment il se faut commander à Dieu*, nous semble encore moins de nature à être envoyé à Mézières pour qu'il en fasse faire des copies [1]. C'est la prière d'une personne qui a « office de prestre », qui fait ses requêtes à Dieu « en la foy et constitution de ton espouse saincte esglise, lui dit-il, comme son ministre et serf à ce indigne ou comme l'un de ses membres, jasoice que mort ou languissant », et qui, « comme un truant ou questeur espirituel », « en la vertu de ton commandement où tu commandez que pour moy et pour les autres je te deprie », demande « les aumosnez espirituels, comme un questeur pour tous les maladez guisans ou grant hospital de tout le monde sa jus, ou de purgatoire, à quoy signifier sont portez les vestemens de prestre ou autres ensaignes especiales » [2]. Le lecteur a probablement remarqué déjà que cette prière aussi est annoncée dans le passage cité ci-dessus de *La montagne de contemplation*. Pourquoi alors Gerson ne l'a-t-il pas réunie, celle-ci aussi, aux autres méditations de *La mendicité spirituelle*, ouvrage connu aussi sous le titre : *Le truant* ? Parce qu'elle ne rentrait pas dans le cadre de la *Mendicité spirituelle*, destinée à pourvoir aux besoins « des

1. Aux manuscrits indiqués par Mgr Glorieux, p. 70 et n. 8, ajouter : B. N. lat. 2,831, fol. 152v ; B. N. fr. 25,547, fol. 121v. Cf. aussi Glorieux, *La vie et les œuvres...*, nº 92, anno 1401 circa.

2. Ms. B. N. lat. 2,831, fol. 152v-153v.

simples gens et, par especial, dit Gerson, de mes seurs germaines ». Dans cette méditation il s'agit d'une personne qui a charge d'âmes et qui doit prier non seulement pour soi mais pour les autres, ce qui, d'ailleurs, est en désaccord avec l'avis que donne Gerson à Mézières. Pense, lui dit-il, « d'or en avant plus qu'autreffoiz à vous meismez seulement ».

A notre avis ce serait bien un exemplaire de *La science de bien mourir* qui aurait accompagné la lettre. Et Mgr Glorieux aussi était autrefois de la même opinion [1]. Cet opuscule répond en effet mieux que tout autre au petit traité que Gerson dit avoir écrit « pieça pour aprendre à morir », mots qui répètent le titre qu'il porte parfois dans les manuscrits : *Traictié de maistre Jehan Gerson, de la medecine de l'ame, ou aultrement pour aprendre à bien mourir* [2]. Mais, plus récemment, Mgr Glorieux refuse cette identification parce que *La science de bien mourir*, dit-il, « est destinée plutôt à l'entourage des mourants qu'aux malades eux-mêmes » (p. 69). Autrement dit, il doute du profit qu'en pourrait tirer le destinataire de la lettre. Demandons pourtant à Gerson lui-même à qui il destinait *La science de bien mourir* et sous quelle forme il comptait traiter son sujet :

> Si est ici ordonné, écrit-il, une briefve maniere pour amonnester ceulx ou celles en especial qui sont en article de mort ; et puet valoir à tous generalement pour aprendre à bien mourir. Et contient quatre petites parties : c'est assavoir, exortacions, interrogacions, oroysons et observacions [3].

C'est donc une sorte d'examen intime à l'usage non seulement des moribonds, mais de tous ceux qui voudraient être prêts quand ils arriveraient à l'heure suprême. Nous nous contenterons d'en citer un seul passage qui répète un des conseils que Gerson donne à Mézières dans la lettre :

---

1. Cf. *La vie et les œuvres...*, p. 166, n° 150 et note 9 ; p. 168, n° 166 et note 8.

2. Ms. Mazarine 966, fol. 119. Ailleurs on lit aussi : *Admonicion à bien mourir* (Brit. Museum, Royal 19 B V., fol. 94) ; *Science de bien mourir* (Bruxelles, n° 1640, fol. 400) ; *Briefve doctrine pour enseignier toute personne ou lit de la mort* (Salines 12, fol. cclii) ; *Medicine de l'ame* (Angers 1582, fol. 26) ; etc.

3. Ms. Lyon 1,249, fol. 48vb.

(La quarte exortacion)

Pense du tout à ton salut à ceste heure; car par avanture jamais tu ny pourras recouvrer. Et laisse toute autre pensee (des choses) de ce monde lesquelles tu laisses et qui ne te tirreroient point hors d'enfer se tu y trebuches. Commende tout à Dieu et il est assez puissant et saige et bon pour tout gouverner sans toy. Puis qu'il te veult prendre à soy, si pense du tout à lui et à toy et de toy, en priant seulement à ceulx qui demeurent qu'ilz prient pour toy [1].

Ces paroles rappellent singulièrement l'exemple de saint Antoine cité dans la lettre, quand l'ange lui disait :

O Antoine ! panse de toy et laisse à Dieu le gouvernement des autres ! Il est assez saige pour en faire ce qu'il luy en plaist [2].

Quand on relit la lettre on constate que Gerson fait presque autant de cas d'un service que Mézières pourrait lui rendre que de l'utilité de *La science de bien mourir* pour son correspondant. Mézières aurait sûrement pu profiter de la lecture de l'opuscule qui accompagnait la lettre. Pourtant Gerson ne le destinait pas exclusivement à son usage personnel. Il avait aussi un autre but. « Vous le porrez faire lire et contre escripre », lui écrit-il. Mézières pourrait se le faire lire par Robert; il pourrait aussi le faire lire à d'autres personnes; mais Gerson le prie en même temps d'en faire multiplier les exemplaires. En effet, les copies manuscrites de *La science de bien mourir* sont très nombreuses, tellement nombreuses qu'après en avoir relevé une cinquantaine, nous nous sommes arrêté de noter les autres.

La date de *La science de bien mourir* pourrait donc nous fournir le terminus *a quo* pour la lettre à Mézières. Nous manquons pourtant de précisions sur ce point. On sait que Gerson a réuni trois de ses opuscules, le *Miroir de l'âme* (ou *Traité des dix commandements*), l'*Examen de conscience* (ou *Traité de confession*) et la *Science de bien mourir* (ou la *Medecine de l'âme*) pour en faire un seul ouvrage; et l'on croit généralement que c'est dans l'année scolaire 1404 que ces trois opuscules, précédemment parus, ont été incorporé dans son *Opus tripartitum* [3]. Mais on ignore

1. Ms. Lyon 1,249, fol. 49rb, sans les mots entre crochets.

2. Cf. *Acta Sanctorum*, éd. 1863, janvier, II, p. 509a § 33.

3. Voir P. Glorieux, *La vie et les œuvres...*, nos 66, 149, 150 et 160; E. Vansteenberghe, *Le « Doctrinal » de Gerson à la cathédrale de Thérouanne*,

encore l'ordre de composition et la date exacte de chaque opuscule. Un manuscrit, le ms. B. N. fr. 13,258, qui porte une date au fol. 64v, celle de la confection du volume : « Et finé .xv. jours en mars l'an CCCC et quatre » (v. s.), contient le premier opuscule, *Le miroir de l'âme* (fol. 5-42v). Et dans l'épître d'envoi qui le précède, comme dans la lettre à Mézières, Gerson se montre préoccupé par le désir de faire répandre son petit traité. Il suggère même au destinataire, un évêque, qu'il pourrait facilement et à peu de frais multiplier les copies de l'ouvrage et les distribuer aux curés avec l'injonction d'en lire des parties en place de sermon [1].

Si donc dans l'état actuel de nos connaissances *La science de bien mourir* ne peut nous servir de terminus *a quo* pour dater la lettre de Gerson à Mézières, par contre la lettre nous fournit le terminus *ad quem*, car Gerson y dit avoir composé l'opuscule peu de temps avant, « pieça ».

Mais il reste toujours la question de la date de la lettre. Rappelons que Gerson y fait allusion à un entretien qu'il a eu la veille avec Mézières. Pourtant, cet entretien, croyons-nous, n'était pas une conversation continue ; il consistait en deux parties que l'on peut délimiter nettement. Dans l'une, un tête-à-tête, Mézières lui a exprimé sa satisfaction avec la « petite escripture » qui lui était tombée entre les mains. Mais ce n'est pas pendant cette conversation que Gerson lui a conté l'exemple de l'ange qui dit à saint Antoine : « O ! Antoine ! panse de toy et laisse à Dieu le gouvernement des autres. » Oui, Gerson le lui a bien cité la veille de la lettre ; mais pas à lui seul, ni durant leur entretien. Cela s'est passé, croyons-nous, devant d'autres

---

dans le *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XV (1929-1938), p. 467-474 (1934). — Nous reviendrons ailleurs sur ces opuscules avec des arguments qui portent à croire que ce n'est qu'en 1416-1417, à Constance, que Gerson les a rassemblés pour constituer l'*Opus tripartitum* en latin.

1. « Mittit autem mea devotio Opusculum praefatum quod si dignum ad hoc putetur, poterit vestra liberalis charitas cum pauco scriptorum labore et levibus expensis bene expositis facere illud multiplicari, et correctum ad singulos Curatorum vestrorum destinari cum Edicto de publicando, ut tactum est, in absentia Sermonum et quantum gratia Dei eos adjuverit exponendo » (Du Pin, I, 426A).

auditeurs qui tous, en même temps que Mézières, écoutaient un sermon de Gerson, et c'est dans le sermon qu'il a relaté l'exemple de saint Antoine.

Quel sermon ? Nous en connaissons trois où Gerson s'est servi de ce même exemple : dans le sermon *Poenitemini*, sur la paresse, prononcé le 11 février 1403 dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, et dans deux panégyriques sur saint Antoine dont nous justifierons les dates dans notre prochain article, le *Poenitemini* que nous daterons du 17 janvier 1403, et le *Dedit illi scientiam sanctorum*, prononcé au plus tôt le 17 janvier 1405, tous deux dans l'église abbatiale de Saint-Antoine-des-Champs [1]. On peut éliminer tout de suite le sermon sur la paresse, car il est très peu probable que Mézières se soit rendu à Saint-Jean-en-Grève, même pour entendre le célèbre prédicateur Gerson. Mais il y avait des raisons presque irrésistibles et d'ordre sentimental qui le contraignaient d'aller en pèlerinage à Saint-Antoine-des-Champs le 17 janvier.

Saint-Antoine-des-Champs était une abbaye royale, réputée depuis longtemps. C'est là que l'on apportait la dépouille des rois et des reines de France pour la préparer aux obsèques ; et de là on la transportait en procession solennelle à Notre-Dame de Paris, pour l'inhumer finalement à Saint-Denis. En 1364, on y apporta le corps de Jean II ; en 1371, celui de Jeanne d'Évreux, épouse de Charles IV le Bel ; et en 1380, celui de Charles V. Mais pourquoi le chancelier de Chypre, courbé par l'âge et souffrant des yeux, ainsi que nous le fait comprendre la lettre de Gerson, pourquoi Mézières se serait-il donné la peine d'aller jusqu'à « Saint Antoine emprès Paris » ? Laissons à l'auteur anonyme de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* le soin de répondre :

---

1. Il a aussi employé cet exemple dans le *Traité pour congnoistre* (ou *Le prouffit de savoir*) *qu'est peché mortel ou veniel* : « Comme il fut respondu à saint Anthoine qui une fois se mist à penser les divers jugemens de Dieu, comment l'ung est bon et l'autre mauvais, comment tant de gens sont en damnacion au regart des saulvés et aussi d'aucuns jugemens de Dieu. Lors luy fut dit : « Anthoine ! Anthoine ! pense de toy et laisse à Dieu convenir de ses creatures. Il est assés sage, bon et puissant pour faire ce qui est à faire sans que tu entres en ses secretz. » (*Œuvre tripartite*, J. Trepperel, Paris, 1492, fol. signé *d iiii*).

Le merquedy, premier jour de may, l'an M CCC LXIIII dessus dit, le corps du dit roy Jehan, qui avoit esté trépassé à Londres, comme dit est, fu apporté à Saint-Anthoine près de Paris, au soir, et y demoura le jeudy, le venredy et le samedy ensuyvant, pour appareillier et mettre à point le corps et les autres choses neccessaires pour l'obseque. Et le dymenche, Ve jour du dit mois de may, après disner, fut le dit corps apporté de la dicte abbaye de Saint-Anthoine en l'eglise de Nostre-Dame de Paris, accompaigniez de processions de toutes les eglises de Paris, de trois de ses filz, c'est assavoir : Charles, duc de Normandie qui estoit l'ainsné, Loys, duc d'Anjou, qui estoit le secont, et Phelippe, duc de Touraine, qui estoit le plus jeune de tous ses filz, et ausi y fu le roy de Chipre, et Jehan, duc de Berry, qui estoit le tiers en aage, estoit encore en Angleterre [1].

Donc dans le cortège qui partit de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs avec le corps de Jean II figurait le roi de Chypre, ce Pierre Ier de Lusignan, qui avait nommé Mézières son chancelier, qui avait été son ami intime pendant tant d'années, et que Mézières avait servi si loyalement pendant si longtemps, ce roi qui, après la prise d'Alexandrie, lui avait donné « pour le commencement de la chevalerie mettre sus, la tierce partie de toute la cité d'Alexandre » [2], ce dernier des chevaliers guerriers, son « vaillant roy Pierre ». Peut-être Mézières se trouvait-il lui aussi dans le cortège. En tout cas, il devait penser retrouver à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs l'ombre du roi qui avait partagé ses peines et ses rêves pour la reconquête de Jérusalem.

Mais pourquoi Mézières avait-il choisi la fête de saint Antoine pour se retrouver dans l'ambiance de son roi disparu ? Ce n'est pas seulement en souvenir de sa présence aux obsèques de Jean II qu'il faisait le trajet du couvent des Célestins à la distante abbaye de Saint-Antoine. Le 17 janvier était la fête du patriarche des cénobites ; mais pour Mézières c'était aussi l'anniversaire de la mort tragique de Pierre de Lusignan qui avait été assassiné dans la nuit du 16-17 janvier 1369. Vouant à sa mémoire un culte reconnaissant et pieux, son chancelier venait à Saint-Antoine-des-Champs se retremper dans ses souvenirs. C'est ainsi qu'il

1. Éd. R. Delachenal (*Les grandes chroniques de France*), Paris, t. I (1910), p. 342-343.

2. Mézières, *Chevalerie de la Passion*, citation de Jorga, *o. c.*, p. 299, n. 3.

lui fut donné d'assister à un sermon de Gerson où il était question de ce que l'ange dit à saint Antoine.

Ce jour-là Gerson avait jugé que leur brève rencontre n'était guère l'occasion de donner à Mézières des conseils plutôt intimes, ni de lui parler du traité qu'il venait de composer et qu'il voulait faire diffuser. Le lendemain donc, 18 janvier, il lui écrit une lettre qui fait suite à leur tête-à-tête et au sermon. « Remembrés en vous souvent, lui dit-il, l'istoire que je vous recytoye hier de saint Antoine. »

Ainsi le sermon sur saint Antoine fournit le mois et le quantième de la lettre à Mézières. Mais puisqu'on connaît deux sermons pour la fête de saint Antoine, tous deux prononcés dans l'église à lui dédiée, et tous deux utilisant le même exemple, la question se pose de savoir auquel des deux il convient de rattacher la lettre. Au *Poenitemini* ou au *Dedit* ? Laissons pour le moment le problème en suspens pour nous tourner vers un autre écrit de Gerson qui nous donnera peut-être la réponse.

Un second opuscule, celui-ci aussi en français, confirme et éclaircit les rapports entre Gerson et Mézières. Sous le titre, *Pour qu'on refrène sa langue*, E. Vansteenberghe l'a édité pour la première fois, avec une introduction, dans la *Revue des sciences religieuses*, t. XV (1935), p. 554-566, d'après quatre manuscrits :

B. N. fr. 990, fol. 95-98, sans titre. C'est le manuscrit qui a servi de base pour son édition.

B. N. fr. 24,839, fol. 152v-156v, intitulé ici, dans la table de Claude de Grandrue, *Quedam moralia ut lingua a nimia loquela refrenetur*, titre qu'a emprunté le traducteur pour le volume supplémentaire des *Opera Gersonii*, Strasbourg, 1502, fol. signé S4b-S5 (alphabeto LXX Z-LXXI D) [1].

B. N. fr. 25,551, fol. 173v-177, avec le titre : *Quando male loqui de aliis in eorum absencia sit peccatum et quando non*, dans la table de Claude de Grandrue.

1. Du Pin, III, 161A-164D, où il manque la dernière phrase, addition de l'éditeur de 1502 : « De hac detractionis materia prius questio latine a cancellario scripta invenitur in secunda parte, alphabeto .xxxiiij. (cf. Du Pin, II, 463B-467D). Hunc vero tractatulum quoniam gallice ad gallicos scripsit adiecimus, quippe qui non prorsus idem est cum priori questione, sed utilia quedam continet prius omissa. » Cf. Vansteenberghe, *Revue des sciences religieuses*, XV (1935), p. 556-557.

Lyon 1249, fol. 50va-54va de la nouvelle pagination, omis dans la table du volume, mais intitulé par une main postérieure, pourtant ancienne, dans la marge du fol. 50va : *Ung traictié declarant comment religiosité est vaine en celui qui ne met frain en son parler*.

Ajoutons que le traité se trouve aussi dans le ms. B. N. fr. 9,611, fol. 162-165, sans titre, et dans le ms. B. N. fr. 25,547, fol. 117v-121v, intitulé dans ce dernier : *Petit livre contre detraction*. Geiler von Kaysersberg a largement utilisé ce traité dans son *Klappermaul* [1].

Le *Petit livre contre detraction* commence ainsi :

Se aucun se repute religieux, comme dit saint Jacques, et il ne met frain en sa langue, sa religion est vaine. Pourquoy vaine ? Pource qu'elle n'actaint point à sa fin qui est mourir au monde pour vivre à Dieu et pour venir en paradis [2].

Il se termine par cette phrase :

Vray est, et je le confesse bien, que qui (voudroit), pourroit adiouster les histoires des sains peres et autres enseignemens plusieurs et plus parfons ; mais a tant souffise ce que en ceste matinee est conceu et escript hastivement avec ce que en la vespree de hyer je vous escripz fiablement, mon honnorable seigneur et tresamez pere en Ihesucrist, ouquel et par lequel vostre noble personne vive yci en grace parceveranment et après en gloire pardurablement. Amen. Deo gracias [3].

Qui donc est cette « noble personne » que Gerson appelle son « honnorable seigneur et très amez pere en Ihesucrist » et à qui il adresse son traité ? Pour Paulin Paris c'est « sans doute, à un homme considérable dans l'Eglise » [4]. Réduisant le nombre de destinataires possibles, Vansteenberghe précise :

---

1. Cf. Philipp de Lorenzi, *Johannes Geiler von Kaysersberg, ausgewählte Schriften...*, Trier, t. I (1881), p. 101.

2. Vansteenberghe, *o. c.*, p. 558. Nous sommes obligé de citer cette édition, n'ayant noté que des variantes éparses mais importantes, que l'éditeur n'a pas relevées.

3. Vansteenberghe, *o. c.*, p. 566. Dans le ms. B. N. fr. 9,611, fol. 165, la phrase commence : « Vray est, et je le congnois bien et confesse, que on porroit cy adiouster les hystoires des sains peres... ».

4. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, 1848, p. 409-410, où, dans sa description du ms. B. N. fr. 990 (anc. 7308), il a fusionné

Comme il y est principalement question des religieux, on peut conjecturer que ce destinataire inconnu était abbé ou prieur de quelque monastère. Le chancelier, on le sait, avait un frère moine à l'abbaye bénédictine de Saint-Remy à Reims, un autre chez les Célestins de Villeneuve-lès-Soissons, un troisième, célestin lui aussi, au monastère de Limay puis à celui de Lyon. Peut-être faut-il chercher dans une de ces maisons le personnage pour lequel il a rédigé ce commentaire du mot de Saint Jacques. (*Épître de Saint Jacques*, I, 26). (P. 555.)

Il n'a pas cherché à dater l'opuscule qu'il intitule : *Pour qu'on refrène sa langue.* Mais il envisage le prieur du couvent de la Sainte-Trinité de Limay, près de Mantes, comme un des destinataires possibles; et le frère Jean Gerson n'y est entré qu'en 1407. Mgr Glorieux, qui croit le traité « adressé peut-être au supérieur de Nicolas » (Célestin de Villeneuve-lès-Soissons) et adopte le même titre, le place vers 1401, peut-être, et certainement entre 1400 et 1415 [1].

Gerson commence le *Petit livre contre détraction* en disant que celui qui lâche la bride à sa langue, « et par especial à parler d'autrui », parle « ou pour donner instruccion, ou pour eschever decepcion, ou pour correccion, ou pour compassion, ou pour seule garrulacion, ou pour hayne, envie et detraction ». Il dispose assez vite des quatre premières situations où il est permis de parler d'autrui avec cette conclusion :

> Toutes ces condicions gardees, ce qui est fort, on puet parler et le doit on faire à la foiz ou pour instruccion fraternelle, ou pour correction par le souverain, ou pour obeissance, quant on est requis et contraint de dire la verité [2],

Ce sont les mots « ou pour correccion par le souverain » qui nous

---

deux traités, citant les premiers mots de *La science de bien mourir*, et, pas trop fidèlement, les derniers mots du traité suivant, le *Petit livre contre détraction*. Notons que les rédacteurs du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque impériale, Anciens fonds français*, Paris, t. I (1868), p. 170b, ont commis la même erreur. La table du ms. Lyon 1249, qui se trouve au fol. 1 du ms. Lyon 1234 (voir *Romania*, 1957, p. 159, n. 1), et H. Omont et C. Couderc, *Cat. gén. des mss, Ancien supplément français*, Paris, t. II (1896), p. 40, ont eux aussi sauté l'opuscule *Contre détraction*.

1. *La vie et les œuvres...*, nos 92' et 242.
2. Édition Vansteenberghe, lignes 19-23.

ont mis sur la voie du destinataire véritable. Même si le *Traité contre détraction* était destiné à un religieux, ainsi qu'on l'a cru, le mot *souverain* ne pourrait guère signifier que le roi, et non pas un supérieur ecclésiastique. Est-ce au prieur du couvent de Reims, ou de Villeneuve-lès-Soissons, ou de Limay près de Mantes que Gerson aurait conseillé de faire connaître à Charles VI les propos d'un tiers afin que le roi le corrigeât ? On pourrait donc supposer que « l'honnorable seigneur et très amez pere en Ihesucrist[1] » à qui Gerson adressait le traité avait libre accès auprès du roi.

Et si dans le traité il est « principalement question des religieux », faut-il alors chercher le destinataire dans ce cercle restreint ? Nous ne le croyons pas ; car les paroles de Gerson nous permettent de le trouver en dehors de personnes qui appartenaient véritablement à un ordre monastique.

Autres sont maulx sans nombre, écrit-il (lignes 83-87), qui viennent de garrulacion, par especial entre religieux et sollitaires qui devroient estre mors au monde, et le monde mort à eulx.

Plus loin, lignes 132-138, on lit :

Mal prouffite à un religieux ou sollitaire penser à ces trois choses en especial : à sa profession, à son repoz et à sa perfeccion. La perfeccion (*al.* profession) et la fin d'un religieux est mourir au monde, c'est-à-dire que il ne doit parler ou penser des choses mondaines pour en iugier ou pour les amender ne que c'il fust mort au monde.

Plus loin encore, lignes 140-142, Gerson défend de nouveau à « un religieux ou sollitaire » de parler « des choses mondaines et seculieres et des nouvelles qui y volent et bruient ».

Pourquoi dans ces trois passages — et ce sont les seuls où il fait mention à la fois de religieux et de solitaires — pourquoi Gerson ajoute-t-il chaque fois cette référence aux solitaires ? C'est, croyons-nous, qu'il pense à un solitaire en particulier, à celui à qui il conseille un directeur, afin que, écrit-il dans sa lettre à Mézières, « vous ne parl(i)és de choze mundaine quel-

1. Voir l'explicit cité ci-dessus. Vansteenberghe, p. 555, a compris que c'était le *Traité* même qui « a été conçu et écrit hâtivement en une après-midi et une matinée ».

conque, nez plus que se vous fuciés mort au monde et le monde à vous; car pour venir à ceste perfeccion avez vous eslongié le monde en solitude ». C'est à l'intention de Philippe de Mézières qu'il a écrit le *Petit livre contre détraction*. Mais, ne voulant pas donner à ses critiques l'aspect d'une attaque personnelle dirigée spécifiquement contre le chancelier de Chypre, il a adopté un cadre plus général en parlant de religieux qui, eux aussi, devaient se tenir constamment en garde contre les péchés de la langue. On n'a qu'à relire la lettre à Mézières et puis le *Traité contre détraction* pour se convaincre que celui-ci est la suite de l'épître que Gerson lui a écrite « en la vespree de hyer », ainsi qu'il le dit d'ailleurs dans le *Traité*.

Tout en ayant un caractère général les critiques et les exhortations du *Traité* visent directement les propos tenus par Mézières durant leur entretien de la veille. Effectivement, le *Traité* fournit des renseignements complémentaires sur ce qui s'est passé entre les deux hommes. D'abord Gerson le blâme d'avoir entamé une conversation — peut-être n'était-ce qu'un monologue — dans l'église et pendant le service divin. « Toute verité ou bonne doctrine, lui écrit-il, n'a pas toujours lieu et temps de la dire, comme ou temps du service ou lieu de silence. » Puis il nous laisse supposer qu'une partie des bavardages du vieillard se rapportait à un sujet politique. Car autrement, pourquoi lui aurait-il conseillé d'en parler au roi, « pour correccion par le souverain » ?

Bien qu'il ne nous dise rien de précis sur les révélations de Mézières, il nous fait comprendre sans ambages qu'il trouve ses propos mauvais, répréhensibles et vicieux. On le sent vivement ému par ce qu'avait dit Mézières. Et chaque fois qu'il se sert du pronom indéfini *on*, c'est sur le vieux chancelier de Chypre qu'il dirige son blâme :

> On usurpe par ce la proprieté de Dieu, qui est iugier autruy; on trabusche et coule on souvent en presumpcion de soy mesmes, par dire ou penser, à l'exemple du Pharisien : « Encores, Dieu merci, ne suis ie pas tel et tel. Ha ! que bien eureuse est ma vie ou mon estat au regart de la maleurté de telz et de telz seculiers ou religieux. » Et par ainsi la personne qui doit estre vile, et degectee en sa reputacion et plus que quelconque autre, devient bonne, saige, bien avisee et bien eureuse selon son jugement. Mais les autres qu'elle devroit honorer elle mesprise et despite et marche comme dessoulz

ses piés, comme mauvais, puans et indignes sur terre de vivre. Et qui se doubte que ce soit icy pechié mortel tresenorme et pareil à celui de Lucifer ? Qui ne voit bien que c'est tout empechement de perfeccion, et de parvenir à bonne mortifficacion ? Qui est cil qui n'appercoive bien que telz sont plus plongiez au monde, tant soient arriere corporelment, que ne sont ceulx qui y demeurent seculierement ?

Nous venons de reproduire l'édition de Vansteenberghe, lignes 94 à 112. Signalons pourtant que dans la deuxième phrase, là où on lit : « au regart de la maleurté de telz et telz seculiers ou religieux », le ms. B. N. fr. 24,839, que nous considérons comme la copie la plus ancienne, et le ms. B. N. fr. 9611, qui appartient à la même famille portent : « au regart de la maleureté de telz et telz seigneurs et seculiers » (une des variantes que Vansteenberghe n'a pas relevée), sans mention de religieux; ce qui nous laisse comprendre que Mézières se serait vanté de la paix, du repos et de la sécurité dont il jouissait dans la vie de solitaire qu'il croyait mener chez les Célestins, ainsi à l'écart, aurait-il dit, des perturbations et des ennuis dont souffraient les seigneurs et les séculiers. Encore un argument à l'appui de notre thèse que le *Petit livre contre détraction* s'adressait à Mézières. D'ailleurs quelques lignes plus loin Gerson va lui dire :

Mal prouffite à un religieux ou solitaire penser à ces trois choses en especial : à sa profession, à son repos et à sa perfeccion.

Remarquons aussi que le conseil qui termine le *Traité* répète et amplifie l'avis donné par Gerson dans la lettre :

N'est ce pas doncques plus prouffitable chose soy eslever es haultes occupacions ou par penser, ou par lire, ou par escouter choses devotes et divines, comme sont les hystoires et vies et doctrines des sains peres et docteurs, et par aprendre de jour en jour à bien mourir ? Car puis que on ne demandera riens à un religieux, à sa mort, des choses de ce monde, mais de ses propres faiz seulement, quelle foulie, mais quelle fureur est ce de soy occuper en icelles et delaissier soy mesmes, et de sa noble franchise se trabuschier en servitudes et en debtes estranges ? On ne pourroit descrire l'indignité et la merveille de ceste besoigne.

Revenons aux deux sermons prononcés dans l'église de Saint-Antoine-des-Champs, dans lesquels nous avons repéré l'exemple que Gerson rappelle dans la lettre à Mézières, celui qu'il dit avoir récité la veille. Or, que ce soit dans la lettre, ou dans le *Poeni-*

temini, ou dans le *Dedit*, ou même ailleurs, l'exemple de saint Antoine est toujours relaté dans des termes semblables. Dans le *Poenitemini*, « ung très devot sermon de saint Anthoine l'Ermite fait par maistre Jehan Gerson devant le duc de Bourgoingne et pluseurs autres » [1], Gerson raconte ainsi l'épisode entre l'ange et le saint :

> Curiosité trouble à la foiz aucuns qui veulent trop enquerir ou comprendre des jugemens de Dieu ; comme je liz que sainct Anthoine print une foiz à penser aux estatz du monde : comme aucuns creoient, aucuns non ; aucuns estoient de telle condicion, aucuns de la contraire. Ainsi disoit quant luy fut respondu : « Anthoine, Anthoine, pense de ton salut ! Dieu est assez saige pour gouverner le monde sans toy [2]. »

Et dans le *Dedit* :

> Notez comment saint Anthoine une foys pensoit à la pourveance de Dieu et à ses jugemens : les aucuns telz, les autres telz ; les aucuns sont riches et en grand prosperité non obstant qu'ilz soient de mauvaise vie, les autres semblent estre de bonne vie qui tousiours sont en tribulacion, en misere, en angoisse et povreté. Et en pensant (c)es chose(s) saint Anthoine moult se esmerveilloit, quant tantost il ouïst une voix qui luy dit : « Anthoine, Anthoine, pense de toy ! Dieu est assez saige pour gouverner son monde sans toy [3]. »

Donc la seule présence de l'exemple dans les deux sermons ne suffit guère à dater la lettre. A part l'exemple, ni le *Poenitemini*, ni le *Dedit* n'offre aucune particularité définie qui nous permette de rattacher l'un ou l'autre sermon soit à la lettre, soit au *Traité contre détraction*. Devant ce dilemne il faudrait se contenter de deux dates possibles pour chaque opuscule ; pour la lettre, le lendemain du *Poenitemini*, 18 janvier 1403, ou le lendemain du *Dedit*, 18 janvier 1405, puisque Mézières est mort le 29 mai 1405 ; pour le *Traité contre détraction*, le surlendemain, 19 janvier 1403 ou 1405.

Pourtant, si ténu que puisse paraître notre raisonnement —

1. Ms. Troyes 2,292, fol. 68v.

2. Ms. B. N. fr. 974, fol. 131a ; B. N. fr. 1029, fol. 96b ; Troyes 2292, fol. 74, qui sont tous de la même famille. Cf. Du Pin, III, 1377A.

3. Ms. B. N. fr. 970, fol. 193v ; B. N. fr. 974, fol. 142vb-143ra ; B. N. fr. 1029, fol. 104vb ; B. N. fr. 25,552, fol. 70v, où le récit est écourté. Cf. Du Pin, III, 1393A.

et nous l'admettons — nous penchons vers le millésime 1403. Vers la fin du *Poenitemini*, dans la péroraison qui est une prière adressée à saint Antoine, Gerson l'implore en disant :

> Joingnez par bonne charité les cueurs dez princes ensemble en paix, en union, avecque le clergie, et touz deux avecque bourgoisie. Faictez cesser les languez qui sement haynez et divisions, mensongez et suspection, seigneur contre seigneur, estat contre estat, pour dampnablement complaire et pour en avoir aucun prouffit, en traiant le doulx et liberal cueur des princez à prendre dez aultrez, aultrement que justice ne requiert pour eulx donner et pour eulx saouler [1].

En invoquant l'aide de saint Antoine pour faire cesser les mauvaises langues qui semaient haines et divisions, mensonges et soupçons, Gerson prévoyait-il les suites funestes que pouvaient avoir les propos irréfléchis de Mézières qu'il venait d'entendre ? Et si l'on objecte que l'allusion est trop générale pour qu'on y puisse voir une référence à Mézières, on peut répondre que ce n'est que contre le péché que Gerson fulmine en chaire et que ce n'est pas dans ses habitudes de s'acharner contre le pécheur.

Une autre raison aussi, celle-ci puisée ailleurs, nous incline à situer la lettre et le *Traité contre détraction* le lendemain et le surlendemain du *Poenitemini* que nous datons du 17 janvier 1403. Dans un sermon français sur la paresse et sur le même texte *Poenitemini*, prononcé le 11 février 1403, donc moins de quatre semaines après le *Poenitemini* sur saint Antoine, nous croyons entendre un écho du *Traité contre détraction*. Dans ce sermon dont le péricope est la parabole des ouvriers loués à des heures différentes, Gerson présente la première partie de son argumentation sous forme de « doutes », c'est-à-dire qu'il pose des questions auxquelles il donne les réponses. Arrivé au septième et dernier « doute », il dit :

> Autre doute : Pour quoy Dieu sauve tant peu de gens ? Je respon que c'est curieuse question. Notés de saint Antoine au quel fu dit qu'il pensast à son salut, etc. Par ce nous est monstré que de pure grace nous sommez sauvez. Et vous veéz que toutes choses precieuses sont en petit nombre. *O altitudo etc.* (*Ad Rom.*, XI, 33). Et ne jugons autruy [2].

1. B. N. fr. 974, fol. 136ra ; B. N. fr. 1029, fol. 99va ; Troyes 2292, fol. 81v-82.

2. Ms. B. N. fr. 24,842, fol. 38r, sans le mot *etc.* Une autre copie de ce sermon se trouve dans le ms. B. N. fr. 24,840, fol. 108 et sv.

Il n'y a rien d'exceptionnel d'entendre le *Nolite judicare* de l'Évangile dans la bouche d'un prédicateur. Mais les mots : « Et ne jugons autruy », accouplés à l'exemple de saint Antoine dans le *Poenitemini* sur la paresse, pourrait indiquer une association d'idées chez Gerson qui, après presque un mois, était encore préoccupé des vaines paroles proférées par Mézières, celui-ci s'étant arrogé le droit de porter sur une personne absente un jugement que Gerson considérait comme téméraire sinon faux [1].

Mais nous n'insistons pas davantage, espérant qu'un chercheur plus heureux arrivera à résoudre le problème du millésime ou en retardant le *Dedit*, ou en datant *La science de bien mourir*, ou en découvrant un point de repère qui nous a échappé. En tout cas, nous croyons avoir incontestablement identifié le destinataire de la lettre de Gerson et de son *Petit livre contre détraction*.

Qu'il nous soit permis maintenant de compléter le dossier sur « l'affaire » Gerson-Mézières. Le 17 janvier 1403 (ou 1405), Gerson se rendit à l'abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs pour célébrer la fête du patron de l'église et pour prononcer le sermon (*Poenitemini* ou *Dedit*). C'était aussi l'anniversaire de la mort de Pierre de Lusignan, ce qui explique la présence de Philippe de Mézières. Dans l'église même le vieux chancelier de Chypre entame une conversation avec Gerson, faisant d'abord l'éloge d'un de ses opuscules qui lui est tombé entre les mains. Puis il se lance dans un discours sans ménagement ni égard pour autrui et sans aucun souci d'humilité. Gerson trouve son bavardage intarissable peu édifiant et totalement déplacé dans la bouche d'un homme qui croit avoir embrassé la vie monastique. Le lendemain, il lui écrit une lettre de reproche générale, mais sévère, réprouvant son caquetage et lui rappelant son âge avancé et ses prétentions à la condition religieuse. Il lui envoie en même temps *La science de bien mourir* pour son édification et pour qu'il en répande des copies. Le surlendemain, 19 janvier, encore tourmenté par l'importunité et l'impertinence des

1. Ajoutons que dans le *Poenitemini* contre l'envie, prononcé le 25 février 1403, Gerson a consacré toute une partie à « ceulx qui parlent legierement d'autruy, ou par folle voulenté de parler et jangler, ou par sote fiance, ou pour avoir cognoissance », et au sujet de détraction. (Ms. B. N. fr. 24,842, fol. 48v-49).

propos de Mézières, il juge la lettre insuffisante. Alors, sans emportement, sans aigreur ni âpreté, mais « pour instruccion fraternelle » et « pour correccion », il lui adresse, avec beaucoup de mansuétude, afin de le ramener à la pratique de la vertu, le *Petit livre contre détraction*.

Max LIEBERMAN.

ADDITIONS :

1. Pour appuyer notre thèse d'après laquelle le contact direct entre Gerson et le *Super Ecclesiasten* de Hugues de Saint-Victor aurait précédé de très peu l'envoi de l'*Epistola II* à Pierre d'Ailly, nous avons énuméré, dans *Romania*, LXXX (1959), p. 307-311, les traces qu'a laissées dans les œuvres de Gerson la métaphore célèbre, « fumée-flamme-braise », de Hugues. Depuis, nous avons rencontré une référence de plus, celle-ci explicite, dans le *Tractatus primus super Magnificat*, Du Pin, IV, 242 A : « Dat illud exemplum Hugo *super Ecclesiasten* de igne qui fumat cum flamma, et de illo qui serenus lucet in carbone vivo ». Mgr Glorieux, n° 408, situe ce traité entre 1426 et 1428.

2. A propos de la mention de Gilbert de Hoyland dans l'*Epistola II*, où le nom est défiguré en « Sigibertus », nous avons maintenu que Gerson n'a pas connu ce continuateur du *Super Cantica* de saint Bernard avant d'avoir lu l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven, donc pas avant 1408. Comme preuve nous avons reproduit un passage d'une lettre que Gerson est censé avoir écrite le 13 avril 1402 (et que l'on pourrait facilement placer plus tard), dans laquelle il cite les paroles de Gilbert en les attribuant à Bernard, « omelia centesima ». Nous avons affirmé alors que Gilbert de Hoyland n'est jamais mentionné par Gerson ailleurs que dans l'*Epistola II* (*Romania*, LXXXI, 1960, p. 62-66).

Nous venons de repérer une seconde mention de Gilbert, celle-ci dans un sermon incomplet sur la Nativité de la Vierge, *Quae est ista quae progreditur quasi aurora*. Parlant à des Chartreux, Gerson y distingue entre le monde tel que nous le font connaître les sens corporels et un autre monde « cujus cognitio non per sensum, sed per spiritum acquiritur ». Puis il demande comment on peut passer de l'un à l'autre monde : « Sed quomodo fiat ista progressio, si pergat aliquis a me quaerere, respondeo quod nec doctrina humana, nec industria docere sufficiunt. Sola est unctio, quae hoc perdoceat, quamquam nonnihil proficiunt tam doctrina quam industria. Et de hac re multi multa conscripserunt, ut Bonaventura *in itinerario suo*, alius *in septem itineribus aeternitatis*, alius *in Tractatu*, cujus initium est : ' Viae Sion lugent ', Gilbertus *in Homilia quadam super Cantica* ubi ipse sic loquitur. » (Du Pin, III, 1364 A-C.)

Quelle est donc cette homélie où Gilbert parle de ceux qui veulent être ravis au troisième ciel? C'est précisément la même homélie où Gerson avait puisé la citation qu'il attribuait, à tort, à saint Bernard dans la lettre qu'il est supposé avoir écrite le 13 avril 1402 (Glorieux, nº 111) : « Visio haec non est industriae, sed gratiae : revelationis est, non investigationis... » (cf. *Romania*, LXXXI, 1960, p. 64-65). Or, toujours d'après Mgr Glorieux, nº 122, le sermon *Quae est ista*, qui contient le renvoi à la même citation, provenant cette fois d'une homélie de Gilbert, remonterait au 8 septembre 1402. Ce serait donc dans cet intervalle de cinq mois que Gerson se serait mieux renseigné sur sa source. D'où il résulterait qu'il connaissait déjà Gilbert de Hoyland en septembre 1402.

Il faudrait tout un article pour établir la date du sermon *Quae est ista*. Pourtant, sans être certain que Gerson l'ait jamais prononcé, nous pouvons dès maintenant affirmer que ce fragment doit se situer aux environs de 1420 et avant novembre 1422. Nous continuons donc à maintenir que c'est après avoir lu l'*Epistola responsalis* de Jean de Schoonhoven que Gerson a commencé à faire une distinction entre saint Bernard et Gilbert de Hoyland *Super Cantica*.

MÉLANGES

ANC. FR. *REECHIER* « TRANSVASER, SOUTIRER (DU VIN), TIRER AU CLAIR »

Le dernier fascicule paru du *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, le n° 70 (tome XVI, p. 739) a enregistré sous l'entrée *rubisk* (vieux francique), traduit en allemand moderne par *rauh*, un groupe de mots de l'ancien français que l'on est tout à fait surpris de rencontrer là où ils ont été rangés. L'erreur provient de ce que ces mots ont été mal interprétés et que la documentation présentée est très incomplète. Des lapsus de ce genre, je m'empresse de le dire, sont bien difficiles à éviter dans une œuvre aussi vaste et aussi lourde que celle que poursuit M. von Wartburg, et, tout compte fait, ils ne portent guère atteinte ni au mérite ni à l'utilité immense que l'on peut tirer de son travail. Toutefois, ici, le cas me paraît assez typique pour être signalé [1].

Il s'agit du groupe suivant : a. fr. *reech* « âpre au goût (vin) » (Paris, 1290); *reec* « id. (d'un tonneau) » (hap. XIII[e] siècle) — anc. orl. *raechier* « devenir rêche, aigrir » (*Livre de Jostice et de Plet*); a. fr. *reechié*, adj. « rude, sévère (caractère) » (1313); *reequié* « âpre au goût (tonneau) » (hap. XIII[e] siècle). Tout le mal est venu du premier exemple (Paris 1290), qui est emprunté, je suppose, au *Livre des mestiers*, d'Estienne Boileau, car le mot, qui figure au glossaire de l'édition Lespinasse et Bonnardot, y est traduit à contresens par « rêche, dur, âcre en parlant du vin », erreur qui est la source de toutes celles qui suivent. En réalité, le *vin reech*, dans ce texte, s'oppose au *vin seur mere* (c'est-à-dire « sur lie ») et désigne du vin qui a été soutiré ou

1. Il est de stricte justice d'ajouter que l'article est signé, non pas de M. von Wartburg lui-même, mais de l'un de ses collaborateurs.

transvasé. — Le *reechié* « rude, sévère (en parlant du caractère) » (1313) provient de Godefroy, VI, 710 c, où il est enregistré sans traduction. Or le passage cité par Godefroy est emprunté au *Martyre de saint Baccus* d'un certain Gieffroy, qui a bien été composé, en effet, en 1313, et j'avoue que les quelques vers reproduits dans l'article peuvent engager sur une fausse piste. Mais si l'on se rapporte au texte lui-même, on voit tout de suite que ledit *Martyre* est, en réalité, un texte parodique qui a pour sujet la culture de la vigne et la fabrication du vin, et que l'opération décrite dans le passage en cause est justement le « soutirage », les prisons dont il y est question étant les tonneaux successifs où l'on fait passer le vin. De plus, la lecture reproduite est celle de Jubinal, qui est fausse : le manuscrit porte *reechier* (à rectifier peut-être en *reegier*, variante fréquente comme on le verra ci-dessous) : il ne s'agit donc pas d'un adjectif, mais d'un verbe à l'infinitif. — Les deux *reec* et *reequié* « âpre au goût (d'un tonneau) » (hap. XIII^e^ siècle) sont tirés également de Godefroy (sans traduction) respectivement aux colonnes VI, 710 c et VI, 711 b. Dans la référence de Godefroy (XIII^e^ siècle, *Vic. de l'eau*, XV, Beaurepaire), Beaurepaire a été interprété comme une indication de lieu ; en réalité, il s'agit d'un renvoi à l'étude de Ch. de Beaurepaire sur *La Vicomté de l'eau à Rouen et ses coutumes aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, Évreux, 1856, et les exemples de Godefroy sont extraits d'un coutumier qui y est publié, p. 292. Nous avons donc affaire à un texte analogue à celui du *Livre des mestiers* : le *tonnel reec* ou la *tonne reequie* y désignent des récipients contenant du vin soutiré [1]. — Le *raechier* du *Livre de Jostice et de Plet*, V, 7, (l'exemple est cité

1. Ceci avait été fort bien compris par Beaurepaire dans son commentaire, p. 22. Beaurepaire reproduit d'ailleurs pour plus de clarté un rôle de l'abbaye de Saint-Amand conservé aux Archives de la Seine-Inférieure (XIII^e^ siècle), et où l'on trouvera un second exemple de l'énigmatique *reletum* (synonyme latin de *reech*, cf. *infra*) à ajouter à celui du Ducange : « Sciendum est quod abbatissa et conventus Sancti Amandi debet habere totam decimam modiacionis in vicecomitatu Rothomagi ; quocumque modo veniat vinum, dum sit super matrem vel limum, debet modiacionem ; si vero veniat vinum quod sit *reletum*, non debet modiationem regi nec Sancto Amando decimam. » L'article XV du coutumier publié par Beaurepaire contient d'ailleurs trois autres exemples de *reec* ou *reequie* que Godefroy n'a pas jugé utile de relever.

incidemment par Godefroy, X, 613 a, s. v° *saison*) se présente dans le contexte suivant :

Li prevoz donra sentence contre celui qui ne vodra soffrir que mobles soient departis, issi que li mobles soient a point que la partie ne puisse empirier le cors de mobles, comme quant vins n'est pas bons a *raechier*, devant qu'il soit en sa seson,

c'est-à-dire : « Le prévôt condamnera celui qui ne voudra pas consentir au partage des biens meubles, à condition toutefois que les biens meubles soient en telle situation que ce partage ne puisse affecter l'intégrité de ces biens, comme (par exemple) quand le vin n'est pas prêt à être *transvasé* (ou *soutiré*), c'est-à-dire avant qu'il ne soit fait. » Je ne vois pas trop comment on peut traduire par « devenir rêche » ou « aigrir », comme le fait d'ailleurs le glossaire de l'édition Rapetti.

Reechier est donc un terme technique concernant le vin et les opérations qu'il doit subir; il signifie « transvaser, soutirer, tirer au clair » ; il n'a rien à voir avec les mots du groupe *rêche, revêche* auquel il est indûment mêlé dans l'article du *FEW* ; l'adjectif verbal *reech* s'explique de lui-même.

Il est tout à fait étonnant par ailleurs qu'à propos de ce mot n'ait pas été citée, ou utilisée, la note d'A. Thomas, *Romania*, XXXIX (1910), p. 248, où l'on aurait trouvé une rectification de l'erreur de Lespinasse et Bonnardot, et d'autres exemples du mot et de sa famille : un *reché* judéo-français « transvasé » tiré du *Glossaire hébreu-français du XIII*e *siècle* publié par Lambert et Brandin, un *reech* tiré d'une charte latine de 1190, originaire de Saint-Médard de Soissons (dans laquelle *reech* glose le latin *reletum*), le *reschaison* (*vin en* —) enregistré par Godefroy, VII, 84 c ; le *resquier* du même VII, 119 a, avec la traduction fautive « abandonner, laisser en souffrance, consigner » ; enfin l'indication que Cotgrave enregistre encore *reschier* avec la définition : « to shift or take out of one thing to put into another. »

D'autre part, les *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive* (1932) de M. R. Levy fournissaient sous le n° 686 onze nouveaux exemples de *reicheront, reiché, roché, rejé, rechee* « transvaser, tirer au clair », et surtout signalait la glose 878 de Rashi (éd. Darmesteter et Blondheim) : *redegier* « soutirer (du vin), tirer au clair », glose dont la lecture fait, il est vrai, difficulté.

D'autres exemples ont été également fournis par M. P. Lebel, qui n'a d'ailleurs connu ni A. Thomas ni M. Levy, dans un article du *Français Moderne*, XI (1943), p. 125-129 : *escuelles a regier vin* ; *pour regier vin et mener d'Arbois en Bracon* (Comptes de Jeanne de Bourgogne 1327) et *car la mere est rabattue et est le vin raigié sans mere* (Coutumes de Châtillon-sur-Seine, fin du XIV^e^ siècle). M. Lebel a réussi à dénicher encore dans le Godefroy quelques autres témoins qui avaient échappé à A. Thomas : tout d'abord les deux derniers exemples de l'article *rachier* « arracher », VI, 537 a (*ragié*, Montbrison, 1383 et *rascher*, pièce d'archives à localiser, 1415) et l'article *reschier* (texte tiré des *Ordonnances royales*, 1350); ensuite l'exemple de *resquier* (Tournai, 1317) qui figure à l'article *poinçon*, X, 366 c (où d'ailleurs 1317 est une faute d'impression de Godefroy pour 1397, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte en se reportant à l'article *resquier*, VII, 119 a, où l'exemple est reproduit une seconde fois).

Enfin, dans un article des *Modern Language Notes*, LVII (1942), p. 631-638, M. Livingstone ajoutait à ce lot déjà fort important sept exemples anglo-normands.

A tous ces exemples, suffisamment nombreux et clairs, il convient sans doute d'en ajouter un autre, qui offre la particularité de nous montrer le mot employé au sens figuré et dans un texte non plus technique, mais littéraire. M. O. Jodogne a publié au tome I des *Mélanges... Roques*, 1950, p. 129-138, le seul fragment conservé d'une satire assez virulente contre les Ordres Mendiants, satire inspirée probablement par les milieux cisterciens et où l'on reproche aux frères leur trop grande avidité ainsi que leur prétention à vouloir être les seuls à profiter de la générosité des fidèles, principalement de leur générosité posthume. En un passage assez curieux (car l'auteur semble donner raison sur le fait à ses adversaires et ne contester que la conclusion qu'ils en tirent), cet auteur reproduit un argument des Mendiants, et il s'exprime ainsi :

> S'il dient : « Nous savons mieux que cil preecier
> Et la sainte escriture espondre et *reecier*
> Et pour le preu des ames et de vous treechier »,
> Encor n'esce pas cause d'autrui empeechier [1].

1. Je ne comprends pas *treechier*, ni non plus la note de l'éditeur : *treechier*, à ma connaissance, ne figure dans aucun dictionnaire.

Or *espondre et reecier la sainte escriture* ne peut signifier que « expliquer la sainte écriture et la tirer au clair, la débarrasser, non pas de ses lies naturellement, mais des brumes qui en obscurcissent la limpidité ».

Sur l'étymologie du mot, A. Thomas déclarait ne pas pouvoir se prononcer. M. Lebel a proposé un **radicare* qui est impossible. M. Livingstone, se fondant principalement sur le *redegier* de Rashi, a proposé **reaedificare*, qui peut à la rigueur convenir pour la forme, mais certainement pas pour le sens. M. Levy est revenu sur le problème, *Romanic Review*, XXXV (1944), 332-341 [1]. Il propose de voir dans *reechier* une simple graphie, la forme authentique étant *reschier*, et, dans *reschier*, une sorte d'aphérèse pour **dreschier*, qu'il tente de justifier en lisant *drejier* la glose de Rashi citée plus haut (et non *redegier* comme l'avaient proposé Darmesteter et Blondheim). Quant à ce **dreschier*, ce serait un **drasicare*, fait sur **drasica* (Meyer-Lübke 2767, cf. *FEW*, III, 156 **drasca*) « résidu de malt qui demeure au fond de la cuve à brasser après le soutirage du moût de bière ». La principale faiblesse de l'explication de M. Levy réside dans le choix de *reschier*, de préférence à *reechier*, comme forme ancienne et dans l'hypothèse d'une forme première **dreschier*. M. Livingstone, *Romanic Review*, XXXVII (1946), p. 349-355, a bien montré les difficultés que rencontre la solution de M. Levy, difficultés que ne semble pas avoir dissipées la réponse de ce dernier, *Ibid.*, p. 356-359.

Après ces remarques, je me sens tenu de donner à mon tour mon avis sur l'origine de ce mot difficile. Que nous ayons affaire à un mot technique, ce point me paraît à peu près certain, et il convient, sans doute, pour en trouver l'étymologie, de ne pas trop s'éloigner des vocabulaires spéciaux. C'est à coup sûr un des mérites de M. Levy d'avoir essayé de satisfaire à cette

1. Compte tenu du fait que M. Levy ne connaissait pas l'article de M. Lebel, il n'ajoute qu'un exemple ancien de *reec*, tiré d'un coutumier de la vicomté de Dieppe et cité *Romania*, XXXIV (1905), p. 610. Mais il a le mérite de signaler deux formes modernes : wallon *rachir* « se clarifier, se décanter » (d'après M. Lejeune, *Bull. Soc. liégeoise de Litt. wall.*, XL (1900), p. 224) et Brillon (Meuse) *rajie* « soutirer le vin, tirer à clair un liquide », *rajaou* « celui qui soutire, qui transvase » (d'après F. S. Cordier), qui semblent bien, en effet, se rapporter à notre mot.

convenance : toutefois il était peu vraisemblable *a priori* qu'un terme de brasserie eût pénétré dans l'usage des vignerons, et, comme d'autre part la Gaule du Nord n'a guère connu la culture de la vigne que par l'entremise des Romains, je pense qu'il faut nous adresser au latin. Or l'opération par laquelle le vin était débarrassé de ses lies et tiré au clair est désignée en latin par le verbe *defaecare*. Je propose pour *reechier* un **refaecicare*, qui demande évidemment deux mots d'explication.

En ce qui concerne le suffixe, **refaecicare* serait à placer à côté de ces dérivés en *-icare*, tirés de dénominaux en *-are*, tirés eux-même de substantifs en *-c-*, et sur lesquels M. Tilander a attiré l'attention, *Romania*, LII (1926), 481-494. Cette formation, sans être très répandue, n'est pas inouïe dans le vocabulaire roman. Pour le français, M. Tilander, en particulier, a proposé **vocicare* > anc. fr. *vouchier* ; **adlucicare* > anc. fr. *aluchier* ; **exlocicare* > anc. fr. *eslochier*[1]. — Pour ce qui est du préfixe, il faut admettre que *defaecare* a été remplacé à basse époque par un **refae(ci)care*. Cette substitution de préfixe n'a rien d'impossible, car le suffixe *re-*, en latin, a toujours pu marquer l'éloignement, le retour et, par suite, le contraire de l'action indiquée par le simple, témoin les très classiques : *recingere* « dénouer sa ceinture », *recludere* « ouvrir », *refigere* « desceller », *relinere* « ôter l'enduit », *reordiri* « défaire ce qui est tissé », *resuere* « découdre », *retegere* « découvrir », *retendere* « détendre », ou, pour citer des dénominaux analogues à **refaecicare* : *refibulare* « dégrafer », *regelare* « faire dégeler », *renodare* « dénouer », *replumbare* « faire sauter le plomb d'une soudure », *resignare* « décacheter », *revelare* « ôter le voile ». Sur cette valeur de *re-* et sur sa persistance, E. Löfstedt a autrefois dit quelques mots, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 274, à propos d'un *recedere* de son texte employé pour *decedere*.

1. Pour *eslochier*, le *FEW*, XVI, 487, n'a pas accepté **exlocicare* et s'est rangé à l'opinion de M. Gamillscheg, qui a proposé un francique **luggi* (cf. l'all. mod. *locker* « branlant »). Cette étymologie est excellente pour le sens, mais elle n'explique pas le *o* ouvert du mot français. On voudra bien noter, d'autre part, que l'allemand *locker* (alémanique *lugg*) est un mot sans famille, sans étymologie et qui n'apparaît qu'à une date relativement récente. Cf. Kluge-Götze. Son existence en vieux francique est donc sujette à caution.

Reste le problème phonétique. Il faut admettre que le *-f-* a été traité comme intervocalique, c'est-à-dire que *re-* n'a plus été senti comme un préfixe. C'est le cas en français de mots comme *reorte* < lat. *retorta*; *reveler* < lat. *rebellare* et sans doute *rüser* < lat. *refusare*[1]. Pour **refaecicare*, l'accident est d'autant plus facile à admettre que le simple *faex* n'a pas vécu en français. Quant au traitement de l'*-f-* intervocalique (ici amuïssement), je ne vois pas qu'il puisse faire plus de difficulté que dans *ahan, ahanner* < *afannare*[2]. Quant à la transcription *redegier* de Rashi, si du moins telle est la bonne interprétation des graphies, elle est semblable à celle de *reoille* « rouille » par *redoille*, n° 880.

Félix Lecoy.

LE RÔLE DE LA « COUTUME » DANS LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES[3]

Dans les premiers vers de l'*Erec* de Chrétien de Troyes, le roi Arthur qui, durant la Pentecôte, tient une cour somptueuse à Çaradigan, déclare à ses chevaliers :

> Qu'il voloit le blanc cerf chacier
> por la costume ressaucier (v. 37 s.)

Et bien que Gauvain l'avertisse des dangers inhérents à cette « coutume » le roi maintient sa décision. Il faudra l'aventure d'Erec dans son combat pour la conquête de l'épervier — une

1. Cf. à ce sujet la note de M. Tilander, *Studia neophilologica*, XVIII (1945-46), p. 13-17.

2. Les manuels déclarent en général que le *-f-* intervocalique est tombé en français quand il était précédé ou suivi d'une voyelle vélaire, mais qu'il est passé à *-v-* en entourage palatal, cf. par exemple, P. Lebel, *Sur le traitement de* f *intervocalique*, dans les *Mélanges Dauzat*, p. 172-192. Mais cette affirmation reposant sur les seuls exemples de *maleviz* < lat. *maleficium* et de *mauvais* < lat. **malifatius*, tous deux mots à demi savants, elle est fort sujette à caution. Elle est d'ailleurs contredite justement par *ahan*, dont l'étymologie, en général, n'est pas contestée et sur lequel on pourra voir Meyer-Lübke 252, *FEW*, I, p. 47 et Corominas, *Dicc. etimologico*, s. v° *afan*.

3. Communication faite au VIe Congrès de la Société Internationale Arthurienne à Vannes, 18 août 1960.

autre coutume — pour que ces dangers soient conjurés ; et c'est ainsi que le roi Arthur peut à la fin de cet épisode exalter dans un long et pathétique discours la conservation et l'observance de cette « coutume », comme étant le plus important de ses devoirs royaux :

> . . . ne vuel pas que remaigne
> Là costume ne li usages,
> Que siaut maintenir mes lignages.
> De ce vos devroit il peser,
> Se je vos voloie alever
> Autres costumes, autres lois,
> Que ne tint mes pere, li rois.
> L'usage Pandragon, mon pere,
> Qui fu droiz rois et anperere,
> Doi je garder et maintenir,
> Que que il m'an doie avenir.
>
> (*Erec*, v. 1804-14)

Le sens de ces vers est tout à fait clair : aux yeux du roi Arthur et de ses barons, le droit traditionnel, toujours un droit coutumier, constitue le principe ordonnateur du royaume et la légitimation de la position du roi ; ils lient étroitement, en vertu de la conception qu'on a des droits féodaux au moyen âge, le roi à l'ordre traditionnel issu du droit coutumier : « regere iuxta morem patrum » en vertu des « consuetudines », des coutumes »[1].

Chez Chrétien nous rencontrons toutes les significations médiévales de « coutume » : 1) usage, habitude ; — 2) droit établi par l'usage ; — 3) taxe, redevance.

Les deux premières significations — nous faisons abstraction de la troisième — s'unissent dans le droit coutumier, ce principe d'ordre politico-juridique de l'état féodal. « Loi » et « usage » s'associent dans la « coutume ». C'est ainsi que les

---

1. Sur l'importance de ce passage voir notre livre *Ideal und Wirklichkeit in der höfischen Epik. Studien zur Form der frühen Artus- und Graldichtung* (Beiheft 87 zur *Zeitschrift für romanische Philologie*) Tübingen 1956, p. 8 ss. — Une liste des ouvrages sur l'histoire du droit coutumier français a été dressée par Kurt Baldinger, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 67 (1951), p. 3 ss.

gens de l'époque devaient également comprendre la « coutume » des romans arthuriens de Chrétien. Hartmann von Aue traduisait avec pertinence « costume » par « reht » ou, plus explicitement, par « reht nach der gewonheit » (« droit établi par l'usage ») (*Erek*, v. 1114). L'obligation de caractère juridique qu'impliquait cette « coutume » — souvent attestée chez Chrétien par des formules telles que « bien est droiz », « par droit », etc., — a un fondement religieux :

Des et droiz a un se tiennent

(*Yvain*, v. 4445)

Une violation de la « coutume », qui est causée par la « superbia » de l'individu, par l'« orgueil », la « desreison », la « folie », trouble l'« ordo » donné par Dieu lui-même.

Mais comment expliquer qu'Arthur, qui accomplit son devoir de « leal roi » en répondant à l'appel de la « coutume » de la chasse au cerf, suscite, en même temps, des dangers sérieux pour la paix du royaume ? Comment comprendre qu'il y a aussi de mauvaises coutumes – certes éloignées de la cour d'Arthur, mais toujours prêtes à la menacer — des coutumes qui doivent être abolies par la victoire du protagoniste en question ? Nous nous trouvons apparemment ici en présence d'une contradiction qu'il est important d'éclaircir, parce que les « coutumes » constituent des éléments essentiels pour la structure du roman courtois. Une autre question se rattache à ce problème : est-il possible que le droit coutumier puisse devenir objet de l'aventure? Si nous regardons de plus près ces questions, nous constatons que sous l'apparence souvent féerique des « coutumes » du roman se cachent des problèmes très réels de la société féodale française de la 2e moitié du XIIe siècle. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, nous tenons à souligner, par avance, que nous n'écartons ni ne sous-estimons la contribution de la mythologie celtique, dans ce domaine, mais que, dans l'optique de notre problème, il est sans intérêt de savoir quels sont les motifs et les sujets qui ont été empruntés à la légende celtique, mais bien plutôt quel fut le but de ces emprunts et quelle était la fonction qu'on leur attribuait. Chrétien, nous en sommes convaincus, disposait plus souverainement de ses sources que le roi Arthur de ses chevaliers.

Si nous classifions, pour voir plus clair, les « coutumes » des romans de Chrétien, nous obtenons les trois types principaux que voici : 1) les « coutumes » que le roi Arthur est tenu d'observer ; — 2) les « coutumes » au mésusage desquelles le héros du roman met fin, mais qui n'en continuent pas moins d'exister ; — 3) les « coutumes » qui sont à jamais abolies.

La « coutume » de la chasse au cerf que nous citions plus haut relève du premier type. Le roi donne l'ordre de départ pour la chasse ; il sait pourtant — au même degré que son neveu qui le met en garde — que l'obligation, rattachée à cette coutume, qui est d'embrasser la plus belle dame de la cour, aura probablement pour conséquence de faire naître une querelle sanglante entre ses chevaliers adeptes de l'amour courtois. Le roi s'exposerait sans défense aucune à ce danger le menaçant lui-même et son royaume — car c'est à lui que revient le baiser — si le combat d'Erec contre Yder pour gagner l'épervier et la beauté singulière de cette Énide conduite par le même Erec à la cour n'assuraient le rétablissement de la paix déjà troublée. La « coutume » dont l'observance constitue, comme nous l'avons vu, la base juridique du royaume arthurien, mettrait en danger ce royaume lui-même sans ce chevalier élu dont le mérite sert à rétablir l'unité déjà perturbée.

Erec envoie Yder, son adversaire vaincu, à la cour d'Arthur, « an prison », ainsi que Perceval, plus tard, y enverra ses adversaires Anguingueron, Clamadeu, Orguelleus de la Lande :

> Costume estoit an cel termine,
> Sel trovons escrit an la letre
> Que chevaliers se devoit metre
> An prison atot son ator,
> Si come il partoit de l'estor
> Ou il conquis avoit esté, ...
>
> (*Conte del Graal*, v. 2722-7)

C'est aussi grâce à la « coutume » qu'Arthur reçoit avec les honneurs ces adversaires vaincus et les incorpore au nombre des chevaliers de sa suite. Par son haut fait le protagoniste n'a pas seulement rétabli l'harmonie au sein de la cour, mais il a encore intégré son adversaire en tant qu'individu ennemi à la cour, il l'a assujetti à l'ordre du royaume arthurien. La nouvelle de l'exploit du protagoniste qui accompagne le chevalier

vaincu à la cour du roi Arthur fait cesser son propre isolement, à lui, le héros victorieux, même si ce n'est tout d'abord que de façon temporaire. Sans « novele » des chevaliers partis sur les chemins de l'« aventure » la royauté arthurienne a perdu toute signification ; le roi, « mout angoisseus », est la proie du « *panser* » sombre, toujours lié à une autre coutume : il ne s'asseoit pas à table avant d'avoir entendu parler d'une aventure. Le maintien de la « coutume » par Arthur a aussi pour but de donner à ses chevaliers une occasion d'aller à l'épreuve de l'aventure. Du point de vue politique et sociologique, il s'agit ici de la sublimation poétique d'une sorte de théorie qui vise à occuper des énergies inemployées et dangereuses au sein de la chevalerie ; c'est là le point de départ de l'idéalisation du concept d'aventure, déjà reconnu par Gustave Gröber[1]. Keu, par la seule menace de quitter la cour, obtient la permission d'accomplir des aventures qu'il est, tous le savent fort bien, incapable de mener à bien. Le manque d'aventures, c'est-à-dire l'incapacité du roi Arthur d'occuper ses chevaliers, deviendra, dans le *Didot-Perceval*, le début de la dissolution du royaume arthurien, parce que tous les chevaliers abandonneront le roi[2].

Cette habitude du roi Arthur de ne pas manger avant d'avoir entendu une aventure témoigne de l'état de dépendance dans lequel se trouve le roi idéal du monde féodal vis-à-vis de ses vassaux. La « coutume » est le fondement de sa position royale, mais également la cause de son impuissance.

La contrainte à laquelle Arthur est soumis et l'ambivalence du droit coutumier trouvent leur expression la plus claire dans la coutume du « don ». C'est en elle qu'a été élevée au rang d'institution l'obligation à la « largesce » née du « compagnonnage » — obligation qu'il faut dater de l'époque de la conquête et qui s'est transformée en un dangereux mécanisme[3].

1. Cf. *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, p. 496.

2. Ed. W. Roach, University of Pennsylvania Press Philadelphia, 1941, v. 1922 ss.

3. Sur le « don », cf. J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, Paris 1893, t. II, p. 427 ss. ; M. Bloch, *La société féodale*, Paris 1949, t. I, p. 223 ss. — Pour le problème du « don » celtique nous renvoyons à notre compte rendu du livre de J. Marx, *La légende arthurienne et le Graal*, dans *Romanistisches Jahrbuch*, VI (1953/54), p. 216.

Le « don », tout comme l'« honor » a subi depuis les débuts de la société féodale, et par suite de transformations dans les rapports politiques et économiques, une évolution sémantique qui se traduit par le rejet des éléments concrets et un apport de sens moral.

Ce « don » signifie à la cour du roi Arthur, pour le chevalier, permission d'aventure et, pour le roi, obligation d'exaucer la demande du chevalier.

Lorsque, dans la *Charrette*, Keu demande l'autorisation de se battre contre Meleagant pour conquérir la reine et les prisonniers de Gorre, Arthur doit accorder ce don à son sénéchal, avant de savoir ce dont il s'agit ; et il doit tenir sa promesse quoiqu'une issue catastrophique soit à prévoir. La coutume du « don » paralyse le roi et la cour, car elle constitue une loi inébranlable du monde féodal. Grâce à elle, pourtant, le chevalier élu peut laver l'affront fait à la communauté et au roi impuissant.

Chacun des chevaliers est assujetti à la même contrainte du « don ». Lancelot doit, après que « largesce » et « pitié » eurent lutté longuement dans son âme, se battre une nouvelle fois en duel avec un adversaire qu'il vient de vaincre, et ceci parce que le « don », promis par lui à une demoiselle, n'est autre que la tête de son adversaire (*Charrette*, v. 2811 ss.). Un tribut plus cruel encore réclamé par le « don » est celui que Mabonagrain, dans *Erec*, doit accorder à son amie. Toute faute personnelle est formellement niée (*Erec*, v. 6110-4). Le principe de la libéralité, devenu automatisme figé, se retourne contre l'ordre qu'il devrait garantir. Et c'est cette antinomie même qui deviendra un élément essentiel pour la composition du roman arthurien.

Le combat pour la conquête de l'épervier dans *Erec* et la « coutume » de la fontaine magique dans *Yvain* relèvent du deuxième type de « coutumes ».

Yder, dans *Erec*, déjà deux fois vainqueur dans le combat pour l'épervier, se révèle indigne d'obtenir les avantages de la « coutume », ne serait-ce que par l'arrogance, l'orgueil et l'hostilité dont il fait preuve à l'égard de la cour du roi Arthur. Ce n'est donc pas la « coutume » en tant que telle qui est mauvaise — pour cela elle continue d'exister — mais Yder en abuse.

Avec la « coutume » de la fontaine magique qui « boloit com iaue chaude », on a affaire à un cas plus difficile à élucider. Le combat d'Yvain avec Esclados, gardien de la fontaine, n'est d'abord qu'une vengeance de la défaite de son cousin Calogrenant. Esclados est lié par la contrainte de la « coutume » : c'est une obligation qu'Yvain prendra sur lui à son tour. Les changements intérieurs de Laudine, si étonnants pour un lecteur moderne et de ce fait toujours discutés à nouveau, perdent tout caractère problématique, si l'on songe qu'aussi pour Laudine le maintien de la « coutume » est une loi suprême. Le droit d'Yvain qui lui permet de se rendre maître de la source est le droit du chevalier arthurien. Avec Esclados, la « coutume » ne se trouvait certes pas en mauvaises mains, mais dans des mains impropres, car Esclados n'est pas un serviteur du royaume arthurien. Erec et Yvain font cesser tout mésusage, c'est-à-dire tout usufruit égoïste des avantages de la coutume.

Comme le droit de la « coutume » ne servait pas la communauté des chevaliers, le chevalier arthurien acquiert le droit de s'en rendre maître, car par sa personne et par son aventure cesse la disjonction existant entre les intérêts de l'individu et ceux de la communauté.

Les coutumes du type 1 et 2 sont tout simplement vieilles, et de ce fait elles sont inébranlables et possèdent une valeur impérative. Il en est tout autrement des coutumes de la 3e catégorie. Leur origine nous est presque toujours connue ; elles sont instituées arbitrairement et peuvent donc être abolies par le haut fait des protagonistes. Presque toujours leur abolition est à la fois une aventure de délivrance, sinon de rédemption. Cette délivrance constitue dans les romans de Chrétien la grande aventure terminale, dont on peut considérer l'aventure du Graal comme la configuration sublime. Elle acquiert sa pertinence particulière par la « Joie », cette expérience de l'ordre et de l'harmonie rétablis, qui comble de bonheur ; elle donnera, comme obéissant à un programme bien fixé, son nom à la grande aventure terminale d'Erec, à savoir la « Joie de la Cort ». Par suite du « don » pour son « amie », Mabonagrain a été contraint de suivre une coutume qui a déjà coûté la tête à beaucoup de chevaliers et a privé de « Joie » la cour de son oncle Evrain. Du fait de sa victoire sur Mabonagrain, Erec met un

point final à la coutume créée par un égoïsme arbitraire, reconduit son adversaire lui-même dans le monde et délivre toute une communauté d'un charme fatal et de l'obscurcissement de la vie. Le roi Evrain est aussi incapable d'abolir cette coutume de son propre chef que son neveu Mabonagrain. Tout comme ce dernier est lié au « don », son oncle l'est à la « coutume » fixée et modifiable seulement en duel, car le combat singulier est lui-même une coutume d'impératif absolu :

Adonc estoit costume et us,
Que dui chevalier a un poindre
Ne devoient a un seul joindre ;
Que s'il l'eüssent anvaï,
Vis fust qu'il l'eüssent traï.

(*Erec*, v. 2826-30)

La coutume de la « Pesme Aventure » dans *Yvain* est, de prime abord, maléfique, sinon diabolique ; elle est qualifiée par le châtelain lui-même qui doit veiller à son observance de « mout fiere deablie » (*Yvain*, v. 5468). Yvain apprend qu'il est dans l'obligation de lutter contre deux monstres, et, après sa victoire, de se marier avec la fille de son hôte :

Por rien eschaper ne s'an puet
Nus chevaliers, qui ceanz gisë.
Ce est costume et rante assise,
Qui trop avra longue durée;
Que ma fille n'iert mariee,
Tant que morz ou conquis les voie.

(*Yvain*, v. 5500-5)

Yvain vainc les deux monstres avec le secours de son lion et libère, en même temps, les 300 « dameiseles » réduites à un esclavage inhumain. Il met fin à une coutume qui trouve son origine dans l'orgueil des deux « netuns » et dans la faiblesse du roi de « l'Isle as Puceles ».

Dans la *Charrette*, c'est encore Arthur qui est forcé d'assister, impuissant, aux agissements de Meleagant qui tient ses sujets en constant emprisonnement et va jusqu'à emmener la reine. Arthur est lié à la « coutume », même lorsqu'elle a été fixée arbitrairement par des individus ennemis, et même si elle présente pour lui un caractère funeste. De même qu'Yvain accom-

plit un acte de libération sociale en abolissant la « coutume » de la « Pesme Aventure », de même Lancelot procède à une libération politique de grand style en abolissant les « coutumes de Gorre ». Ces conclusions sont également valables pour la « coutume » du château des reines, qui, parmi les aventures de Gauvain, représente le pendant du château féodal du Graal. Cette fois cependant, les origines des « coutumes » n'apparaissent pas clairement, et l'on n'apprend pas qui a plongé dans le malheur les « dames » et « puceles » et pour quelle raison. Par conséquent Gauvain doit, pour faire valoir le bon droit des veuves déshéritées et des orphelins, livrer bataille à des forces supra-personnelles, à un ensorcellement malin auquel résiste seulement celui qui est « sans nul mal » (*Conte del Graal*, v. 7596). Les devoirs de Gauvain sont de nature sociale très concrète : « randre as dames lor terres », « marier les puceles », « adober les vaslez », « fere pes de maintes guerres » (*Conte del Graal*, v. 7599-7602). Le caractère anonyme de l'adversaire et les origines du château enchanté doivent être regardés, en considération justement de la hauteur morale du devoir chevaleresque, comme le signe de l'obscurité et de la complication impénétrables de cette crise que subit la société féodale à l'époque de Chrétien.

Les questions que nous avons posées au début de notre exposé n'obtiennent de réponse que si nous ne perdons pas un instant de vue la réalité historique. Le roman courtois, et en particulier le roman arthurien de Chrétien, représente l'expression littéraire de cette prise de conscience du « second âge feodal » dont M. Bloch a fait ressortir les traits essentiels [1]. Notre étude de la « coutume » nous permet de considérer de plus près un aspect de cette prise de conscience. Dans le monde arthurien de Chrétien les rapports entre roi et vassaux sont réglés par la « coutume ». Leur valeur inchangée et inchangeable, seul fondement de l'autorité d'Arthur, élimine tout arbitraire royal ; le roi à l'opposé des souverains français contemporains, renonce d'avance à tenter de franchir le pas qui le mène du roi suzerain au roi souverain, grâce à la suppression des coutumes garantissant les privilèges de la noblesse féodale.

1. Dans son ouvrage fondamental *La société féodale*, Paris 1949.

La constance du caractère double du personnage d'Arthur, de son éclat et de son impuissance, est conditionnée par la « coutume ». Arthur est le roi idéal d'une féodalité qui se réserve, même dans les romans, un droit de voix consultative dans le conseil des barons[1]. Comme les prétentions au pouvoir de la noblesse féodale, menacées dans la réalité historique, naissent d'un dynamisme indomptable, la « coutume » s'érige finalement en principe absolu. Si elle est l'objet d'un abus quelconque, le roi, dont le rôle est de maintenir ce principe, a les mains liées et il serait voué à la déchéance, si ses vassaux eux-mêmes ne veillaient pas au rétablissement de l'ordre. Qu'il s'agisse d'écarter les dangers inhérents aux « coutumes » de la cour elle-même, ou de la suppression d'une mauvaise « coutume », ou bien encore d'un garant de la « coutume » hostile à la cour, on a toujours affaire à une situation de droit perturbée.

Ce n'est jamais Arthur qui remet les choses en place, la communauté des chevaliers non plus, mais le héros chevaleresque en tant qu'individu. Le danger de la « coutume » ne cesse de croître du fait des prétentions égoïstes d'individus isolés, et ce n'est qu'un individu isolé qui peut pallier le danger.

Étant donné que la « coutume » doit assurer les droits de l'individu vis-à-vis de la société et du roi, elle doit garantir les droits de tous ; elle devient donc un principe supra-individuel, voué à entrer en conflit constant avec les intérêts particularistes de la chevalerie féodale, d'où les dangers de la « coutume », son caractère de contrainte fatale. Cette immanente contradiction dialectique, insoluble dans le monde réel, et de ce fait exploitée à des fins politiques par la royauté centraliste des Capétiens, est dans le royaume idéal de la fiction arthurienne menée à une harmonie finale par le héros. Par ses exploits, le protagoniste abolit la « coutume » aliénée ou bien il met à nouveau cette « coutume » au service de la communauté.

Ce qui dans la réalité historique possède un caractère insoluble ou insondable, apparaît de plus en plus dans le domaine de la fiction sous l'aspect d'une force anonyme, d'un sortilège maléfique contre lequel seul le héros d'exception, doué lui-même de forces surnaturelles, et plus seulement le héros de haute va-

1. Cf. *Erec*, v. 1222-25 ; *Yvain*, v. 1848-50.

leur, peut lutter d'égal à égal. La « coutume » apparaît à ce stade comme la brèche où s'engagent des forces hostiles et mystérieuses. De libérateur l'exploit du héros devient rédempteur. Cette conséquence interne explique, du moins en grande partie, l'utilisation de la mythologie celtique et plus tard du mythe chrétien de la rédemption.

Le protagoniste ne cesse d'être l'image idéale qu'on oppose au chevalier en proie à l'« orguel », l'« outrage » et la « folie », qui abuse de la « coutume » à des fins égoïstes. Le combat contre le maître de la « coutume » est toujours un combat pour la communauté, pour le rétablissement de l'harmonie sociale. Au sein de la coutume se condense la contradiction entre la nécessité d'un ordre social supra-personnel où la chevalerie prend racine sous forme de classe et les forces centrifuges qui habitent cette chevalerie. La synthèse est — dans un effort toujours renouvelé — réalisée par le chevalier élu, qui doit passer lui-même, dans sa quête d'aventure, les trois stades dialectiques, pour finalement résoudre la contradiction existante : éloignement de la cour dont l'harmonie est détruite ; isolement dans la quête de l'aventure (avec le motif constant du refus de rester à la cour) et enfin le retour, culminant dans la « Joie » de l'harmonie retrouvée.

Le sens de l'aventure se comprend en tant que réintégration d'un monde devenu étranger. Dans la « coutume » le principe ordonnateur de la société féodale elle-même semble aliéné. Cette « coutume » est, plus encore dans la condensation littéraire que dans la réalité, porteuse d'antinomies historiques objectives. De ce fait elle peut devenir un objet privilégié d'aventures. L'aventure est, dans le roman arthurien de Chrétien, le moyen qui permet au chevalier, en tant qu'individu, d'atteindre à une compréhension complète de soi-même et à l'harmonisation de la réalité de son existence avec l'image idéale qu'il s'en fait. Elle sert d'instrument pour rétablir à la fois l'« ordo » et la perfection individuelle à laquelle, dès maintenant, semble lié l'ordre d'un état féodal idéal.

Dans les trois romans, *Erec*, *Charrette*, *Yvain*, l'action est déclenchée par une « coutume ». C'est la destruction de l'harmonie par les dangers de la « coutume » qui pousse le chevalier à quitter la communauté pour s'isoler dans la quête de

l'aventure qui, à son tour, culmine dans une « coutume » extraordinaire. Dans la plupart des cas il s'agit d'un exploit libérateur de grande envergure; lorsque le protagoniste l'a réalisé, il peut rentrer en héros dans la communauté. En conséquence ce sont, — grâce à la problématique de la « coutume » — les traits contradictoires de la société féodale elle-même qui prennent une importance primordiale en tant qu'éléments structuraux du roman courtois et contribuent à déterminer son caractère.

En étudiant le sens et le rôle de la « coutume » chez Chrétien nous assistons en quelque sorte au processus d'une transformation de réalité historique — processus qui crée la forme d'une réalité nouvelle — celle de la littérature.

Erich Köhler.

COMPTES RENDUS

Göran Hammarström, **Graphisme, son et phonème dans la description des vieux textes** [Extr. de *Studia neophilologica*, XXXI (1959), 6-18].

Le titre, prometteur, de cet essai, prépare quelque désillusion au lecteur; car il s'agit, en réalité, de considérations générales, et non point, comme on l'aurait souhaité, du développement d'un exemple concret ou de l'exposé d'un cas précis. M. G. Hammarström, si j'ai bien compris sa pensée, part en guerre contre les introductions de « grammaire historique » dont les éditeurs de texte d'ancien français *ornent* à l'occasion leurs travaux, et proclame l'inutilité totale des dites introductions. Ce n'est certes pas moi qui prendrai la défense de certains de ces morceaux de bravoure beaucoup trop longs, en effet, et surchargés souvent de détails oiseux ou superflus — encore qu'il faille faire la part, plus d'une fois, des nécessités d'un genre essentiellement « universitaire » dont il serait profondément injuste de faire retomber les servitudes sur les auteurs qui le pratiquent, et que, d'autre part, il soit loin d'être prouvé que ces nécessités ou ces servitudes sont sans intérêt ni profit. Ceci dit, la pensée de M. Hammarström souffre de quelque imprécision dans les concepts de départ, imprécision qui ne va pas sans quelque gêne pour son lecteur. C'est ainsi qu'il confond « philologie » et « grammaire historique » — qui sont pourtant deux choses bien différentes — et qu'il accable la première des mépris qu'il a pour la seconde. Là non plus, je ne prendrai pas la défense de la « grammaire historique » (qui saura bien se défendre toute seule) mais j'avoue que je ne suis pas sans étonnement quand je lis que (pour la linguistique moderne, je pense) « le grand but [n'est] pas d'expliquer comment se [transforment] les langues, mais de décrire d'une manière cohérente ces langues elles-mêmes ». Tout d'abord, cela me paraît être une erreur de fait, et il n'y a qu'à suivre les efforts, souvent intéressants, que tentent en ce moment les phonologues afin de constituer une phonologie diachronique, pour se persuader que M. G. H. n'exprime là qu'une opinion tout à fait personnelle. Mais, de plus, le fait que certains linguistes s'intéresseraient, aujourd'hui, aux études descriptives plutôt qu'aux études historiques n'ôte absolument rien à l'intérêt des secondes ni à l'importance de leur objet. Décrire un état de langue est une tâche; s'efforcer de retracer les

étapes par lesquelles est passée la dite langue en est une autre, et il est loisible à tout érudit de s'attaquer soit à la première, soit à la seconde. Et c'est probablement pour justifier son affirmation que M. Hammarström prétend que les choses ont beaucoup changé chez les linguistes, depuis les travaux de de Saussure et de Troubetzkoy et que « les descriptions de langues sont devenues de plus en plus synchroniques et systématiques ». Mais ce sont là encore deux notions différentes qu'il confond, ou tout au moins qu'il classe mal l'une par rapport à l'autre : des descriptions synchroniques, il y en a toujours eu en abondance (bonnes ou mauvaises, cela dépendait du talent de l'observateur) ; ce qui est vrai, c'est que les descriptions que font aujourd'hui certains linguistes sont, ou prétendent être, *systématiques* (au lieu d'être simplement, disons, *anecdotiques* [1]) : l'opposition ne porte donc pas entre *grammaire diachronique* (*ou historique*) et *grammaire synchronique* (*ou descriptive*), mais entre deux façons d'envisager la grammaire *synchronique*.

On croit tout de même comprendre, grâce surtout à une citation empruntée à M. H. Lüdtke [2], que le reproche fait par M. G. H. aux éditeurs de textes est de ne pas utiliser les méthodes « nouvelles » — cela veut dire avant tout, dans son esprit, les principes de la phonologie — dans leurs enquêtes historiques et, plus particulièrement, dans les introductions qu'ils placent en tête de leurs éditions de textes anciens. Toutefois, là encore, une certaine confusion rend obscur l'exposé de l'auteur. Quand ses critiques portent sur certaines maladresses d'expression (ou même sur certaines erreurs de fait) qu'il relève, il a parfaitement raison (bien que ses remarques ne soient pas toujours de bonne foi et qu'il signale certaines pseudo-erreurs dont il sait parfaitement bien que les prétendus coupables n'ont pas pu les commettre) : seulement, dans ce cas, ses critiques sont sans portée de principe et il eût été sans doute plus élégant d'en faire l'économie. Quand, par contre, il déplore que les mêmes éditeurs s'en tiennent, par une tradition qu'il juge paresseuse, aux cadres des « néo-grammairiens » pour exposer et classer les renseignements (de phonétique principalement) qu'ils ont tirés de leur texte, son opinion mérite qu'on s'y arrête. Bien entendu, la méthode qu'il incrimine n'est pas exempte de tout reproche ; il suffit de relever les efforts tentés par plus d'un érudit pour la nuancer et, surtout, pour la mieux adapter à chacun des cas particuliers auxquels on l'applique ; et l'on se rendra compte que M. G. H. n'est pas le premier à être sensible à ses défauts. Mais cette méthode de classement ou de présentation a un premier avantage : elle existe ; et, par son caractère souvent formel et extérieur, elle est simple et elle est claire. Elle permet, en particulier, de retrouver facilement le matériel de renseigne-

1. Il y aurait d'ailleurs lieu de se demander si toute description, si « innocente » qu'elle puisse paraître, n'est pas de toute nécessité conduite selon un « système » ; mais cette question ne saurait évidemment être abordée ici.

2. Le texte de M. Lüdtke est d'ailleurs beaucoup plus nuancé que les critiques de M. G. H., et beaucoup plus juste.

ments réuni par l'éditeur, et, par suite, son utilisation possible, par d'autres, à d'autres fins.

Toutefois, cet avantage, il faut le reconnaître, n'est qu'un avantage négatif. Mais il y a un autre point à considérer. M. G. H. me semble être un de ces linguistes, comme il s'en trouve malheureusement quelques-uns, qui se préoccupent au fond fort peu de la nature, de l'origine, de la qualité, de la portée ou de l'authenticité du matériel sur lequel ils travaillent. Ce défaut, il est vrai, tout en restant très grave, a relativement peu de conséquence quand il s'agit d'une étude portant sur un problème de linguistique moderne car, là, le contrôle est, en principe, facile. En tout cas, il est immédiat; il se trouvera toujours un usager pour attirer l'attention sur une erreur, sur une généralisation outrancière, sur l'oubli, la négligence ou la méconnaissance d'un trait particulier du phénomène étudié, susceptible d'en modifier l'interprétation. Il en va tout autrement quand il s'agit de matériel ancien. Là, l'établissement du « fait » pur et simple est de première importance et ne peut être acquis que par la méthode philologique. Pour nous en tenir au seul domaine qui est ici en cause, M. G. H. saurait, s'il avait étudié de première main un problème de ce type, combien sont fragmentaires, isolés, occasionnels, obscurs et de valeur souvent douteuse les renseignements phonétiques que l'on peut tirer des textes d'ancien français, textes morts, morts à notre oreille, s'entend. Il saurait que l'interprétation « linéaire » d'un fait phonétique, c'est-à-dire sa mise en série entre un fait antérieur connu (ou tout au moins admis) et un fait postérieur, également connu, est, dans la plupart des cas, le seul moyen de l'identifier. Or cette identification est, en droit, la seule tâche que l'on peut raisonnablement exiger d'un *philologue*, lequel, je le répète, n'est en rien tenu d'être, par surcroît, un *grammairien* (j'entends, naturellement, un théoricien de la grammaire, un grammairien « constructif »), encore moins un *linguiste*. Certes personne ne peut nier l'intérêt qu'il y aurait à compléter les renseignements phonétiques que fournit, sur un phénomène, la méthode « historico-linéaire » par le classement phonologique du dit phénomène dans un système synchronique. Malheureusement, d'une part, les textes précis et toujours relativement isolés sur lesquels travaillent les philologues ne fournissent pas le matériel nécessaire à l'édification du système (le philologue serait donc, à tout moment, obligé de sortir du champ de son observation et d'outrepasser les limites de l'objet de son étude) et, d'autre part, les phonologues (puisque c'est ici de phonologie qu'il s'agit) n'ont pas mis encore au point les cadres que pourraient utiliser les modestes travailleurs qui peinent à établir simplement des faits, sur lesquels il sera, par la suite, possible d'édifier des théories. On ne saurait donc, sans quelque injustice, reprocher aux philologues de ne pas tenter l'application, à leur objet, d'une méthode que les promoteurs eux-mêmes de cette méthode n'ont pas encore mise au point.

Et c'est là justement que l'on attendait M. G. Hammarström. On aurait

aimé qu'il nous donnât un exemple précis et concret de ce qu'il souhaite; qu'il refît, par exemple, au moins en partie, le classement ou l'interprétation d'une de ces introductions qu'il cloue au pilori. Il aurait facilement trouvé, parmi les travaux de l'école suédoise justement, une étude qui, à défaut des qualités qu'il désire, lui aurait au moins fourni des matériaux réunis avec une parfaite acribie et une sûreté d'information qui le dispensait de ces recherches philologiques de base, pour lesquelles il semble avoir peu de goût. Au lieu de cela, il nous présente un petit catéchisme en dix points qui ne me paraît guère renfermer que quelques solides vérités de La Palisse et dont on ne voit pas très bien de quelle utilité il pourrait être à un jeune philologue en mal de rénovation méthodologique.

Tout bien examiné, j'ai l'impression que la position de M. G. H. repose sur une erreur et sur une confusion. L'erreur, c'est de croire que la grammaire historique comme l'ont entendue ceux qu'on appelle des « néo-grammairiens » est aujourd'hui quelque chose de périmé et qui doit céder le pas à ce qu'en gros on désigne sous le nom de phonologie. En fait, les deux méthodes se complètent, ou, plus exactement, nous ouvrent des vues différentes sur les phénomènes. J'admets volontiers que (surtout quand elle est appliquée mécaniquement) la méthode « historique » a l'inconvénient de briser l'unité de son objet, de rompre ou de dissimuler certains liens intimes du langage, d'avoir tendance à résoudre en une poussière de faits un ensemble en réalité organisé [1]. Chose plus grave, elle est sans doute souvent illusoire, peut-être, et Gilliéron n'a pas attendu les critiques des modernes pour nier résolument la réalité de la « continuité linéaire » sur laquelle elle est fondée. Toutefois, en dépit qu'on en ait, elle est là, et les résultats auxquels elle est parvenue, quelque insuffisants qu'on puisse les juger, sont solides. Il est possible qu'elle ait aujourd'hui atteint son point de développement théorique maximum et qu'elle n'ait plus grand chose à apprendre à un linguiste sur la nature du langage et son évolution. Je crois, en particulier, que sont désormais périmées — dépassées, si l'on préfère — les interminables et stériles discussions sur le caractère automatique et nécessaire des « lois » phonétiques. Toutefois, il s'en faut de beaucoup que, restreinte à son objet propre, elle soit inutilisable et sans fruit. Bien au contraire. Une masse considérable de textes anciens n'ont pas été soumis à son critère, restreint peut-être, étroit si l'on veut, mais sûr et éprouvé. Elle est susceptible de mettre encore au jour une quantité considérable de faits, à tout le moins de préciser notre connaissance de certains faits dans leur nature, dans leur détail et dans leur extension. Son emploi par la philologie est tout à fait légitime.

---

1. Elle est d'application particulièrement difficile ou décevante dans l'étude des dialectes modernes, malgré quelques réussites remarquables, comme par exemple l'*Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle* de M. B. Hasselrot dont on voudra bien lire le § 2 de la page 5.

Quant à la confusion à laquelle je faisais allusion plus haut, c'est — je m'excuse de le redire — la confusion qui fait que M. G. H. ne distingue pas la philologie de la linguistique. Le philologue est, avant tout, un lecteur de textes anciens. Sa tâche essentielle est d'établir les faits qui permettent la lecture ; l'interprétation de ces faits n'est pour lui qu'une tâche, sinon secondaire, du moins seconde. Certes, il est difficile — et il serait sans doute regrettable — qu'il ne soit lui-même que philologue, mais un travail de philologie a parfaitement le droit de n'être qu'un travail de philologie. Il est parfaitement légitime d'éditer un texte, par exemple, sans se préoccuper, au moins en un premier temps, des problèmes d'histoire littéraire soulevés par ce texte (sauf les cas, bien entendu, où, de ces problèmes, peut dépendre la lettre du texte). De même il est parfaitement légitime de chercher à établir l'état phonétique d'un texte en s'en tenant à une simple nomenclature, sans aucune ouverture ni préoccupation proprement linguistique. Pour atteindre son but, le philologue utilise les méthodes ou procédés qui lui paraissent donner les résultats les plus sûrs (ou les moins incertains). Jusqu'à présent, il a surtout eu recours à l'insertion de ses matériaux dans les séries linéaires et temporelles que lui fournissait la grammaire historique traditionnelle, procédé simpliste peut-être, mais dont l'efficacité, si médiocre qu'elle soit, n'est en fait contestée par personne, pas même par M. G. Hammarström, que je sache. Procédé insuffisant sans doute, mais dont les philologues sont les premiers à noter justement l'insuffisance. Ils attendent, non sans impatience, qu'on leur fournisse d'autres instruments d'analyse efficaces, d'autres cadres de classement ou de répartition qui permettent de cerner la réalité de plus près ou de réduire la marge d'incertitude ; ils attendent surtout qu'on leur ouvre la voie par des exemples concrets et probants.

Félix Lecoy.

Chailley (J.), **Les Chansons à la Vierge de Gautier de Coinci** (1177/8-1236). Édition musicale critique avec introduction et commentaires, 192 p. 250 × 330. Paris, Heugel, 1959.

Il y a une dizaine d'années, M. Chailley m'avait amicalement remis une dactylographie de ce travail qui en était en quelque sorte au « premier état » ; depuis, ayant subi l'épreuve de la soutenance (1953, si je ne me trompe) puis l'ultime révision avant l'impression, il s'est enrichi d'un certain nombre de références et d'indications tirées des travaux musicologiques les plus récents.

La publication à peu près simultanée de ces *Chansons à la Vierge* et des *Cantigas de Santa Maria* (du moins, les 2 derniers volumes), est une rencontre d'autant plus instructive qu'Alphonse X a dû s'inspirer de Gautier de Coinci — que H. Anglès n'a pas manqué de mettre en parallèle ces deux productions — que, surtout elles placent le médiéviste en face de deux

manifestations marquantes de la lyrique religieuse en langue vulgaire du XIIIe siècle.

Les Chansons de G. de C. sont connues depuis longtemps, mais le plus valable des manuscrits, dit de Soissons, avait disparu mystérieusement vers 1901-1904 pour reparaître enfin en 1952, à la suite des recherches de quelques personnalités alertées par M. Chailley. — La première partie de cette étude (16 p.) est réservée à l'inventaire des mss qui conservent les œuvres de Gautier, à l'énumération des 22 chansons qui sont certainement de lui, de celles, plus nombreuses (plus de 40) qui lui sont retirées, à la bibliographie enfin, poussée jusqu'en 1955 et qui n'a pu mentionner, au regret de M. Chailley, la publication récente de H. Anglès à laquelle je viens de faire allusion.

L'examen détaillé et critique des 79 mss de Gautier, inventoriés par Mme Ducrot-Granderye (1932) et dont M. C. conserve les sigles ; le départ entre les pièces authentiques et les autres, cette fois justifié au moyen des arguments habituels en matière d'autorité ; la chronologie des chansons, en grande partie établie, pour ce qui est des *textes* par Mme D. G. (de 1218 à 1236), mais que M. Chailley se réserve de revoir d'après les mélodies — nous conduisent jusqu'à Gautier lui-même, à son influence sur Rutebeuf ou Alphonse le Savant, et surtout aux sources des chansons, plus exactement des mélodies. Gautier est beaucoup plus un adaptateur qu'un compositeur ; si certains modèles « n'ont pu être identifiés », d'autres se rencontrent parmi les chansons de Blondel de Nesles, de Gilles de Viès Maisons, de Thibaut de Blazon, dans des motets ou conduits de N.-D., dans le célèbre *Beata viscera*, que M. Chailley cite comme une des quatre seules pièces dont on puisse garantir l'attribution à Pérotin. (Cependant, dans son *Histoire musicale du M. A.*, 1950, note 392, il en attribue 7 à ce maître — à quoi nous souscrivons d'après l'Ano. IV de de Coussemaker). — L'origine des pièces apocryphes n'est pas moins intéressante puisque quatre d'entre elles sont apparentées à des lais ou à des descorts, et parmi les premiers, au *Lai Markiol* dont M. Chailley écrit qu'on n'en connaît pas la musique (p. 59, l. 15/16) alors qu'elle figure intégralement au ms. fr. 12615, f. 72 (en notation indifférenciée), suivie du Lai *Flors ne glais* (non noté quoi qu'en dise Aubry). A propos de ce lai et du n° 49 : *Virge glorieuse*, quelques remarques s'imposent. Le *Markiol*, considéré comme l'un des plus anciens lais anonymes, comporte une strophe musicalisée sur une ancienne prose : la *Prosa de Virginibus*, conservée en particulier par 2 mss de Saint-Martial dans une notation du XIIe s. sur *une* ligne ; d'autre part, J. Beck donne dans *La musique des Troubadours*, 1910, la copie d'une notation de l'*Ave gloriosa*, tirée d'un ms. de Saint-Yrieix (sans cote, ni fo, mais qui ne semble pas être le lat. 903), très semblable à celle de *Virgines egregie*, donc du XIIe s ; (en 1908, il n'a pas fait état de ce document, mais il a cité par contre le *Limoges* n° 17, en notation sur portée, indifférenciée) ; cette séquence est attribuée par Ludwig au chancelier Philippe d'après des

sources peu sûres (Clément, *Choix de séquences*, p. 73, 1861 (Rep. 124) puis d'après le ms. Eg. 274, tardif et déjà noté modalement (Rep. 229 ss) ; or le fait que le *Lai des Hermins*, ancien, anonyme, tiré (pour le sujet) de Marie de France, en notation indifférenciée dans le ms. 845, est déjà fondé sur *Ave gloriosa* fait supposer que cette mélodie est antérieure non seulement aux *Hermins*, mais aussi à Philippe chancelier. Cette antériorité expliquerait assez bien que cet *Ave* ait été attribué d'une part à Gautier dans le meilleur ms. et d'autre part à Philippe dans Eg. 274. J'ajoute que cette pièce n'existe pas dans *Fauvel*, contrairement à ce que prétend Ludwig (Rep. 124, « ferner, alle... stücke », etc.) et si je rappelle que le *Lai des Pucelles* est emprunté à un *Planctus* d'Abélard (M. 1147), comme les *Hermins*, la *Pastorelle*, *Markiol*, ont emprunté à des mélodies préexistantes, je livrerai à M. Chailley d'abord cette hypothèse que les lais anciens étaient constitués, au moins en partie, de mélodies préexistantes (il y a d'autres exemples), et pour en revenir à son sujet, que les « apocryphes » décrétés par Spanke et d'autres devraient être révisés d'assez près.

Gautier a également exploité les refrains et cela nous vaut d'intéressants commentaires sur la Chanson de *Bele Aeliz* dont on sait que ses moutures (car elle-même nous échappe) forment un « cycle ». Enfin le prieur de Vic apparaît comme compositeur d'un *déchant* pour deux de ses mélodies dont M. Chailley donne la transcription avant d'aborder la technique de la notation et de la « modalité rythmique » dans la lyrique musicale de Coinci. D'après l'auteur, Gautier observe, du moins dans la copie de Soissons, la doctrine des *modi* ; cependant M. Chailley estime (p. 88, dern. l.) en présence des divergences de notation entre S et d'autres mss qu'il n'a pas de tradition rythmique « bien fixe » ; il pense — ce dont nous sommes convaincus depuis longtemps — que le « rythme a pu être adopté tardivement », en d'autres termes, les notations originales (de 1218 à 1236) ont été modifiées par les copistes pour les plier aux rythmes modaux. Cette adaptation a été si pénible pour les mélodies 9 et 13 que M. Chailley s'est décidé à recourir aux études de H. Anglès (et même aux miennes) pour traduire ces deux pièces en mesure binaire (p. 91, n. 2). On se demande alors s'il ne conviendrait pas de transcrire les anciennes versions dites non mesurées (en réalité non modales) afin d'obtenir la mélodie originale de ces chansons qui s'étendent sur la période la plus mouvante de la rythmique monodique. — Les p. 97 à 160 sont occupées par la transcription des 22 chansons authentiques ; transcription minutieuse accompagnée parfois de 8 ou 9 portées réservées aux variantes musicales ou à la notation de la chanson d'origine : Blondel, Vielart, etc. H. Anglès ayant transcrit de son côté et selon sa méthode 6 des pièces de Gautier, il est intéressant de les comparer aux traductions de M. Chailley, particulièrement le n° 7 (Pour conforter) dont la mélodie a été empruntée à G. de C. par Alphonse X, pour sa *Cantiga* : « Como Deus » ; mais quelles que soient les solutions adoptées, il serait téméraire de faire

un choix ou d'improviser une tierce interprétation, alors que celles qui nous sont offertes — et je pense ici à toutes celles de Coinci — résultent d'un travail attentif et appartiennent à un système cohérent dont les éléments sont solidaires les uns des autres.

La quatrième et dernière section de ce travail réunit les textes littéraires des chansons conservées par le ms. S.

Si ce compte rendu était destiné aux seuls musicologues, j'y ajouterais quelques remarques uniquement relatives à la notation ; par ex. : que le *pressus* de 4 notes sur *une seule* syllabe doit à mon sens se traduire par quatre notes égales — comme le pensent d'ailleurs Anglès, Besseler et Ludwig lui-même — et non modalement ; ou encore que la variabilité de transcription d'un même signe dans une même pièce me paraît suggérer un rythme différent du *modal*.

Le tirage est excellent, la typographie (comme la musique) très lisible ; un *erratum* d'ailleurs peu chargé a été joint à ce livre ; peut-être pourrait-on y ajouter quelques lignes : p. 83, l. 25, ms. d'Adam de la Halle : 25566 et non 25544 ; p. 35, l. 29 : préjuger *les* autres et non : *des* autres (du moins si nous suivons les puristes) et quelques broutilles sans effet sur la valeur de cet excellent et très utile travail — qui nous fait regretter doublement la non-parution des Études consacrées à Saint-Martial par M. Chailley.

A. MACHABEY.

ANGLÈS (Higinio) Mgr., **La Musica de las Cantigas de Santa Maria del Rey Alfonso el Sabio**, 3 vol. 320 × 240. — T. II : Introduction, 126 p., Transcription musicale, 462 p. — T. III, vol. 1, XX-427 p. ; vol. 2, p. 428 à 671 et 98 p. Bibliog., Tables, Index, Facs., Transc. musicales. (Belle présentation, papier fort, excellente typographie, réclames) : Barcelone, 1943-1958(9).

Le t. I, qui devait être constitué par le fac-similé photographique du ms. de base, n'a pas paru et ne paraîtra peut-être pas ; des trois grands mss notés, c'est sans doute l'*Escorial E 1* qu'il nous aurait présenté comme pièce à conviction ; mais l'auteur a pris soin de reporter au-dessus de ses transcriptions les figures de notes du ms. de base E1, et celles de E2 et To. (Escorial 2 et Tolède) lorsqu'elles offrent des variantes. Nous y perdons cependant l'avantage de pouvoir examiner les figurines d'instruments, fort instructives pour l'organologie du XIII^e^ s. et qu'on peut cependant retrouver dans la belle *Historia de la Musica espagnola* du prof. Subira.

Dans le t. II, qu'il est indispensable de rappeler en raison de sa prise de position, le médiéviste a devant lui plus de 420 mélodies, texte, notation originale, transcription, soit la totalité des célèbres *Cantigas* ; mais, précédant cette partie lyrique, l'*Introduction* comporte un chapitre I, capital dans lequel H. Anglès expose l'histoire de la doctrine moderne des *modi rythmici*,

déjà connue de de Coussemaker, refoulée par Riemann, et intronisée de façon dictatoriale à partir de 1900 environ par Ludwig, Aubry et J. Beck. Le règne de la ternarité absolue et universelle s'est prolongé jusqu'à ce jour, en dépit de la volte-face de J. Beck qui en 1927 traduisait certaines chansons des mss 844 et 846 (chansonniers) en mesure binaire, mais en gardant le secret sur la « clé » qui lui permettait de discerner une notation modale de celle qui ne l'était pas.

Les « vingt années » d'études et de méditations dont fait état H. Anglès l'ont amené, en comparant les notations des *Cantigas* avec celles des trouvères ou troubadours de la même époque, puis leurs mélodies avec les chansons populaires espagnoles, à rejeter pour certaines cantilènes l'absolutisme de la ternarité modale et à lui substituer un rythme binaire, au besoin une alternance, dans la même pièce, du binaire et du ternaire. De telles conclusions ne pouvaient que soulever l'opposition des « modalistes » (qu'on me permette ce terme) exclusifs et les deux tomes qui paraissent ont pour mission de reprendre la question à pied d'œuvre en la replaçant dans le courant historique, dans le site géographique dont elle est comme le nœud de convergence des techniques qu'elle reflète.

Presque au début du t. III, 1, et après l'histoire des premiers siècles musicaux de l'Espagne (musique païenne, byzantine) surgit un problème qui intéresse romanistes et musicologues : celui des influences arabes ou israélites orientales sur la structure et surtout la mélodie des *Cantigas*; sans doute certaines de celles-ci contiennent-elles des thèmes arabes et II d'entre elles, des motifs archaïques; (on en retrouve jusque dans le ms. fr. 4379 de la B. N.) mais ces interventions sporadiques ne constituent pas une *influence* latente et générale. En revanche le chant populaire du IVe au VIe s., les débuts du chant « juglaresque », le chant vulgaire de caractère sacré à l'église (p. 32), les chants de pèlerins (Compostelle et autres, p. 64), les chansons de geste (dont notre *Aucassin* peut donner une idée), finalement : « la chanson populaire et la danse dans le folklore espagnol », créent un champ d'étude et de comparaison de haute valeur pour déterminer l'esthétique des *Cantigas*.

On en vient ainsi à l'art catalan du XIIIe s. dont les attaches avec l'Angleterre dès le XIIe s., puis surtout avec N.-D. de Paris, Saint-Martial, Moissac, etc. et les formes musicales qui s'y développent sont mises en relief pour aboutir à Alphonse X, personnage central de la vie artistique espagnole de cette époque. Sa cour abritait des troubadours « gallegoportugais et provençaux » qui, connaissant la chanson populaire « d'Espagne et d'Europe », en ont introduit le caractère, l'allure, le rythme, en même temps que la séméiographie reflétait les notations courantes des nations occidentales contemporaines, et très particulièrement, celle du ms. dit de Soissons conservant les œuvres lyriques de Gautier de Coinci, sur lesquelles H. Anglès reviendra à plusieurs reprises.

Principalement destiné à des philologues, ce c. r. ne saurait s'étendre sur les détails des différentes notations auxquelles s'apparente celle des *Cantigas*, si ce n'est pour insister sur le fait que les comparaisons, les tableaux analytiques, les raisonnements de l'auteur renforcent les conclusions auxquelles il avait abouti lors de l'édition de 1943, quant aux rythmes non modaux de nombreuses cantigas.

Cette conséquence d'une si large investigation peut intéresser le romaniste qui s'inquiète de l'ajustement du texte vulgaire à la monodie ; et plus encore le musicologue que l'application rigoureuse des *modi* à la lyrique monodique des XII-XIII^e^ s. a déconcerté par la maladresse musicale qu'elle engendre fréquemment ; et si, par des voies différentes, comme c'est le cas pour le signataire de ces lignes, on conclut à des solutions analogues, et même à une terminologie presque semblable, les chances se précisent de parvenir à des transcriptions exactes des mélodies provençales et françaises contemporaines de nos rois Louis VII (peut-être Louis VI ?) à Louis IX, comme d'Alphonse X.

H. Anglès a inséré (p. 189-238) un important mémoire de Hans Spanke : *Die Metrik der Cantigas*, en allemand. Rédigée en vue de ces œuvres, égarée à la mort de Spanke, puis retrouvée, cette étude est une des plus utiles contributions à ce chapitre de la philologie lyrique médiévale. — 140 p. sont ensuite occupées par l'exposé critique, pièce par pièce, de l'édition présente ; il en résulte d'abord qu'à la suite de ces quinze nouvelles années de travail, H. Anglès peut déclarer avec une parfaite probité scientifique qu'il subsiste encore bien des points litigieux, propres à solliciter « une ou plusieurs générations de chercheurs » (p. 379) ; d'autre part, il devient évident qu'il n'existe pas une relation exacte « entre le mètre du texte des cantigas et le rythme de leurs mélodies » (p. 380) — corrélation posée comme un axiome par Aubry, il y a un demi-siècle, en ce qui concerne les chansons françaises. — Le vol. I se termine par un inventaire complet des pièces du ms. E1, avec correspondance aux autres mss. On y remarque incidemment l'étrange prédominance de la forme *virelai*.

Le vol. II reprend en détail les points abordés dans le précédent et s'ouvre sur l'étude de la lyrique profane « gallegoportugaise » ; mais tout en partant de Compostelle (chants de pèlerins), elle rejoint bientôt les charmantes *cantigas de Amigo* de Martin Codax ; ce qui concerne l'arabisme y est critiqué de près et l'on parvient aux miniatures du ms. E1, du ms. d'Ajuda, et d'instruments auxquels il est fait allusion dans certaines cantigas ; d'après ces poèmes et les noms de certains instruments, il y aurait eu à la cour d'Alphonse plus de musiciens arabes que de chrétiens et de juifs (p. 456). — Le ch. IX est relatif au culte de N.-D. (Santa Maria) et à la musique qui lui est consacrée ; H. Anglès en vient ainsi de nouveau à Gautier de Coinci, considéré comme fondateur du culte marial, et à la notation de ses œuvres. Quant aux *Laudi* italiennes (éd. Liuzzi) elles y sont analysées sur-

tout sous le rapport de la notation, de même que les chansons provençales, puis françaises, accompagnées de l'énumération des principaux mss qui les conservent.

Suivent 36 facs.; une bibliographie exhaustive (p. 603-629), chapitre par chapitre; un erratum; une table des œuvres examinées (ou facs. ou gravées); un index sur 4 colonnes *rerum et nominarum*, où, je crois, pas un musicologue n'a été oublié (p. 647-671); enfin près de 100 p. de musique gravée (trans. et notation).

L'auteur n'a pas craint de proposer, touchant les cantigas et les appendices, 48 transcriptions nouvelles destinées à remplacer celles de 1943, jugées par lui incompatibles avec les vues nouvelles qu'il a acquises pendant la préparation du t. III; je pense que c'est là un cas de conscience professionnelle qui peut servir de modèle.

Parmi la musique gravée, on relève des chansons de geste (*Aucassin*, le *Cid*, etc.), des séquences du ms. *Huelgas* (révisées), des *Cantigas de Amigo* (Codax et autres), 6 pièces des Miracles de G. de Coinci, des Laudi, enfin des chansons en langue d'Oc et d'Oïl qu'on a signalées plus haut.

Ce travail monumental qui s'aligne sur les *100 Motets* d'Aubry, les *Polyphonies du XIII s.* d'Y. Rokseth, s'en sépare cependant en ce qu'il présente et défend une théorie dont j'ai dit qu'elle avait soulevé des objections; elle en soulèvera encore; mais, outre qu'elles porteront davantage sur des cas particuliers que sur le principe fondamental, j'estime qu'elles ne devraient être formulées qu'après des études aussi universellement documentées, méditées, mûries que celles d'H. Anglès; on n'a pas le droit de contester telle interprétation mesurée ou tel ajustement texte-mélodie, d'après les seules règles reçues et acceptées, ou en se référant aux « autorités », ou encore en faisant appel à celle des *Traités* qui sont muets sur la musique antérieure à 1225, et ignorent jusqu'à l'œuvre des Troubadours et Trouvères. Relier celle-ci aux *Cantigas* et en déduire une technique logique de transcription, c'est ce dont les médiévistes, musiciens et philologues, sauront certainement gré au savant, probe et courtois auteur qui vient de nous livrer, avec de profitables études, ce qu'on pourrait appeler l'œuvre de sa vie.

A. Machabey.

DISCUSSION

NON, CERCAMON N'A PAS CONNU TRISTAN

Dans le fascicule 318 de la *Romania* (t. LXXX, 1959, p. 275-282), après avoir rappelé l'article (paru en 1957 dans les *Mélanges... István Frank*, p. 155-170) où il a admis lui-même l'hypothèse de Carl Appel et Adolf Kolsen selon laquelle on trouverait le nom de *Tristan* au vers 38 de la pièce IV de Cercamon (éd. A. Jeanroy, p. 13), M. Irénée Marcel Cluzel m'a vivement reproché d'avoir commis plusieurs fautes ou inexactitudes, plus ou moins involontaires, dans la note des *Studi... Angelo Monteverdi* (sortis de presse en 1959) où, sans avoir connu son travail, j'ai tenté au contraire de rassembler les faits qui rendent plus vraisemblable l'idée du Dr Dejeanne, d'Alfred Jeanroy et de Joseph Anglade selon laquelle il faut y lire *tristan* « attristé ».

Je dois aux lecteurs de la *Romania* une brève mise au point ; en dominant peut-être avec plus de soin que ne le fait M. Cluzel mes affectivités propres, je me bornerai strictement à réfuter son argumentation.

*
* *

Il s'agit, on s'en souvient, d'un sirventés au cours duquel le troubadour se répand en imprécations contre ceux qui ne respectent pas le sacrement du mariage. Cercamon condamne les hommes mariés qui cherchent joyeusement aventure et leur prédit qu'ils seront trompés à leur tour (str. III) ; il frappe ensuite d'un même blâme tous ceux qui trahissent ainsi leur foi, « amant, femme et mari », complices du même péché (str. IV) ; « fourbes et perfides, vils débauchés », ils connaîtront le feu de l'Enfer quand le jugement dernier aura fait le départ du bien et du mal, et il fera beau voir qu'ose venir se plaindre alors la dame qui aura eu un amant déloyal (str. V).

VI. — Non a valor d'aissi enan
Cela c'ab dos ni ab tres jai ;
Et ai n'enqer lor cor tristan,
Qe Dieus tan falsa non fetz sai ;
Miels li fora ja non nasqes
Enans qe'l failliment fezes
Don er parlat tro en Peitau..

« Celle qui couche avec deux ou trois amants, de ce jour-là, elle perd toute valeur; et j'en ai encore le cœur attristé (?), de ce que Dieu n'en créa ici-bas aucune autre aussi perfide. Mieux lui eût valu ne pas naître que de commettre cette grande faute dont il sera parlé jusqu'en Poitou » (trad. d'Alfred Jeanroy) [1].

1. — On notera d'abord que le texte du Dr Dejeanne et d'Alfred Jeanroy, reproduisant fidèlement la lettre du manuscrit unique (sauf au v. 41, corrigé de *qe faillíment fes*), rattache le v. 39 au v. 38, *Qe Dieus...* dépendant de *tristan*. Pour lire *Tristan*, C. Appel et A. Kolsen (ce dernier voulant en outre changer *enqer* en *encor*) ont dû placer un point à la fin du v. 38 et changer le *Qe* du v. 39 en *Se*. M. Cluzel, qui ne dit rien de cette correction, ni en 1957 ni en 1959, estime sans doute ou bien qu'elle va de soi ou bien qu'elle est inutile ? Quoi qu'il en soit, avec ou sans son aveu, elle constitue une première objection, assez grave, à l'hypothèse d'Appel, non seulement parce qu'elle rejette l'autorité du manuscrit, mais surtout parce que, contre toute vraisemblance, elle sépare le v. 39 du v. 38.

2. — Avec C. Appel et A. Kolsen, M. Cluzel pense que si Cercamon dit « avoir le cœur de Tristan », c'est parce qu'il compare la conduite de ceux et de celles qu'il fustige dans sa chanson à la conduite d'Iseut qui enfreignit le code de l'amour courtois en appartenant à la fois à deux hommes et qui, par là, déchirait le cœur de Tristan. Aussi, me reproche-t-il d'avoir rappelé les vers de Thomas où Tristan se dit profondément attaché à Iseut-la-Blonde alors même qu'il va se décider à épouser Iseut-aux-Blanches-Mains, et de n'avoir pas cité ceux où Tristan, au même moment, se plaint de savoir son amie dans les bras de Marc, où elle l'oublierait. En fait, j'ai eu tort d'opposer aux vers de Thomas allégués par C. Appel, d'autres vers de Thomas où Tristan apparaît plus fidèle que malheureux : au temps de Cercamon, le *Tristan* courtois et raisonneur de Thomas n'avait pas vu le jour, tant s'en faut. Ceci dit, il me sera sans doute permis d'ajouter

1) que le procès engagé dans *Cligès* au sujet de la situation d'Iseut appartenant à deux « rentiers » est le fait de Chrétien, qui reprochait préci-

---

1. Je ne sache pas que l'on se soit interrogé sur cette allusion au Poitou. Or, Cercamon, semble-t-il, aurait vécu dans le Limousin et le Poitou, ce qui s'accorde mal, avec l'idée de mentionner cette dernière province comme une région lointaine. Ce qui a été dit récemment des Poitevins (en dernier lieu par M. Michel Dubois, dans *Romania*, LXXX, 1959, p. 243-253), connus à partir du XIIIe siècle au moins pour leur maîtrise en matière de mauvaise foi, m'incline à me demander si déjà Cercamon ne faisait pas allusion à cette réputation du Poitou : « même le Poitou, pays de la mauvaise foi, s'émeut de pareille trahison ». Cette interprétation, en permettant d'écarter l'idée que Cercamon pensait à une aventure particulière, s'accorde avec le sens du reste de la strophe, conçue comme une critique visant l'infidélité en général.

sément à l'auteur du premier *Tristan* d'avoir accepté pour Iseut un partage inadmissible à ses yeux non point certes en raison du mariage de l'héroïne avec Marc, mais en raison de son amour pour Tristan ;

2) que même chez Thomas s'ils disent et redisent la douleur jalouse de Tristan à l'idée que son amie *pourrait l'avoir oublié* dans les bras de Marc, les vers cités par M. Cluzel ne trahissent aucune indignation morale devant le partage d'Iseut ;

3) que dans aucun texte, il n'est question de propos ou de pensées où Tristan aurait condamné son amie, pareil jugement ne pouvant se comprendre que de la part de Marc, le mari bafoué, et pour autant encore qu'on négligeât le fait qu'Iseut, liée à Tristan par le philtre, était irresponsable ;

4) que Tristan ne serait guère autorisé, d'ailleurs, à blâmer Iseut-la-Blonde d'être aussi la femme de Marc, au moment où lui-même se prépare à épouser la sœur de Kaherdin ;

5) que, de toute évidence, si elle avait un jour été prononcée, même après la publication du roman de Thomas, l'expression « avoir le cœur de Tristan » aurait évoqué, non pas le moment exceptionnel de sa vie où il croyait pouvoir douter d'Iseut, mais le sentiment profond et permanent de l'ami d'Iseut, indissolublement lié par le philtre à celle dont il avait pourtant fait ensuite l'épouse de Marc, son oncle, et moins qualifié que quiconque pour blâmer la femme adultère. Car c'est de morale qu'il s'agit chez Cercamon, et de stricte morale chrétienne, quand il s'en prend à celles et à ceux qui trahissent le mariage, et qu'il leur promet, comme prix de la faute délibérément commise, en attendant les feux de l'Enfer, la perte de toute « valeur ».

En fait, qu'on y songe, pour imaginer une relation quelconque entre le sirventés et le roman, il faut forcer à la fois le sens des vers de Cercamon (en même temps que leur lettre) et les données fondamentales du roman (même après le renouvellement de Thomas) [1].

*
* *

La tour *ai lo cor Tristan* est-il lexicologiquement plus ou moins vraisemblable qu'*ai lor cor tristan* ?

Quand on a à choisir entre *ai... lor cor tristan — Qe Dieus tan falsa nou fetz sai* ; et *ai ... lo cor Tristan. — Se Dieus tan falsa non fetz sai !*, il ne suffit sans doute pas de noter que la première leçon est celle du manuscrit et la seconde, une simple conjoncture de C. Appel. En effet, *ai ... lo cor tristan* —

1. On se reportera maintenant, pour l'analyse des sentiments des héros du roman dans les versions de Béroul et de Thomas, au livre de M. Pierre Jonin, *Les personnages féminins dans les romans français de Tristan au XII^e siècle* (Publ. de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, nouvelle série, n° 22, 1958, 528 pages). Rien dans cette étude objective du sujet, ne vient à l'appui de l'hypothèse de M. Cluzel.

Qe ... comporte, en *tristan* « attristé », un mot à peu près inconnu puisqu'on n'en a signalé qu'un second exemple, dans un texte du XVIe siècle. De son côté, le tour « *avoir le cœur* + nom de personne », qui serait grammaticalement correct, n'apparaît nulle part, alors que le tour « *avoir le cœur* + adjectif » est très fréquent chez les troubadours. J'ai pensé, après le Dr Dejeanne, A. Jeanroy et J. Anglade, qu'il s'imposait (même en dehors des raisons que peuvent fournir le contexte et les données du roman de *Tristan*) d'admettre *ai ... lo cor tristan* « attristé », à côté duquel s'alignent d'innombrables exemples d'*avoir le cœur* + *trist, dolen, pensiu, jauzen, rizen, gai, voiant, auzat, engrès, fran, isnel, volpilh, estout, asert, ric, fals, fels*, etc., plutôt que de supposer *ai ... lo cor Tristan*, c'est-à-dire un tour absolument inconnu des troubadours, malgré sa correction grammaticale.

M. Cluzel rejette l'exemple cité de *tristan* parce qu'il vient d'un *texte dialectal du XVIe siècle*, et que dès lors « on ne peut objectivement [en] tenir compte ». Voilà, certes, une affaire tôt réglée ! Comme si l'on ne savait pas que les parlers populaires ont assez souvent gardé, même jusqu'à nos jours, l'usage de mots fort peu attestés et même inconnus dans les textes du moyen âge. Comme si l'on était tenu d'écarter d'emblée l'idée que *tristar* (avec son participe-adjectif *tristan*) a pu être créé deux ou plusieurs fois, indépendamment, à partir de l'adjectif *trist* (sans être donc un mot du parler courant largement répandu et solidement établi), et que l'on peut voir en lui un de ces innombrables dérivés qui existent en puissance dans tous les parlers, mais qui ne naissent à la parole qu'à la faveur d'une occasion propice [1]. Combien de cas pareils ne rencontre-t-on pas, un peu partout, dans l'histoire de nos langues occidentales ?

Non moins excessive, l'assurance de M. Cluzel quand il tranche qu'« un adjectif ou participe tel que celui-là, s'il avait été employé dans la langue médiévale, se trouverait chez d'autres troubadours, si souvent *tristes*, et rimant si souvent en *-an* », que « si le mot était une création de Cercamon pour les besoins de la rime, il serait passé à la langue lyrique », et que « puisqu'il est impossible de l'y retrouver, c'est que les contemporains et les successeurs de Cercamon ont lu, comme Appel, *Tristan* ». C'est exactement, après l'exclusive jetée sur l'exemple du XVIe siècle, l'appel à l'argument *a silentio*. C'est aussi, si je ne me trompe, le recours à la pétition de principe. Oui ou non, Cercamon a-t-il pu user d'un mot rare ou inédit ? Oui ou non, pareil emploi a-t-il pu être suscité et conditionné par le contexte où il apparaît ? Oui ou non, dès lors, le mot pouvait-il ne plus reparaître ailleurs ? Au lieu d'en appeler à des nécessités de vraisemblance qui ne sont que des hypo-

1. Il n'est pas nécessaire, sans doute, de rappeler que le latin vulgaire et les parlers romans ont régulièrement formé des verbes en *-are* sur des adjectifs. Cf. Nyrop, *Gr. hist.*, III (éd. 1908, § 426 ss, p. 194 ss ; éd. 1936, § 428, p. 203 ss) ; W. Meyer-Lübke, *Einführung* (éd. 1920, § 196 ss, p. 200 ss).

thèses, pourquoi ne pas partir des faits et ne pas s'en tenir à leur témoignage ? Pourquoi prétendre, sans avoir aucun moyen de le prouver, qu'un *tristan* inventé par Cercamon, devait passer dans la langue lyrique ? Comment oser dire que si l'on ne retrouve *tristan* nulle part ailleurs, c'est parce que « les contemporains et les successeurs de Cercamon ont lu, comme Appel, *Tristan* » ... alors précisément que le seul de ces témoins dont l'interprétation nous soit connue, *le scribe de notre manuscrit unique*, a écrit *tristan* et a lié le vers au suivant ?

Mais voici que M. Cluzel me fait dire, comme si je parlais de l'usage général, que « nulle part [n'apparaît] un adjectif ou un participe qui, pour marquer la tristesse, aurait offert à Cercamon la rime nécessaire en *-an* ». Ainsi extrait de son contexte, ce membre de phrase devient à peu près absurde, alors qu'il se rapporte, dans mon texte comme dans mon esprit, à la seule locution « *avoir le cœur* + adjectif » et plus précisément à la série des exemples de ce tour qui vient d'être citée, — l'idée qu'il s'agirait d'un mot créé pour les besoins de la rime étant d'autre part liée au cas particulier du vers

Et ai n'enqer lo cor ...

Quand il avance, comme ayant pu offrir à Cercamon l'adjectif et la rime qu'il cherchait, soit *al cor m'es trop pezan* de Guiraut de Calanson (où *pezan* ne se rapporte pas à *cor* et où il ne s'agit pas d'*avoir le cœur* ...), soit [*lo*] *cor sospiran* de Guillen Adhemar (où il ne s'agit pas non plus de notre tour, et où l'adjectif joint à *cor* compte trois syllabes), soit encore *si n'at lo cor dolant* du *Roland à Saragosse* (où il s'agit d'un mot qui, chez Cercamon, rime en *-en* et non pas en *-an*, comme le montre la chanson VI, où il est associé à *iradamen*, *marrimen*, *Joven* et *dissen*), on doit constater chaque fois que certaines nuances, assez importantes, semblent échapper à l'esprit de M. Cluzel.

Il n'en va pas autrement quand, n'ayant pas réussi à découvrir un seul exemple d'« *avoir le cœur* + nom de personne », il veut suppléer à cette carence des textes en tirant argument du vers d'Aimeric de Peguilhan :

Qu'ieu non ai ges tot lo sen Salamo.

L'absence totale d'« *avoir le cœur* + nom de personne », en face de la fréquence d'« *avoir le cœur* + adjectif », oblige à penser qu'*avoir le cœur* signifiait « être d'humeur + (adjectif) » et non pas « épouser les sentiments (de tel ou tel personnage) », c'est-à-dire qu'*avoir le cœur* constituait le noyau figé de l'expression. Qui ne voit que dans *ai tot lo sen Salamo*, au contraire, *ai* veut bien dire « je possède, je détiens », le mot *tot* portant sur l'ensemble *lo sen Salamo*, senti comme une association lexicologique figée ? Rien, dès lors, ne permet de trouver dans *ai ... tot lo sen Salamo* une « formule jumelle » de l'hypothétique *ai ... lo cor Tristan*. Et ce n'est pas l'existence d'« *avoir le sens* + adjectif » qui, en face d'« *avoir le cœur* + adjec-

tif », pourrait suffire à légitimer l'introuvable *avoir le cœur (de) quelqu'un* en face d'*avoir toute la sagesse de Salomon*.

En fin de compte, il reste bien que pas plus que moi, malgré toutes ses recherches (combien attentives !) M. Cluzel n'a pu découvrir nulle part un seul exemple d'*avoir le cœur (de) quelqu'un*. Et c'est grand dommage pour sa thèse.

*
* *

Plus sévère encore se veut la critique de mon contradicteur au sujet de l'âge que j'attribue au « premier Tristan français ».

M. Cluzel doit me reprocher *a priori*, bien entendu, de ne point imaginer avec lui un « *Tristan* provençal rédigé vers 1150 ». Adoptant la date de 1152-54 pour la canzo 44 de Bernart de Ventadour (éd. C. Appel) et rejetant, d'autre part, comme « une imprudente illusion » l'idée de rattacher les allusions de Rimbaut d'Orange à une version française du *Tristan*, il a, en effet, la conviction que ces deux poètes, comme Cercamon, se réfèrent à un récit méridional. Car pour lui, c'est verser dans l'erreur que de rejeter, pour le XII^e^ siècle, l'hypothèse d'une importante littérature narrative d'oc qui aurait été à peu près identique à la littérature narrative d'oïl et qui se serait à peu près totalement perdue. Sans doute Raimon Vidal de Besalu a-t-il écrit que « le français valait mieux et convenait davantage pour faire des romans ». On se tromperait pourtant en voyant dans son propos la constation du fait historique que le Midi a cultivé la lyrique plutôt que le genre narratif. Il faut au contraire, selon M. Cluzel, voir dans ce jugement sur les vertus du provençal la cause de la disparition des textes narratifs méridionaux !

Sur ce point, il est légitime, sans doute, de considérer que, sans exclure arbitrairement la possibilité de l'existence momentanée de textes provençaux qui se seraient ensuite complètement perdus, on peut juger prudent de ne pas rapporter à des œuvres provençales hypothétiques les allusions que font les troubadours à des récits précisément bien connus par des œuvres françaises conservées. Sinon, les très nombreuses et très diverses allusions de ce genre que contiennent notamment les enseignements de Guiraut de Cabreira, d'Arnaut Guilhem de Marsan, de Guiraut de Calanson et de Bertran de Paris, obligeraient la critique à restituer au XII^e^ siècle une littérature épique et romanesque d'oc intégralement disparue, qui, admirable hasard, aurait été dans l'ensemble a peu près identique par les sujets traités et les personnages mis en scène à la littérature épique romanesque d'oïl qui nous est en majeure partie conservée. Contre l'invraisemblance de cette hypothèse, il ne peut suffire à coup sûr de trancher, comme le faisait M. Cluzel en 1957, que le public d'oc n'était pas capable de connaître la littérature d'oïl [1].

1. *Mélanges I. Frank*, p. 168. Au même endroit, M. C. tranche trop vite qu'« une allusion d'Arnaut Guilhem atteste au moins l'existence d'une ver-

Je me garderai d'insister sur ce point. M. Cluzel, en effet, dans sa note de la *Romania*, s'abstient de revenir explicitement à l'idée d'un *Tristan* provençal. Il semble, au contraire, se tourner plutôt, à présent, vers des « traditions orales », des « lais » ou des « légendes » qui auraient constitué, avant l'intervention des trouvères, le répertoire des « thèmes » qui « devenaient populaires grâce aux récits des jongleurs et non grâce à la diffusion de manuscrits calligraphiés et signés ». Et M. Cluzel d'ajouter : « E. Faral lui-même l'admettait, tout au moins partiellement, pour les *romans* de Tristan [1]. » Si je comprends bien, notre collègue inclinerait maintenant à penser que les troubadours pourraient renvoyer non pas à une œuvre littéraire, mais à des récits plus anciens purement oraux.

Quoiqu'il craigne à ce sujet de me proposer ce qu'il appelle un « dialogue de sourds », je peux le rassurer. Peu disposé à réinventer toute une littérature d'oc qui se serait perdue, je ne me sens guère disposé non plus, sans doute, à imaginer l'existence au XII^e^ siècle, d'un répertoire dont la seule raison d'être consisterait précisément à expliquer les allusions des troubadours et des trouvères dès que notre insuffisante connaissance de la littérature de leur temps rend ces allusions embarrassantes. En outre, on peut et doit me compter parmi ceux qui pensent que « le trouvère s'est assis devant une table de travail, a rédigé le roman et l'a publié », si l'on entend par là qu'avant d'être livrée au jongleur, qui la chanterait ou la réciterait, l'œuvre littéraire de caractère narratif était, au moyen âge déjà, amoureusement composée, rédigée et rimée par le poète créateur. Sur ce point, les hypothèses récemment remises à la mode, touchant la transmission purement orale et l'improvisation poétique n'ont pu provoquer en moi l'enthousiasme qu'elles inspirent à certains.

M. Cluzel se trompe, en revanche, quand il me fait dire que le romancier médiéval était un créateur *ex nihilo*, en quoi une fois encore il me prête la pire sottise : l'auteur d'un poème narratif du XII^e^ siècle, comme tous les créateurs de tous les temps, combinait le trésor de ses souvenirs et les fruits de son imagination. Pour rassurer M. Cluzel sur mon sentiment, on m'autorisera peut-être à répéter ici ce que j'écrivais naguère ailleurs. « Qu'il s'agisse de la poésie lyrique, du fabliau ou de la chanson de geste, le récit sans forme écrite, étranger à la littérature, mais voisin d'elle du fait qu'il use du langage comme moyen d'expression, a dû jouer un rôle important dans la

---

sion du *Lai d'Ignaure* particulière au Midi ». Je me permets, à ce propos, de renvoyer aux réserves que j'ai formulées au sujet de l'argumentation de M^me^ Rita Lejeune (*Le personnage d'Ignaure dans la poésie des troubadours*, Bruxelles, *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, XVIII, 1939, p. 140 ss) dans *Cultura Neolatina*, XVII, 1957, p. 59-64 (sous le titre *Les « senhals » littéraires désignant Raimbaut d'Orange...*).

1. *L. c.*, p. 279, où M. C. renvoie à l'opinion émise par E. Faral, *Les Jongleurs*, p. 197.

genèse de la littérature, cet art « clérical » qui n'a d'autre fin et d'autre moyen que le *texte*, fixé par un poète-créateur » (*Le Moyen Age*, LXV, 1959, fasc. 3, p. 371). En ajoutant que ceci me paraît aussi vrai des récits courtois que des autres, il me faudra cependant observer que je ne me résigne pas, pour cela, à croire que chaque chanson de geste, chaque roman, chaque conte courtois et chaque fabliau, quand on ne lui connaît pas un modèle latin ou autre, a nécessairement été précédé d'un récit oral auquel le poète se serait strictement conformé pour tous les détails de sa narration. Que des contes oraux aient circulé, on doit le penser. Qu'ils aient été identiques ou pareils aux récits de nos contes et de nos romans, rien ne le prouve, rien même n'incite à le croire. Trop souvent, en effet, au lieu de voir devant nous des traducteurs ou de simples rimeurs, nous avons la chance d'apercevoir ou de deviner le travail des poètes prenant ici ou là, retouchant et combinant les données de leurs sources, puis, aussi, inventant et la matière et le « sen » de leur œuvre. Trop souvent il nous apparaît lumineusement que les grands récits dont s'est grisée l'imagination du public médiéval lui ont été connus par des œuvres littéraires conservées, visiblement construites pour lui par des gens de métier. Trop souvent il nous est donné même de pouvoir identifier avec sûreté et précision les textes auxquels se réfèrent les allusions d'autres textes, ce fait rendant très vraisemblable l'idée que les poètes avaient coutume d'évoquer pour leur public les œuvres des autres poètes, plutôt que des récits informes n'appartenant pas à la littérature.

Pour le *Tristan*, il y a certes (chez Jean Renart, par exemple) des allusions qu'il est impossible de rapporter à coup sûr à un texte donné ; mais on peut souvent supposer que la mémoire du poète l'a trahi ou constater, sans plus, que sa référence manque de précision.

Pour me rappeler d'abord que les plus anciennes allusions provençales, en dehors du vers de Cercamon et de la référence de Guiraut de Cabreira (qui parle pourtant des *amours coupables de Tristan et d'Iseut* [1]), la chanson 44 de

1. Aux vers 185-186 de l'« ensenhamen », dont le texte a été réédité en dernier lieu par M. Martin de Riquer (App. II à son livre sur *Les chansons de geste françaises*). Ni l'argumentation déployée par M. Cluzel dans son étude *A propos de l'Ensenhamen du troubadour catalan G. de C.* (*Boletin de la Real Academia de Buenas Lettras de Barcelona*, XXVI, 1954-56, p. 87-93), ni la mise au point plus circonspecte de M. Martin de Riquer (aux pages 332-341 de la traduction française de son livre sur *Les chansons de geste françaises*, Paris, Nizet, 1957) ne peuvent imposer pour l'« ensenhamen » une date antérieure au troisième tiers du XII[e] siècle : la mention du *Roman de Troie*, d'*Erec*, de *Richeut* et d'autres œuvres connues fait obstacle à cette hypothèse, qui ne trouve pas un appui suffisant dans l'évocation de Marcabru et de Jaufré Rudel (le sens exact de *vers novel* n'est pas évident et il convient, quand on le cherche, de se rappeler 1) que Cercamon, pour son biographe, avait fait des pastourelles *a la usanza antigua*, 2) que souvent il est question, un peu partout, de *rotrouenges nouvelles*. On ne sait s'il faut traduire *nouveau*, dans ces textes, par « récent aux yeux du témoin » ou par « original par rapport à la tradition antérieure ».)

Bernart de Ventadour, qu'on a vieillie excessivement [1], évoque « la peine d'amour de Tristan l'*amador* qui souffrit mainte douleur pour Iseut *la Blonde* », puis, aussitôt après une hirondelle qui fait penser au cheveu d'or. Raimbaut d'Orange, lui, montre qu'il a connaissance du vin herbé bu par les amants, de l'allégorie des deux chemises, de la substitution de Brangien à Iseut dans le lit nuptial (sinon du « serment ambigu »). Est-il abusif de penser que Bernart et Raimbaut se souviennent du récit organisé que nous connaissons par les versions conservées du roman français, plutôt que d'une tradition orale plus ancienne dont on ne sait rien [2] ?

Dans la littérature d'oïl, les mentions les plus anciennes sont celles de Chrétien, qui évoque dans *Philomena* les célèbres talents d'amuseur de Tristan en même temps que ceux d'Apollonius de Tyr (héros d'un roman latin traduit en octosyllabes français dès le XII^e^ siècle), puis qui, dans *Erec* et dans *Cligès*, se livre à une véritable critique de certaines données du roman français, dont le souvenir semble avoir pour lui les caractères d'une véritable obsession.

Ainsi, qu'on se tourne vers les textes d'oc ou vers les textes d'oïl, les plus anciennes allusions s'accordent déjà pour évoquer un récit qui, par les traits cités, ne diffère pas de celui que l'on peut reconnaître comme leur modèle commun, derrière les versions littéraires conservées, et plus précisément du « roman primitif » dont Joseph Bédier, en 1905, a prouvé l'existence et rassemblé les éléments essentiels [3].

Ce premier roman de *Tristan*, qu'on le veuille français, provençal, anglais ou latin, était une œuvre littéraire solidement construite, comme l'a montré Joseph Bédier.

Son âge ? En un temps où l'on croyait encore que des romans bretons écrits en Angleterre (selon Gaston Paris) ou sur le continent (selon Wendelin Foerster) avaient précédé les grands « romans antiques » français rimés au milieu du XII^e^ siècle, et où l'on datait du *début* de la seconde moitié de ce siècle les premiers romans de Chrétien aussi bien que la chanson de Bernart de Ventadour, Joseph Bédier devait naturellement admettre que le roman primitif « était sensiblement antérieur à 1154, date où nous constatons que l'histoire de Tristan était déjà connue des troubadours » (II, p. 313-

1. Qu'il me soit permis de renvoyer à nouveau à mon article sur *Les « senhals » littéraires désignant Raimbaut d'Orange...*, p. 66-72.

2. Sur ce point, les conclusions de M. Cluzel sont très proches des miennes : il n'y a pas lieu de rattacher les allusions des troubadours à l'une ou l'autre des versions connues ; elles évoquent le récit que Joseph Bédier considérait comme le « poème primitif ».

3. On ne relira jamais en vain les pages magistrales où Joseph Bédier a fait cette démonstration (p. 168-193 du t. II de son édition de la version de Thomas). Seuls ont peut-être vieilli les développements sur les stades antérieurs de la « légende », où le maître sacrifiait encore aux conceptions de son temps.

314) et même voir en lui « un poème régulier, composé à une haute époque, dès le début du XIIe siècle » (II, p. 186).

Depuis lors, les travaux de Maurice Wilmotte, d'Edmond Faral, d'Ernest Hoepffner et d'autres, ont montré ce que la technique de Gautier d'Arras, de Marie de France et de Chrétien de Troyes doit aux « romans antiques » de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie* (écrits entre 1150 et 1165), ainsi qu'aux adaptations d'Ovide rimées dans le même temps. L'idée que la première moitié du siècle aurait connu déjà un répertoire de romans traitant de la matière celtique (romans auxquels les « romans antiques » et les « lais » ovidiens ne font pas la moindre allusion) n'a plus été retenue par ceux qui étudiaient l'histoire du roman courtois au XIIe siècle. Seul, à cause sans doute de la date adoptée par Joseph Bédier, le premier roman de *Tristan* a continué d'être considéré, exception unique, comme antérieur à 1150 [1].

---

1. C'est Maurice Wilmotte qui, le premier, dans son mémoire sur *L'évolution du roman français aux environs de 1150* (1903), a insisté sur le rôle des romans de *Thèbes* et d'*Eneas* dans la genèse du genre, en soulignant combien le métier de Gautier d'Arras est, à son tour, plus archaïque que celui de Chrétien de Troyes. Il ne disait rien du *Tristan*, dont Joseph Bédier n'avait pas encore mis en évidence l'unité primitive.

L'importance des « romans antiques » allait être soulignée très énergiquement, peu après, dans ses *Recherches sur les sources latines...* par Edmond Faral, qui repoussa explicitement l'hypothèse de romans bretons plus anciens maintenant perdus (p. 417), mais resta muet au sujet du *Tristan*.

La thèse de N. Zingarelli, P. A. Becker et C. Guerrieri-Crocetti selon laquelle le *Tristan* serait une invention de Chrétien soulève beaucoup d'objections.

Dans son livre sur Marie de France, E. Hoepffner, en 1935, fait mention à plusieurs reprises de contes et de traditions sur Tristan et Iseut (p. 39-40, p. 133 ss), mais il admet que Marie, dans le *Chèvrefeuille*, renvoie à un roman français (p. 53), même s'il hésite à préciser l'origine du lai (p. 134-136) et s'il se garde de toute précision touchant l'âge du roman auquel il renvoie.

En 1954, Stefan Hofer, rejetant l'idée que les « romans celtiques » de la seconde moitié du XIIe siècle français dériveraient de romans organisés plus anciens, voit pourtant encore dans la chanson de Bernard de Ventadour une raison suffisante de placer le premier *Tristan* entre 1152 et 1155 (p. 107 de son *Chrétien*).

Qu'il s'agisse de J. Kelemina, de F. Ranke, de B. Mergell, de Roger Sherman Loomis ou de M. B. Panvini, tous ceux qui croient deviner les antécédents des récits français dans une ou plusieurs narrations perdues, reportent naturellement avant 1150 la naissance de la « légende ».

M. J. Frappier, dans son élégante étude sur Chrétien (1957), insiste sur l'importance que le Champenois a accordée au Tristan, (qu'il n'avait pas inventé) et se demande même si *Erec* ne renverrait pas au « roman primitif » tandis que *Cligès* citerait la version de Thomas (p. 107-108). Bien qu'il croie à des romans anglo-normands en vers écrits au milieu du XIIe siècle, il ne donne pourtant pas de date précise pour le premier *Tristan*, mais évoque plutôt les allusions de Thomas et de Béroul aux récits de conteurs professionnels (p. 40).

Si l'on peut contester à bon droit que les allusions en cause doivent viser

Maintenant que l'on a ramené *Erec* vers 1170, ce qui permet de placer *Philomena* peu avant cette date [1], maintenant que l'on place le texte de Béroul (dont on tente vainement de contester l'unité, mais qui juxtapose les récits de deux sources discordantes) à la fin du siècle (Muret-Defourques en 1947, Ewert) et celui de Thomas vers 1180-1190 (Loomis, Hoepffner, Ranke et après eux la dernière éditrice Mme Bartina H. Wind), — maintenant que la chanson de Bernart de Ventadour s'est rapprochée de 1170 bien plus que de 1154 [2], il ne subsiste aucun argument externe — en dehors du vers litigieux de Cercamon — en faveur de l'idée que le premier roman de *Tristan* serait plus ancien que les « romans antiques [3]. »

---

des récits oraux plutôt que des textes littéraires diffusés par les jongleurs (en notant 1° que les conteurs rivaux de chaque jongleur étaient d'abord les autres jongleurs, ses confrères ; 2° que tous les poèmes épisodiques connus se réfèrent au roman tel que nous le connaissons à travers Béroul, Thomas, Eilhart et la *Prose* ; 3° que Marie de France, comme Béroul et Thomas, montre qu'elle connaissait un roman de *Tristan*), on peut aussi — et cela sans devoir en même temps nier l'existence et le rôle des contes oraux d'origine celtique en général, exploités par les poètes français comme réserve de décors, de personnages et de thèmes narratifs —, rappeler qu'aucun document d'âge assuré ne parle des amours de Tristan et d'Iseut avant 1165, mais qu'à partir de cette date, les allusions se multiplient avec une abondance étonnante tant dans la littérature d'oc que dans la littérature d'oïl.

1. Les derniers articles consacrés à la chronologie des œuvres de Chrétien sont ceux de M. P. Zumthor sur la date du Graal (*Moyen Age*, LXV, 1959, p. 579-586), qui incline à suivre Mme Rita Lejeune (*Moyen Age*, LX, 1954, p. 3-31 et *B. B. S. I. A.*, 1957, p. 85-100) plutôt que M. A. Fourrier (*B. B. S. I. A.*, 1955, p. 89-101 et 1958, p. 73-85), — et de M. Jean Misrahi, *More light on the chronology of Chretien de Troyes* (*B. B. S. I. A.*, 1959, p. 89-120), qui discute notamment les arguments avancés par M. Fourrier pour ramener *Erec* à 1170 et *Cligès* à 1176. Le scepticisme de M. Misrahi, qui se fait l'avocat du diable, reflète une prudence de bon aloi, mais son argumentation, purement négative, ne suffit, certes pas, à remonter *Erec* et *Cligès* vers 1160. Les éléments de technique littéraire sont plus forts à la fois que les allusions historiques alléguées dans un sens par M. A. Fourrier, et que le doute méthodique pratiqué dans l'autre par M. Misrahi.

2. J'ai discuté la date attribuée à cette chanson dans l'article déjà cité sur *Les « senhals » littéraires désignant Raimbaut d'Orange* (dans *Cultura Neolatina*, XVII, 1957, p. 66 ss, et plus précisément p. 70-72). Depuis lors M. Aurelio Roncaglia a rapproché la chanson R. 1664 de Chrétien de Troyes de la chanson 27 de Raimbaut, celle-ci lui semblant une réplique de celle-là.

3. Selon M. Cluzel, si le roman primitif n'était pas antérieur à 1160, il faudrait « supposer que les *versions dérivées* de Thomas et de Béroul ont suivi presque immédiatement le prototype » (p. 279-280). M. Cluzel tait l'opinion de ceux qui ont ramené l'œuvre de Thomas entre 1180 et 1190, pour ne retenir que la date, qu'on ne défend plus guère, des « environs de 1165 ». Au sujet du *Tristan* de Béroul, écrit après 1191, il s'empresse d'en appeler au témoignage de M. F. Lecoy qui, rendant compte de l'étude où M. Raynaud de Lage (*Le Moyen Age*, LXIV, 1958, p. 249-270), a tenté de prouver que le texte du ms. 2171 est de deux auteurs différents pour la première et

*
* *

On comprendra sans doute que l'on ne puisse ici reprendre en tous ses éléments le débat suscité par la genèse du *Tristan*. Je dirai sans plus que je suis de ceux qui admettent les conclusions de Joseph Bédier sur la présence d'un roman français (parfaitement organisé par un grand poète) au départ de toute la tradition littéraire relative aux amours de Tristan et d'Iseut. Seules me semblent appeler des réserves

1) l'idée de discerner des stades picte, gallois et continental de la « légende » avant la naissance du roman français, et

2) le détail du classement des versions dérivées sur lequel Joseph Bédier a fondé sa reconstitution du roman primitif. Sauf quand elle s'écarte du récit d'Eilhart sans raison suffisante, cette reconstitution mérite la plus grande confiance.

Comme je l'ai dit déjà, le problème principal reste celui de l'âge du roman primitif.

A ce propos, il me paraît opportun de rappeler encore qu'avant 1165 (c'est-à-dire avant *Philomena*) aucune œuvre française ne parle des amours de Tristan et d'Iseut. M. Cluzel, qui trouve que j'interviens *catégoriquement* en notant ce fait, se garde néanmoins d'avancer aucun argument contre lui. Oui ou non, le passage de *Philomena* est-il la plus ancienne allusion française à Tristan, si ce poème, comme tout l'indique, a bien été écrit par Chrétien de Troyes, avant *Erec et Enide ?*

---

la seconde partie (soudées aux vers 2750-64), s'est prononcé pour l'idée d'une brisure à cet endroit et a émis l'idée que « nous avons dans la première partie, les débris, le reste, la portion sauvée d'un poème *relativement ancien* » (*Romania*, LXXX, 1959, p. 89). Sans connaître autrement ni les vues exactes de M. Lecoy ni les raisons sur lesquelles elles se fondent, je voudrais dire ici :

1) que la démonstration de M. Raynaud de Lage est inopérante, car sa méthode appliquée à *Erec*, par exemple, conduirait à conclure que la fin de ce roman n'est pas du même auteur que son début,

2) que les incohérences du récit de Béroul peuvent et doivent sans doute s'expliquer par le recours du poète à des sources diverses et notamment au *Tristan* primitif (développé, mais assez fidèlement suivi, comme le montre l'accord fréquent du texte de Béroul avec celui d'Eilhart) et à un poème épisodique du « serment ambigu ». Le texte de Béroul est, à mon sentiment, l'œuvre d'un seul et même rimeur, qui écrivait après 1191, mais qui s'inspirait, dans la première moitié du fragment conservé, d'une *estoire* qui n'est autre chose que le « premier Tristan » : sur ce point, je crois rejoindre le sentiment de M. Lecoy. L'identité de l'*estoire*, suivie par Eilhart et par Béroul, avec le roman primitif, ne me paraît pas douteuse, malgré l'avis contraire de J. Bédier et de G. Schoepperle, car aucun des traits caractéristiques du modèle d'Eilhart et de Béroul n'est nécessairement imputable à un remanieur.

M. Cluzel, en note, insinue : « Dans l'esprit de M. Delbouille, puisqu'aucune œuvre française (*conservée*) ne cite Tristan avant cette date, la légende n'a pu être citée par un troubadour. Un tel « positivisme », qui ne tient compte que des ouvrages parvenus jusqu'à nous, est-il vraiment rigoureux. » A cette critique, je dois répondre :

1) que M. Cluzel abuse de ma pensée dans la première phrase : je considère, en effet, simplement, que le silence des textes français jusqu'en 1165 doit nous rendre circonspects au sujet d'un témoignage provençal plus ancien *s'il n'est pas formellement assuré*;

2) qu'il ne me déplaît pas d'être rangé parmi les « positivistes » si la caractéristique de ces « maudits » est de s'en tenir *autant que possible* aux seuls témoignages conservés, et donc accessibles, pour ne passer à l'hypothèse que là où elle trouve appui dans les documents connus, comme c'est le cas pour le *Tristan* primitif, que reflètent Béroul, Thomas, Eilhart et le *Roman en Prose*, mais dont le texte ne nous a pas été conservé.

Est-il légitime de penser que l'on pourrait trouver dans le « roman primitif » reconstitué des éléments utiles à sa datation ?

Je ne rappellerai pas que Gertrude Schœpperle a reconnu dans Eilhart et Béroul, des traits nombreux qui l'obligeaient à distinguer l'*estoire*, tenue pour leur source commune, du roman primitif, et à la placer après 1160 en voyant en elle un premier remaniement « courtois » de ce roman primitif. Je noterai, sans plus, que ces traits obligeraient la critique à ramener le roman primitif lui-même après 1160 si jamais il apparaissait que l'*estoire* se confond avec lui, c'est-à-dire qu'Eilhart et Béroul ne présentent aucun trait commun qui reflète un remaniement du premier récit. Mais il serait présomptueux de prendre ici les risques d'une pareille démonstration. On s'en abstiendra prudemment.

J'accepterai plutôt d'appliquer dans toute leur rigueur les critères admis par Joseph Bédier pour sa reconstitution du récit primitif. J'accepterai aussi de m'en tenir au seul épisode que j'aie évoqué et au sujet duquel M. Cluzel m'accuse

a) de déduire « d'une pure hypothèse personnelle deux affirmations péremptoires », sans aucun fondement bien entendu,

b) d'abuser de la pensée de Joseph Bédier en appliquant mal sa méthode de reconstitution,

c) de proposer pour *Eneas* une date téméraire.

Réglons d'abord ce dernier point. M. Cluzel écrit : « Tout le monde ne *s'accorde* pas à dater *Eneas* en 1190 (lire 1160). E. Faral (*Sources Latines*, p. 169 ss) note précisément, au contraire, le désaccord des érudits qui ont étudié la chronologie du roman *antique*. » Ce que M. Cluzel omet de dire, c'est

1) qu'Edmond Faral, dans les pages citées, montre précisément, dès 1913, que l'ordre chronologique des trois romans « antiques » est *Thèbes*, *Eneas*,

Troie, sans préciser aucune date, mais en considérant que *Thèbes* est des environs de 1150,

2) qu'ailleurs, dans le même livre, E. Faral affirme au sujet d'*Eneas* : « ce poème... a été composé... aux environs de 1160 » (p. 410), sans formuler la moindre réserve.

Depuis 1913, la critique n'a guère varié sur ce point. On a ramené *Thèbes* après 1150 (Hoepffner, *Marie de France*, p. 16) et même après 1155 (Hofer), mais jamais aucun critique, je pense, ne l'a dit moins ancien qu'*Eneas* [1].

Revenons à mon hypothèse téméraire. Il s'agit du personnage de la seconde suivante d'Iseut, cette Camille qui abuse Kaherdin, amoureux d'elle, en lui glissant sous la tête un oreiller magique. Je crois établi que Camille et l'épisode du coussin figuraient dans le roman primitif et je pense que Camille doit son nom, comme son rôle, à un souvenir d'*Eneas*.

Mais, d'abord M. Cluzel voit mal un rapport entre le coussin de Camille et l'aventure narrée par Thomas. Plutôt que de lui opposer l'autorité de L. E. Winfrey (*Modern Philology*, XXV, 257-267), qui n'a pas hésité à reconnaître l'emprunt en l'attribuant à l'*estoire* [2], je rappellerai que si l'emploi d'un coussin magique pour berner un séducteur est bien connu des contes populaires et des chansons de geste, on ne trouve que dans *Eneas* et dans *Tristan* l'association du coussin merveilleux et du nom de Camille, ce qui suffirait à exclure l'idée d'une simple rencontre. Il faut d'ailleurs ajouter, avec L. E. Winfrey, que de part et d'autre il s'agit d'un cortège et qu'au même endroit, le *Tristan* imite sans doute aussi le roman de *Thèbes* (et peut-être *Lanval*, pour le thème général des dames de plus en plus belles dans le cortège), auquel il doit la réflexion de la dame sur la complaisance des bergères (*Thèbes*, 3919-40 et 3945-49, Eilhart 6672-6702). On ne peut

---

1. E. Hoepffner, étudiant l'œuvre de Marie de France, voit des raisons de placer *Lanval* et *Yonec* (où sont imités *Thèbes* et *Brut*) avant *Eneas* et ne relève l'influence de ce dernier qu'à partir de *Guigemar* et d'*Eliduc* (*Marie de France*, p. 85 ss, et p. 169). M. Jean Frappier, dans son *Chrétien de Troyes*, p. 18, place ensemble et dans l'ordre *Thèbes*, *Eneas* et *Troie* « entre 1150 et 1165 environ ».

2. La question a été reprise par Mlle Helen Newstead, *Kaherdin and the enchanted pillow : an episod of the Tristan Legend* (P.M.L.A., LXV, 1950, p. 290-312), qui veut trouver l'origine du coussin enchanté dans la tradition celtique en se fondant notamment sur l'*Ystoria Trystan*. Mlle Newstead pense que l'épisode figurait donc déjà dans la source française d'Eilhart et même dans une version galloise plus ancienne. Dès lors, pour elle, le personnage de Camille est antérieur à *Eneas*. Elle croit cependant que le nom de Camille a été introduit dans la légende, comme l'a pensé Winfrey, avec le modèle d'Eilhart. Les arguments avancés en faveur de l'origine celtique du coussin ne sont pas décisifs, Mlle Newstead se fondant sur des textes français trop récents. Le témoignage de l'*Ystoria Trystan* (ms. du XVIe siècle) est suspect. Aussi, tout compte fait, en revient-on à l'idée que l'épisode est né de l'influence de l'*Eneas*.

négliger surtout le fait que dans *Eneas* comme dans le *Tristan*, Camille est la femme très belle qui se refuse à l'amour (*Eneas*, 3959 ss, 7087 ss, 7663 ss ; Eilhart, 6454 ss, 6887 ss, 6770 ss). Tout juge impartial admettra le rapport établi entre les deux romans.

S'agit-il, du côté de *Tristan*, du roman primitif ou de son dérivé, l'*estoire*, où l'on voit d'ordinaire la source commune d'Eilhart et de Béroul ?

M. Cluzel s'empresse de rejeter ma conclusion que la scène et le personnage sont authentiques, et pour cela, il en appelle à Joseph Bédier. Je dois avouer l'embarras que j'éprouve au moment de répondre à M. Cluzel sur ce point, car, de deux choses l'une, ou il ne sait pas lire, ou il ruse avec les textes.

« J. Bédier, écrit-il (p. 280), est loin de partager la certitude de M. Delbouille en ce qui concerne l'appartenance de l'épisode du « coussin » et du personnage de « Camille » au poème primitif. Il écrit, en effet : « L'amante de Kaherdin est-elle ordinairement Brangien, ou cette Gymêle, qui apparaît ici pour la première fois et que l'on ne reverra plus ? *R* fait ici défaut : nous ne pouvons en décider. » Bédier avait d'ailleurs antérieurement noté : « Enfin, à quoi bon l'aventure du coussin enchanté, puisque tout se déroule par la suite comme si Brangien avait cédé dès la première nuit ? »

Ainsi alignés, les textes de Joseph Bédier peuvent faire illusion. Le malheur, pour M. Cluzel, c'est que le second passage cité, loin de mettre en doute l'authenticité de la scène du « coussin », attestée formellement par l'accord d'Eilhart et de Thomas, vise le récit de ce dernier pour en dénoncer le désordre et la confusion, *l'épisode étant devenu chez lui absolument inutile et même absurde, alors qu'il avait tout son sens chez Eilhart, plus fidèle au récit primitif*. L'alinéa de Bédier (Thomas, II, p. 272) fait la critique du remaniement de Thomas en soulignant : « A considérer ce récit [de Thomas], on est frappé de plusieurs singularités. Qu'il suffise d'en marquer quelques-unes... Enfin, à quoi bon... », et l'on doit y trouver une confirmation de la version d'Eilhart, en même temps qu'un accord sur l'authenticité de la scène. Seul M. Cluzel peut arriver à y voir autre chose.

Quant à la phrase où J. Bédier renonce à dire si l'amante de Kaherdin est originairement Brangien ou Camille, elle se borne à constater qu'en ce passage, Eilhart étant seul, on ne peut d'emblée lui faire confiance. Oserais-je avancer qu'un examen plus attentif des textes fournit pourtant une conclusion suffisamment forte ?

M. Cluzel lui-même s'est bien aperçu du fait que si le *Roman en Prose* ne raconte pas la scène du « coussin » (parce qu'il ignore la partie du voyage en Cornouailles où elle trouvait place), il connaît pourtant le personnage de Camille (dans le récit de la « folie » qui vient un peu plus loin ; Bédier, *Thomas*, II, p. 376). Pour écarter cette donnée importante, M. Cluzel glisse que « quant au prénom de Camille... s'il figure bien dans le manuscrit 103, c'est pour désigner une simple demoiselle d'Iseut et non l'héroïne d'une anecdote semblable à celle de Brangien dans les textes de Thomas » (p. 281).

Si je ne me trompe, c'est là esquiver le débat. Comment le *Roman en Prose* connaîtrait-il Camille dans la scène du « coussin » puisqu'il ne donne pas celle-ci ? « Une simple demoiselle d'Iseut » : mais n'est-ce pas précisément là la condition de Gymêle-Camille, chez Eilhart, dans la scène du « coussin » ? M. Cluzel irait-il prétendre que la suivante Camille de la « folie » du *Roman en Prose* n'est pas la suivante Camille du « coussin » dans le récit d'Eilhart ?

La note 5 de la page 281, où M. Cluzel tente d'écarter la conclusion que Camille figurait déjà dans le roman primitif, use à nouveau des textes de J. Bédier avec beaucoup de liberté : au lieu de citer ce que J. Bédier écrivait en 1905 sur la relation des versions conservées, M. Cluzel m'oppose, en effet, tout à coup, ce que le maître avait d'abord écrit en 1885 (*Romania*, XV, p. 483) et *à quoi il avait ensuite renoncé*.

En 1885, en un temps où il croyait encore à « *un fond plus ancien de traditions* où puisait également Thomas » (*Romania*, p. 483), J. Bédier, étudiant la version du *Roman en Prose* et plus particulièrement le texte du ms. 103, pensait que l'accord de cette version avec Eilhart devait s'expliquer par l'existence d'un « poème qu'ils imitaient tous deux : Béroul, ou une compilation voisine de Béroul ».

Dans cette perspective, l'authenticité d'une scène ou d'un passage exigeait, cela va de soi, l'accord de Thomas avec ce prototype de 103, de Béroul et d'Eilhart.

Entre 1885 et 1905, J. Bédier s'est convaincu 1) de l'existence d'un poème primitif (et non plus d'un *fonds de traditions*) auquel remontent *toutes les versions conservées*, 2) de l'indépendance de quatre de ces versions dont dérivent toutes les autres : *a*) le modèle de Béroul et d'Eilhart, *b*) Thomas, *c*) la *Folie* de Berne, *d*) le *Roman en Prose*. Il suffit de se reporter au t. II de son édition de Thomas (p. 168-193 et 306-309) pour le savoir, et pour apprendre aussi qu'après un nouvel examen des textes, le maître était arrivé à la conclusion qu'il y a lieu de mettre « à la table des concordances », c'est-à-dire au compte du roman primitif, sans autre discussion, « *tout* ce qui est donné par deux versions au moins » (p. 193), y compris, bien entendu, ce qui se trouve à la fois dans Eilhart (Béroul étant absent) et dans le *Roman en Prose*.

M. Cluzel ne peut ignorer ces conclusions de Joseph Bédier. Pourquoi n'en dit-il mot ? Pourquoi va-t-il plutôt rechercher ce que le maître, moins bien informé, avait avancé en 1885 ? Ne pouvant penser qu'il ignorerait l'ouvrage de 1905, cité par lui quand il compte y trouver argument contre mes conclusions, faut-il croire qu'il le néglige sciemment quand il y trouve le contraire de ce qu'il y cherchait ? Singulière méthode [1] !

---

1. Si l'on devait un jour reviser à nouveau les conclusions retenues par Joseph Bédier en 1905 (comme l'a fait E. Hoepffner en rattachant la *Folie*

Quant au fond du débat, on voudra sans doute m'accorder que le double témoignage de Thomas et d'Eilhart assure la présence de la scène du « coussin » dans leur modèle, le roman primitif, et que, d'autre part, le double témoignage du *Roman en Prose* et d'Eilhart assure l'existence de la suivante Camille dans les épisodes qui font suite au mariage de *Tristan*, qu'il s'agisse de l'épisode du cortège et du coussin (bien que le *Roman en Prose* fasse ici défaut et que Thomas y use de Brangien) ou de l'épisode de la « folie » (bien que le *Roman en Prose* s'y trouve isolé, Thomas faisant ici défaut et Eilhart ne mentionnant pas la suivante, et que les « folies » remplacent Camille par Brangien, pourtant disparue du récit après l'épisode du voyage en Cornouailles, tant dans la *Prose* que chez Eilhart).

Il est vrai que tant d'efforts sont bien inutiles. M. Cluzel, avec une logique merveilleuse, nous propose, en effet, de clore le débat sur le contenu et sur la date du *Tristan* primitif en suggérant : « Au demeurant, puisque ce prototype est perdu pour nous, est-il possible d'invoquer son témoignage hypothétique pour fonder une affirmation aussi grosse de conséquence ?» Sans doute vaudrait-il mieux renoncer à le reconstituer d'abord, ce qui laisserait libre cours aux imaginations qui aiment leur liberté soit pour lui donner des contours conformes à l'hypothèse préalablement choisie, — soit pour le situer, selon les besoins de leur cause, dans le temps et dans l'espace, — soit encore pour le remplacer par une complaisante « légende » à souhait imprécise et fluctuante.

* * *

Quand j'ose écrire que « l'âge du premier *Tristan* français est précisément ce que l'on cherche », M. Cluzel s'émeut de pareille déclaration « dictée par une conception générale de la création littéraire au Moyen Age opposée à celle des érudits auxquels [il doit son] goût pour les études romanes ». J'ignore quelle peut être cette « conception générale de la création littéraire au Moyen Age » que M. Cluzel déclare avoir reçue de ses maîtres. Je suis sûr, en revanche, qu'il ne peut leur devoir les méthodes qu'on le voit pratiquer dans une discussion de caractère scientifique.

M. Delbouille.

---

de Berne à Béroul) et, si l'on en venait à penser que Thomas est isolé en face des deux autres versions (Eilhart-Béroul et *Prose*) bien que M. Vinaver ait relevé l'influence de Thomas dans la *Prose*, ce n'est pas à Thomas que l'on pourrait faire confiance ni pour l'ensemble du récit ni pour une scène comme celle du coussin, ni pour l'authenticité du personnage (que Thomas identifie à Brangien). Il suffit pour s'en convaincre, de relire les pages incisives où Joseph Bédier dénonce tant de remaniements et tant de sottises de Thomas.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission royale de Topònymie et Dialectologie (Bruxelles), XXXIII (1950). — P. 25-40. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons (D-)*. Suite des articles parus depuis 1945. — P. 41-123. Édgard Renard, *Textes d'archives liégeoises (4e série)*. Quelque 230 articles toujours intéressants. — P. 153-140. A. Carnoy, *Koren en Gras*. — P. 213-385. Élisée Legros (et Jules Herbillon), *La Philologie wallonne en 1958*. — P. 337-389. F. Van Coetsem, *De Nederlandse Taalkunde in 1958*. — P. 391-484. H. Draye en K. Roelandts, *De Plaatsnamenstudie in 1957 en 1958* — P. 485-511. K. Roelandts, *De Persoonsnamenstudie in 1957 en 1958*.

Pierre Cézard.

Journal des Savants, 1959. — P. 16-27. Guillaume Mollat, *Clément VI et le Limousin*. Compte rendu de E. Deprez, J. Glénisson et G. Mollat, *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican*. M. G. M. insiste sur la constitution, à la cour pontificale, d'une très forte faction limousine, capable d'imposer deux des siens comme pape, Innocent VI et Grégoire XI. — P. 27-40. Jean Longnon, *Les registres angevins et leur reconstitution*. A propos des 12 premiers volumes (1265-1277) de la grandiose publication du regretté surintendant des Archives d'État de Naples, le comte Riccardo Filangieri, avec la collaboration des archivistes de Naples : *Registri della cancelleria angioina ricostruiti* (Testi e documenti di Storia napoletana publicati dell' Accademia Pontaniana). Malgré des pertes fâcheuses, il subsistait encore en 1943, 378 volumes grand in-folio représentant environ 500 000 actes des souverains angevins de Naples, généralement en latin, certains en français, source infiniment précieuse non seulement de l'histoire italienne, mais encore de celle de la France, de l'Empire, de l'Orient grec ou syrien. Le 30 septembre 1943, un détachement allemand malgré toutes les objurgations des gardiens du dépôt, brûlait systématiquement cet inestimable trésor... Depuis la fin de la guerre, du monde entier, les copies, les microfilms, les analyses faites par les savants qui avaient eu le bonheur de consulter ce fonds, ont afflué vers Naples où le comte Filangieri et son équipe les ont classés et mis en œuvre dans cette vaste publication, dont l'Academia Pontaniana, — le grand historien Benedetto Croce a su l'en persuader, — a bien voulu assumer la charge.

La mort n'a pas permis au comte Filangieri de voir paraître le t. XIII ; mais d'ores et déjà les t. XIV et XV sont en préparation : l'œuvre entreprise est en bonne voie. — P. 41-42. Marcel Aubert, *Le* corpus *des vitraux du moyen âge*. Le comité international d'histoire de l'art a réussi à mettre sur pied la publication de l'inventaire des vitraux du moyen âge, *Corpus vitrearum medii aevi*. Dans chaque pays, un conseil d'historiens est responsable de la publication faite dans l'esprit et selon les règles prescrites par le Comité international. Le tome I de la Souabe et celui de la Suisse sont déjà parus. De nombreux pays ont des volumes en préparation. La France vient de publier à son tour son t. I : *Les vitraux de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle de Paris*, par M. Aubert, L. Grodecki, J. Lafond et J. Verrier. — P. 97-104. Paul Deschamp, *L'art de nos cathérales*, compte rendu de Marcel Aubert, avec la collaboration de Simone Goubet, *Cathédrales et Trésors gothiques de France*. — P. 132-134. Guy Beaujouan, *La médecine chinoise*, compte rendu de Pierre Huard et Ming Wong, *La médecine chinoise au cours des siècles*. — P. 138-184. Louis Réau, *Une nouvelle histoire de l'Art italien*. A propos de la publication en 4 volumes in-4° de M. Jean Alazard, *L'art italien*, M. Réau insiste, en des pages très denses, sur l'influence de l'art français sur l'art italien, en particulier du XII^e^ au XVI^e^ siècle. — P. 185-187. Jacques Boussard, compte rendu sommaire de Georges Despy, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort*. Étude diplomatique et édition critique. T. I (946-1199).

P. C.

Revue des Langues romanes, t. LXXXIV (1960). — P. 1-53. Henri Guiter, *Phonétique évolutive et toponymie historique (exemple du domaine catalan nord-oriental)*. Cette étude vise à illustrer le profit que la phonétique évolutive peut tirer de la toponymie historique ; elle vise aussi à fournir au curieux de toponymie générale et d'une manière plus spéciale aux basquisants, un matériel relatif aux Pyrénées orientales, dans une large mesure inédit. — P. 55-59. Louis Michel, *Toponymie languedocienne : Peyne, Pézères, Pézenas. Peyne*, d'abord masculin, a changé de genre et a pris l'article : *la Peyne* ; c'est un affluent torrentueux, de 35 km, de l'Hérault. Son nom primitif était *Pédénu*, masculin proparoxyton, devenu *Pédnu(-e)*. Le nom du village qui est à sa source, *Pézènes*, et celui de la petite ville proche de son confluent avec l'Hérault, *Pézenas*, viennent comme celui de la rivière d'une base commune *Pédén*. — Suivent de nombreux comptes rendus de Cl. Margueron (ouvrages italiens), P. Jourda (français ancien et moderne), H. Guiter, C. Camproux, J. Bourciez, etc..., très variés.

M. R.

Revue de linguistique romane, XXIII, 1959. — P. 207-260. W. von Wartburg, *Remarques sur les mots français dans le dictionnaire de M. Coromi-*

nas. Discussions et rectifications sur un assez grand nombre de propositions de M. C. auxquelles M. von W. préfère volontiers celles du *Französisches etymologisches Wörterbuch*. — P. 261-269. S. Pop, *Atlas linguistique roumain. Les termes « os » et « miroir » dans les parlers roumains d'après mes enquêtes sur place (1930-1937)*. — P. 270-286. H. Meier, *Fränk.* bōtan « *stossen* » *im Romanischen*. — P. 287-304. H. E. Keller, *Notes d'étymologie gallo-romane et romane*. — P. 304-338. J. Corominas, *Els noms del municipis de la Catalunya Aragonesa* (fin). — P. 339-351. G. Hitty, « Alqueive », *un arabisme portugais*. — P. 352-361. P. Dubuisson, *L'atlas linguistique du Centre*. Plan et avancement des travaux. — *Discussion*. P. 362-373. J. Hubschmid, *Lat.* MOLĀRIS *im Romanischen und Albanischen mit einem Exkurs über Bezeichnungen von Heuhaufen*. — P. 373-380. P. Gardette, *Francoprovençal* MOLAR. *Réponse à M. Hubschmid*. — *Mélanges*. P. 381-383. J. Hubschmid, *Neu Gebuchte galizische Wörter*. — P. 384-385. K. G. Bottke, *Veni ccà, la mamma*. — P. 385-387. P. Gardette, *Forézien* chamarat « *soupente* ». Ce serait un apport du XVIe siècle d'une population de l'Ouest ou du Sud-Ouest venue à Saint-Étienne. — *Chronique*. P. 388, notice nécrologique de A. Långfors.

M. R.

CHRONIQUE

Nous signalons dans le fascicule 1-2 du tome VII de la revue *Arts et Traditions populaires*, aux pages 3 à 5, une notice sur Patrice COIRAULT (1875-1959) qui rend un juste hommage à ce beau travailleur et à ses remarquables *Recherches sur notre ancienne chanson populaire traditionnelle.*

Nous signalons également dans le volume 16 de la revue *Word* (fasc. 2, août 1960) une notice de Pauline Taylor sur Henri-François MULLER, professeur de philologie romane à l'Université de Colombia (U. S. A.), qui s'est surtout fait connaître par ses recherches sur le « latin vulgaire ». — M. R.

Nous avions annoncé (*Romania*, LXXX, 3, p. 431) la mort de notre collaborateur et ami Arthur Långfors, et indiqué que nous consacrerions dès que possible à sa mémoire une notice plus étendue. M. Erik v. Kraemer est allé au-devant de notre désir en nous adressant les lignes suivantes [M. R.] :

Après une longue maladie Arthur LÅNGFORS s'est éteint à Helsinki le 20 octobre 1959. Avec lui les philologues finlandais ont perdu un chef de file d'une rare qualité, les romanistes du monde entier un chercheur de premier ordre.

Né à Rauma, port de mer du littoral sud-ouest de Finlande, le 12 janvier 1881, Långfors fit des études de philologie et de littérature, d'abord à l'Université de Helsinki, ensuite à l'étranger sous la direction de maîtres éminents, Gaston Paris, Paul Meyer, Alfred Jeanroy, Pio Rajna. Orienté dès le début vers les recherches de littérature française et provençale du moyen âge, il soutint sa thèse pour le doctorat à Helsinki en 1907, édition critique du poème *Li regrés Nostre Dame* par Huon le roi de Cambrai, inaugurant brillamment sa future activité d'éditeur d'anciens textes. Docent à l'Université depuis 1908, il publia l'année suivante, en collaboration avec son maître Werner Söderhjelm, *La Vie de saint Quentin*, par Huon le roi de Cambrai, poème inédit. En 1914 Långfors édita *Le Roman de Fauvel* de Gervais du Bus, d'après tous les manuscrits connus.

Ses recherches minutieuses de la littérature française du moyen âge et ses vastes connaissances des manuscrits littéraires se manifestèrent par la publication, en 1917, d'un ouvrage qui est resté un instrument de travail indispensable pour les médiévistes : *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle*, répertoire établi à l'aide des notes de Paul Meyer, un maître qui était devenu pour Långfors un ami et un modèle de savant.

La période qui s'étend de 1918 à 1925 marque une nouvelle étape de la

vie de Långfors. De même que beaucoup d'autres intellectuels finlandais il se mit à la disposition de son pays qui venait de gagner son indépendance, le représentant comme secrétaire de légation à Madrid et à Paris, enfin comme conseiller et chargé d'affaires à Paris. Mais Långfors restait fidèle à sa prédilection. C'est précisément à cette époque que remontent entre autres les éditions suivantes : *Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle* publiées en collaboration avec Alfred Jeanroy, *Le Mariage des sept Arts*, par Jehan le teinturier d'Arras, et, dans le domaine provençal, *Les chansons de Guilhem de Cabestanh.*

A partir de 1925 Långfors se trouve définitivement fixé à l'Université de Helsinki, d'abord comme professeur extraordinaire de philologie romane, ensuite titularisé, en 1929, hors concours. On voit le savant professeur doublé d'un excellent administrateur : vice-doyen de sa Faculté en 1931, doyen 1932-35, vice-recteur en 1943, il occupe finalement la charge de recteur de 1945 à 1950, jusqu'à la veille de sa retraite, en 1951.

Cette période, lourde de responsabilités administratives — Långfors dirigeait également les *Neuphilologische Mitteilungen* et présidait la Société néophilologique de Helsinki — marqua pour lui une activité scientifique des plus intenses. En 1926 parurent les deux volumes du précieux *Recueil général des jeux-partis français*, publié en collaboration avec A. Jeanroy et L. Brandin, ainsi que la première des sept séries de *Mélanges de poésie lyrique française* publiés ici même, l'année suivante (avec E. Järnström) *Recueil de chansons pieuses du XIII^e siècle*, en 1928 *Histoire de l'abbaye de Fécamp en vers français du XIII^e siècle*, en 1937 *Miracles de Gautier de Coinci extraits du manuscrit de l'Ermitage*, dédiés à Mario Roques, et en 1945 *Deux recueils de sottes chansons du XIII^e siècle.*

Si Långfors a donné sa mesure en tant que critique de textes par ses ouvrages de longue haleine, on lui ferait injustice en passant sous silence ses très nombreux articles, mélanges et notices, souvent de véritables perles d'érudition condensée et d'argumentation solide, dans lesquels il traite de problèmes lexicologiques, de questions d'attribution ou de manuscrits inconnus. La clarté d'exposition, le style concis et vigoureux caractéristiques de ces écrits, on les retrouve dans ses comptes rendus critiques, qui faisaient autorité.

Le monde savant a reconnu la qualité de l'œuvre de Långfors. A trois reprises président de la Société des Anciens Textes français, lauréat de l'Institut de France, docteur *honoris causa* des Universités de Paris, d'Oslo et de Glasgow, membre de plusieurs sociétés savantes en Suède, membre correspondant de l'Académie d'Udine et de la Mediaeval Society of America, depuis 1947 membre associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du France et depuis 1952 de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique, voilà des hommages éloquents rendus au maître finlandais au cours des années.

A travers toute son œuvre scientifique (sa bibliographie établie en 1942 comprend 34 pages) Långfors se montre intransigeant sur un point : ne pas avancer, quoi que ce soit, qui ne puisse être matériellement prouvé. Cette rigueur qu'il s'imposait dans ses recherches était un des éléments les plus précieux qu'il cherchait à léguer à ses élèves.

Depuis bien des années Långfors avait guidé les études sur Gautier de Coinci. C'est de son école que sont sorties les nombreuses éditions critiques de miracles de Gautier faites par ses élèves tant en Finlande qu'ailleurs et ayant contribué à faire mieux connaître l'œuvre de cet important poète médiéval qui lui était si cher. C'est le contact personnel né entre maître et élève qui a mis en valeur les plus belles qualités de l'enseignement de Långfors ainsi que le trait fondamental de son caractère même : le dévouement, la générosité, l'abnégation. — Erik v. Kræmer.

Collections et publications en cours.

— Dans la collection *The great languages* de Faber à Londres, vient de paraître en 1960 un manuel consacré par M. W. D. Elcock aux langues romanes, *The Romance Languages*, 573 pages in-8°, avec 4 cartes, qui étudie la formation et le développement de ces langages depuis le latin jusqu'à leur extension moderne à travers le monde, avec des index et des indications bibliographiques utiles.

— L'Académie de la République populaire roumaine nous a, de nouveau, fait parvenir des publications dirigées par M. A. Rosetti, et qui attestent, de façon intéressante, l'activité de celui-ci et de l'Institut de Linguistique et Dialectologie qu'il dirige.

En 1959, avait paru, sous le titre *Fonetica si Dialectologie*, et sous la direction de M. Rosetti, un premier recueil de brèves études d'intérêt général, les unes sur la phonétique et la phonologie, et d'autres sur la dialectologie. Un second recueil, sous le même titre, a paru en 1960. En 1959 déjà, M. Rosetti avait publié, en son nom personnel, un recueil de *Recherches sur les diphtongues roumaines* accompagnées de graphiques et de clichés d'enregistrement, volume de 143 pages, in-8°.

— Le tome XX de *The Years' Work in Modern Language Studies* concernant les ouvrages produits en 1958 vient de paraître en 1960 à l'University Press de Cambridge, par les soins de W. H. Barber, en un volume de 716 pages, muni d'index abondants ; il concerne plus de 300 ouvrages consacrés au latin médiéval et aux langues romanes.

— Le volume 68 des *Romanica Helvetica* paru en 1960 est une dissertation de M. Joachim Blass, *Der Ausdruck der zeitlichen Unmittelbarkeit*, VIII-116 p. in-8°. Cette étude porte sur l'expression de la succession chronologique rapide qui tient dans l'ancienne langue une assez grande place.

— La 42e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzch,

qui sera la première du t. V, publiée en 1960, contient les mots de K à LARRECIN.

— La livraison 72 du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg parue en 1960 et qui appartient au tome VI, comprend les mots de MANSUETARE à MARTINUS.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

GOTTFRIED VON STRASSBURG, Tristan *with the 'Tristran' of Thomas*, translated by A. T. HATTO, in-8°, 374 pages. — Ce petit livre qui fait partie de la collection des Penguin Classics éditée par E. V. Rieu chez R. Clark à Edinburgh réunit une traduction « entire for the first time » du *Tristan* de Gottfried von Strassburg et les fragments du *Tristran* de Thomas dans une traduction nouvelle, avec une introduction assez claire, quelques notes où il ne semble pas que Joseph Bédier reçoive un juste tribut d'éloges, et une sommaire table des noms propres. — M. R.

GORGÂNI, LE ROMAN DE WÎS ET RÂMÎN, traduction par Henri Massé, Paris, Belles Lettres, 1959, in-8°, 481 pages. — *Le roman de Wîs et Râmîn* a attiré, dès l'apparition de sa première édition moderne, en 1864, l'attention des médiévistes qui y ont reconnu des analogies avec l'histoire de *Tristan et Yseut*. Il y a, en effet, quelques rapports visibles, entre les amours d'abord contrariées, puis finalement heureuses de Wîs et Râmîn et celles de Tristan et Yseut, et le récit comporte aussi un personnage qui peut faire penser au roi Marc ; de même, quelques traits rappellent le roman de *Tristan et Yseut*, par exemple le mariage du héros avec une autre femme que son amante, qui ne peut cependant pas lui faire oublier son ancienne passion. Malgré ces ressemblances, le *roman de Wîs et Râmîn* reste assez différent du roman français dont il n'a ni l'allure fatale, ni les douloureuses tortures ; il n'en sera pas moins utile de pouvoir comparer l'un à l'autre, car la traduction que nous donne aujourd'hui M. Henri Massé est une traduction fidèle, précise et proche de l'original, jusque dans son rythme ; cet original est un roman poétique composé en langue persane vers le milieu du XIe siècle par Fakhr-od-Dîn As'ad Gorgâni, probablement d'après une œuvre rédigée dans l'ancienne langue de l'Iran, le pehlvi.

On pourra noter le sens des deux noms propres, Râmîn qui est le nom de l'amant, et qui signifie joie ou paix, tandis que Wîs qui est le nom de l'amante reste difficile à expliquer, mais pourrait indiquer l'idée de fortune ou de bonheur.

Nous devions, en tout cas, signaler cet élément, encore mystérieux, du cycle légendaire de *Tristan et Yseut*. — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Novembre 1960. — Dépôt légal 4e trimestre 1960.
N° immatriculation : 21.502. — Nos d'ordre : imprimeur : 7031 ; éditeur : 323.

ROMANIA

Direction et Rédaction : Mario Roques, 2, rue de Poissy, Paris, V^e^.
Tél. : ODEon 03-94.

Administration (Abonnements et ventes) : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^.
Tél. : ODEon 16.00.
R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1961 en un tome, t. LXXXII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

Tome premier : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages.

Tome second : INDEX DES COLLABORATEURS
TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS
ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de vii-205 pages.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de Guiot (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE
publié par Mario Roques.

In-8° de LVII-285 pages.

N° 84 — II. — CLIGÉS
publié par Alexandre Micha.

In-8° de XXXII-256 pages.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETE
publié par Mario Roques.

In-8° de XLIII-242 pages.

A paraître prochainement :

IV. — LE CHEVALIER AU LION (YVAIN)
publié par Mario Roques.

Sous presse :

V. — LE CONTE DU GRAAL (PERCEVAL)
publié par Mario Roques.

N° 85 — # LE ROMAN DE RENART

BRANCHES X-XI
(Liétart, Renart et la mort de Brun, les vêpres de Tibert)
ÉDITÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CANGÉ
par Mario Roques.

In-8° de XXII-183 pages.

A paraître prochainement : Le Roman de Renart.
Branches XII-XVII.

En préparation : Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose.*